

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Document PSELL N° 29

LE DÉROULEMENT DE LA COLLECTE EN
1987

Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête,
opération de chiffrement

A. Kerger

Document produit par le

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C.E.P.S./INSTEAD

B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1

Président: Gaston Schaber

1 9 9 0

Les groupes de revenus

Rappel

Le mode d'application du questionnaire 'B' dépend de la structure du ménage en un ou plusieurs groupes.

- Ménage composé d'un seul groupe : Un seul questionnaire 'B' à remplir; le groupe correspond à l'ensemble du ménage.
- Ménage formé de plusieurs groupes de revenus : Il faut remplir autant de questionnaires 'B' qu'il y a de groupes dans le ménage.

Dans le tableau de composition familiale, vous avez déterminé le nombre de groupes et leur composition. Commencez votre interrogation par le groupe n°1 qui est celui du Chef de ménage.

Sur la couverture du protocole 'B' vous reprendrez chacun des membres du groupe. Vous vous rappellerez alors beaucoup mieux qui est concerné par les questions de ce questionnaire.

Nous vous rappelons que les questionnaires 'B' sont destinés à étudier l'organisation économique du ménage.

C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce tableau une colonne "Participation aux frais du ménage". Cette colonne permet de voir quelle est la part que chaque groupe remet globalement dans le ménage. Si le groupe ne remet rien, veuillez l'indiquer clairement. C'est aussi à partir de cette question que nous vérifions si les groupes sont constitués avec raison ou non. Prenez donc soin de la compléter.

Le concept "Frais du ménage" doit être pris dans un sens très large : il s'agit des frais du logement, nourriture, chauffage, électricité, gaz etc...

Vous remarquerez que le questionnaire 'B' a été considérablement simplifié par rapport à l'année passée. Ceci doit fortement vous simplifier le travail dans les ménages où vous avez repéré plusieurs groupes.

QUESTIONNAIRE B : GROUPE DE REVENUS

NUMERO DU MENAGE : 87

(ne rien écrire dans cette zone)

NUMERO DU MENAGE : 86

◀ [Enq. : inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte.

NUMERO DU GROUPE B :

ATTENTION ENQUETEUR : Remplir un questionnaire B par groupe de revenus.

Pour mémoire : pour constituer un groupe de revenus, deux conditions doivent être réunies :

1. Disposer d'un revenu supérieur à 17.000 francs.
2. Remettre moins de la moitié de ses revenus à l'ensemble du ménage.

*E Questionnaire "B" ausfüllen fir all Akommesgrupp.
Fir eso' eng Grupp ze sin, muss én...*

1. Mé ewé 17.000 Fr. Akommes hun.
2. Manner ewé d'haltschend vun sengem Akommes an de Stôt zrecklossen.

Prénom des personnes qui font partie de ce groupe	Montant de la participation aux frais du ménage	Numéro Individuel
	(Enq. : ne concerne que les personnes qui ont des revenus)	
ddy	tout ce qu'il gagne	01
MORIA		02
Jean		03

Réservé strictement au codage (Enq. : Ne rien écrire ci-dessous)

1. Groupe idem 1986
2. Nouveau ménage
3. Groupe différent de 1986
4. Ce groupe n'existait pas en 1986

Numéro des entrées :

Numéro des sorties :

Numéro de la personne qui a répondu :

B 1. Dans votre ménage, avez-vous depuis avril 1986, touché l'un des revenus suivants ?
Pouvez-vous nous dire pour quel mois et quel en était le montant et la périodicité ?

*Hu dir, seit Abreéll 1986, an erem Grupp, én vun desen Akommesse kritt ?
Kennt dir eis soën, fir wat fir Me'nt, wé hésch et war an we' oft dir dat kritt ?*

	1986								1987				Dernier montant perçu	Périodicité 1 - mois 2 - trimestre 3 - an 7 - except.
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A		
<u>Prestations familiales</u>														
a. Allocations familiales ordinaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2300	①
Pour combien d'enfants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
b. Prestations familiales diverses : prénatales, naissances, postnatales														
c. Allocation supplémentaire pour enfant handicapé														
d. Allocation pour adulte handicapé														
e. Allocation de rentrée scolaire														
<u>Revenus du Capital</u>														
f. Revenus de l'immobilier (loyer, fermage, ...)														
g. Revenus de valeurs mobilières ou assimilées (intérêts sur une somme placée, coupons de titres, intérêts de votre livret...)														
<u>Autres Revenus</u>														
h. Revenus exceptionnels (loto, loterie, tiercé...)														
i. Héritages														
j. Allocation de vie chère														
k. Prime d'encavement														
l. Aide sociale publique (office social, Ministère de la Famille)														
m. Aide sociale privée (Croix Rouge, Caritas...)														
n. Autoconsommation (économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardin...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1000	mois

B 2. Quel est le montant total des revenus de votre groupe ?
Ewe he'sch ass dät globält Akommes vun érem Grupp ?

50000
2300
1000 } 53300

Enq. : Attention : il est question ici des revenus totaux du groupe et non du ménage. Par revenus totaux, il faut entendre la somme de tous les revenus, allocations familiales comprises. Présenter le carton No. 1

Ecrire la lettre : _____

B 3. Au cours de cette année, devez-vous rembourser des emprunts (autres que le logement) ?
 Muss dir, am Lâf vun desem Joer, Schould oder Krediter, erembezuelen ? (Anerer ewe' fir d'Wunnéng) ?

OUI NON
 -1- -2-

Enq.: Inclure dans cette question les achats à tempérament

Enq.: Si "non" passer immédiatement à B 4.

Pour quels domaines ?	OUI	NON
- Achat de meubles	-1-	-2-
- Achat d'électro-ménager	-1-	-2-
- Achat d'une voiture	-1-	-2-
- Vacances	-1-	-2-
- Emprunt "coup dur" (hospitalisation)	-1-	-2-
- Emprunt pour une circonstance exceptionnelle (communion, mariage)	-1-	-2-
- Emprunt pour les études des enfants	-1-	-2-
- Emprunts contractés pour rembourser d'autres emprunts (regroupement)	-1-	-2-
- Emprunt pour des travaux à effectuer dans le logement	-1-	-2-
- Emprunt pour un investissement professionnel	-1-	-2-
- Emprunt pour un logement autre que le logement principal	-1-	-2-
- Autre (préciser)	-1-	-2-

Quel est le montant total que vous devez rembourser par mois ? Francs : _____

B 4. Dans le courant de cette année, vous est-il arrivé d'épargner une partie de vos revenus ?
 Am Lâf vun desem Joer, hat dir d'Meiglechkeet en Dél vun erem Akommes op d'Seit ze setzen ?

Jamais	de temps en temps tous les 6 mois	plus souvent tous les 3 mois	régulièrement tous les 2 mois	habituellement tous les mois
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

B 5. Depuis le début de l'année, versez-vous de l'argent à des personnes qui ne vivent pas avec vous ?
 Vum Ufank vum Joer un, hu dir Leit, déi net bei Iech wunnen, mat Geld gehollef ?

OUI NON
 -1- -2- Enq.: Si "non" passer à la question B 6

A qui ?

Parents, beaux-parents ou enfants (eren Elteren, Schweier= elteren oder Kanner)		Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e) (éerer Fra oder Mann getrennt oder separéert)		amis, voisins Frenn oder Noperen		autres anerer	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-
Combien ?		Combien ?		Combien ?		Combien ?	
.....		

B 6. Depuis le début de l'année, recevez-vous de l'argent de personnes qui ne vivent pas avec vous ?
 Vum Ufank vum Joer un, hu dir vu Leit dei net bei iech wunnen Geld kritt ?

OUI NON
 (-1-) -2-

Enq.: Si "non", passer à la question B 11.

De qui ?

Parents, beaux-parents ou enfants
 (eren Elteren, Schweierel-
 elteren oder Kanner)

Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e)
 (éerer Fra oder Mann
 getrennt oder séparéert)

amis, voisins
 Frenn oder Noperen

autres
 Anerer

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

(-1-) -2-

-1- -2-

-1- -2-

-1- -2-

Combien ?

Combien ?

Combien ?

Combien ?

+ 1000 - / mois
 Ge depend

.....

.....

.....

B 7. Chez vous, recevez-vous la visite...
 Kommen Leit op Besuch bei iech...

	Jamais Nie	Parfois Ettechemol	Souvent Oft
a. de membres de votre famille vun der Famill	-1-	(-2-)	-3-
b. de voisins Noperen	-1-	(-2-)	-3-
c. de collègues de travail Arbechtkolleigen	(-1-)	-2-	-3-
d. des amis, des camarades Frenn, Komeroden	-1-	(-2-)	-3-

B 8. Allez-vous rendre visite à...
 Gi dir op Besuch bei...

	Jamais Nie	Parfois Ettechemol	Souvent Oft
a. des membres de votre famille d'Famill	-1-	-2-	(-3-)
b. des voisins Noperen	-1-	(-2-)	-3-
c. des collègues de travail Arbechtkolleigen	(-1-)	-2-	-3-
d. des amis, des camarades Frenn, Komeroden	-1-	(-2-)	-3-

B 9. Vous-même ou l'un des membres de votre groupe...
 Dir selwer oder én vun erem Grupp...

	Jamais Nie	Parfois Ettechemol	Souvent Oft
Participe-t-il aux activités d'une association sportive ou culturelle ? Macht dir mat bei engem Sportsverein oder bei enger Kulturellergrupp (Musik, Theater, ...)	(-1-)	-2-	-3-
Participe-t-il aux activités d'un syndicat ou d'une association professionnelle ? Macht dir mat bei enger Gewerkschaft oder enger Berufsgrupp ?	(-1-)	-2-	-3-

B 10. Où avez-vous passé vos vacances les deux dernières années ?
(Vous-même et les membres de votre groupe)

-1- chez vous, à la maison

-2- au Luxembourg

-3- à l'étranger

- Dans quel pays ?

Îles Canaries

Code pays :

Enq.: Une seule réponse possible.
Encercler la distance la plus éloignée.

B 11. Attention enquêteur :

Cette question s'adresse uniquement aux ménages composés de plusieurs groupes.
Si le ménage comprend un seul groupe, passer tout de suite au questionnaire A.

Le fait de vivre ensemble, vous-même et les autres groupes du ménage, vous procure-t-il
des avantages pour...

*Dass dir zesammen liewt (er Grupp an di aner Gruppen vum Stôt)
bringt dat iech Virdéler fir...*

	Aucun	Quelques-uns	Beaucoup
- Payer le logement <i>d'Wunnkäschten ze droen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer les charges <i>d'Chargen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer l'alimentation <i>d'Essen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Garder les enfants <i>d'Kanner ze versueren</i>	-1-	-2-	-3-
- Prendre en charge les travaux ménagers <i>den Haushalt</i>	-1-	-2-	-3-
- Exercer une activité professionnelle <i>e Beruf anzeuben (dobaussen ze schaffen)</i>	-1-	-2-	-3-
- Avoir des loisirs <i>Freizeit ze hun</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour faire des économies <i>Geld ze spueren</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour ne pas vivre seul <i>fir net aleng ze sinn</i>	-1-	-2-	-3-
- Autres avantages (préciser) <i>Aner Virdéler</i>	-1-	-2-	-3-
.....			
.....			
.....			

Le questionnaire "Ménage"

Il concerne l'ensemble du ménage. Lorsque vous interrogez un ménage pour la première fois, commencez à poser les questions à partir de la question A3 et posez toutes les questions, sans tenir compte des sauts.

Si les familles, déjà interrogées en 86, n'ont ni déménagé, ni rien changé dans leur situation par rapport au logement, respectez les sauts du questionnaire.

Les questions A17, A18, A19, A20, A21 et A22 sont des questions subjectives.

Nous savons les difficultés que ces questions posent au niveau de l'enquête.

Nous sommes, néanmoins contraints à les poser cette année encore.

Essayez d'avoir les meilleures réponses possibles à ces questions.

Pour la question A24, nous vous donnerons oralement de plus longues explications.

QUESTIONNAIRE A

Enquêteur : Ces questions concernent l'ensemble du ménage. S'il s'agit d'un ménage interrogé pour la première fois, commencer à A 3 et poser toutes les questions. Les sauts prévus dans ce questionnaire sont faits pour vous permettre de faire un travail plus rapide ; respectez-les, cela vous simplifiera la vie.

A 1. Depuis le mois d'avril 1986, la famille a-t-elle déménagé ?
Seit Abreël 1986, hu dir geplënnert ?

OUI

-1-



Passer en A 3

NON

-2-



Passer en A 2

A 2. Depuis le mois d'avril 1986, des changements sont-ils intervenus dans votre situation par rapport au logement ?
Seit Abreël 1986, huet eppes sech geännert fir iech waat eert Wunnen betrifft ?

OUI

-1-



Passer en A 3

NON

-2-



Passer en A 5

A 3. En ce qui concerne votre logement, êtes-vous...
Waat ér Wunnéng betrifft, si dir...

- 1- propriétaire
Gehe'ert Wunnéng iech
- 2- locataire
Hu dir gelount
- 3- sous-locataire
Ennermieter
- 4- logé gratuitement
Wunnt dir gratis

A 4. En quelle année votre logement a-t-il été construit ?
We'ni ass ér Wunnéng gebaut gin ?

Année : ○ ○ ○ ○

Ne sait pas : -9-

A 5. Combien de pièces y a-t-il dans votre logement ?
Wievill Zëmmeren sin an érer Wunnéng ?

○ ○

Enq. : Ne pas compter la cuisine, la salle-de-bains, les dépendances et les pièces à usage professionnel.

A 6. Depuis avril 1986, avez-vous effectué ou fait effectuer des travaux dans votre logement ?
 Seit Abreël 1986, hu dir emgebaut oder eppes an érer Wunnéng geännert ?

OUI
 (-1-)

NON
 -2-

Eng. : Passer à la question A 10
 sauf s'il s'agit de familles interrogées
 pour la première fois. A celles-là,
 il faut poser toutes les questions.

Si OUI. De quels travaux s'agit-il ? Waat waren daat fir Annerungen ?	OUI	NON
<u>Réparation ou amélioration</u> <u>Fle'cken oder ausbesseren</u>	XXXXXXXXXX	
- de l'installation sanitaire (chauffage, eau, salle-de-bains) - Vum Sanitär (Heizung, Wasserleitung, Buedzëmmer)	-1-	(-2-)
- de l'installation électrique - Vum Electreschen	-1-	(-2-)
- de l'isolation (murs, toiture, ...) - Vun der Isolation (Mauern, Dach...)	(-1-)	-2-
- de la sécurité du logement - Vun der Secherhét vun der Wunnéng	-1-	(-2-)
<u>Agrandissement, ajoute, redistribution</u> <u>Vergreisserung, Beibauen, Besserandelung</u>		
- de pièces à l'intérieur du logement - Gemächer an der Wunnéng selwer	-1-	(-2-)
- pose de revêtements de sol, muraux - Neie Buedembelag, Mauerbelag	(-1-)	-2-
- travaux de peinture (ou autres travaux intérieurs d'entretien) - Ustrelchen oder aaner Renoveierungsarbechten	(-1-)	-2-
<u>Réparation, amélioration, ajoute</u> <u>Flécken, Ausbesseren, Vergreisseren</u>		
- de parties extérieures au logement (cheminées, toiture, terrasse, accès au logement, garage...) - Vun Baussendéler vun der Wunnéng (Kamein, Daach, Terrasse, Agang vun der Wunnéng, Baussengarage)	(-1-)	-2-

A 7. Disposez-vous d'une installation d'eau chaude dans le logement ?
 Hu dir waremt Wasser an der Wunnéng ?

OUI
 (-1-)

NON
 -2-

Passer à A 9

Passer à A 8

A 8. Disposez-vous de l'eau froide ?
Hu dir kaalt Wasser ?

dans le logement
An der Wunnéng

-1-

dans l'immeuble
Am Gebai

-2-

à l'extérieur
Baussen dem Haus

-3-

A 9. Disposez-vous d'un WC à l'intérieur du logement ?
Hu dir eng Toilette an der Wunnéng ?

OUI

-1-

NON

-2-

A 10. Disposez-vous d'une salle-de-bains ?
Hu dir eng Buedzëmmer ?

NON

-2-

OUI

-1-

Passer à A 11

Disposez-vous alors...

d'une douche ou
d'une baignoire
dans une pièce réservée
à un autre usage
eng Dusch oder
eng Buedbiden
an engem Zëmmer waat och
fir aaner Zwecker
gebraucht get

-1-

ni baignoire, ni
douche, seulement
un ou plusieurs
lavabos
keng Dusch a keng
Buedbiden më
verschidde
Lavaboen

-2-

seulement l'eau
à l'évier de la
cuisine

Nemmen Wasser
am Wasserstén
vun der Kichen

-3-

autre cas

anere Fall

-4-

Eng. : Une seule réponse possible.
Lire toutes les possibilités.

A 11. Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante ?
Pensez-vous que votre logement est...
Wou geift dir ér Wunnéng op deser Skala astufen ?
Fannt dir dass ér Wunnéng...

très sombre

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très éclairé

très humide

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très protégé de l'humidité

très exposé aux
bruits extérieurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très calme

très pollué par
les odeurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

aucun inconvénient d'odeurs

A 12. Combien vous coûte votre logement ?
Wievill kascht er Wunnéng ? (Pro Mount)

Si locataire : Loyer : Francs : par mois.
Wann dir lount

Si propriétaire : Remboursement de l'emprunt : 18000.- francs/mois.
Erembezuelen vun enger Schould :

A 13. Combien de voitures avez-vous dans le ménage ?
 Wiewill Autoen hu dir an érem Stôt ?

○ 1 ○

A 14. Voici une liste d'appareils : pourriez-vous nous dire si votre ménage en est équipé ?
 Hei ass eng Opzélung vun Apparater. Weilt dir eis soen wellech é're Stôt dovunnen huet ?

	OUI	NON		OUI	NON
- Frigo Frigo	○-1-	-2-	-Tondeuse à gazon Rasenmäher	-1-	○-2-
- Radio Radio	○-1-	-2-	- Chaîne HIFI Hifi	○-1-	-2-
- Machine à laver le linge Wäschmaschine	○-1-	-2-	- Scie circulaire ou tronçonneuse Kreessé	-1-	○-2-
- Aspirateur Staubsauger	○-1-	-2-	- Lave-vaisselle Spullmaschine	○-1-	-2-
- Cafetière électrique Kaffismaschine	○-1-	-2-	- TV noir et blanc Schwarz-weiss Télé	-1-	○-2-
- TV couleur Farweg Télé	○-1-	-2-	- Machine à sécher le linge Trackner	-1-	○-2-
- Congélateur Tiefkühler	○-1-	-2-	- Magnétoscope-vidéo Vidéo	-1-	○-2-
- Dictionnaire Dictionnaire	○-1-	-2-	- Repasseuse électrique Sträckmaschine	-1-	○-2-
- Téléphone Telefon	○-1-	-2-	- Caméra Kamera	-1-	○-2-
- Appareil photo Fotoapparat	○-1-	-2-	- Equipement de camping Campengsausrüstung	-1-	○-2-
- Robot-ménager Mixer	○-1-	-2-	- Machine à tricoter Sträckmaschine	-1-	○-2-
- Machine à coudre Bitzmaschine	-1-	○-2-	- Micro-ordinateur Mini-computer	-1-	○-2-
- Tourne-disque Plattenspieler	-1-	○-2-	- Caravane Caravane	-1-	○-2-
- Perceuse-foreuse Buermaschine	○-1-	-2-	- Compact-disk Compact-disk	-1-	○-2-
- Etablis pour le bricolage Wierkbank	○-1-	-2-			

A 15. Combien dépensez-vous par mois pour les courses du ménage ?
 Wiewill git dir all Mount aus fir de Stôt ?

+ 2.000.-..... FR/mois.

Eng. : Il s'agit ici de dépenses courantes
 du ménage (alimentation, produits de
 nettoyage, etc.)

A 16. Comment faites-vous dans votre ménage pour payer une facture ?
Wéi bezuelt dir normalerweis эр Rechnungen ?

Vous payez	Jamais Nie	Parfois Gelegentlech	Souvent Regelmeisseg
a. par virement bancaire	1	2	3
b. par chèque	1	2	3
c. avec une carte de crédit	1	2	3
d. par mandat postal ou paiement à la banque	1	2	3
e. en liquide, de la main à la main	1	2	3

A 17. Dans votre ménage, éprouvez-vous des difficultés à joindre les deux bouts ?
An ərəm Stõt, hu dir Schwieregkėten fir mat den zwė Enner zesummen ze kommen ?

Enormément de difficultés ganz vill	beaucoup de difficultés vill	assez de difficultés zimlech vill	pas trop de difficultés nėt ze vill	peu de difficultés wėineg	aucune difficulté keng
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-

A 18. Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour...
Hu dir Schwieregkėten gehaat, am laaf vun den 12 leschte Meint fir...

	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point d'être menacé d'expulsion	au point de devoir déménager
Pour payer le loyer ou l'emprunt <i>Fir de Loyer oder d'Schould erem ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
Pour payer l'eau, le gaz ou l'électricité <i>Fir d'Wasser, de Gaz oder d'Elektresch ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
Pour payer le chauffage <i>Fir d'Heizung ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
Pour payer l'alimentation <i>d'lessen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
Pour payer médecin, dentiste ou les médicaments <i>Den Dokter, den Zenndokter oder d'Medikamenter ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
Pour les vêtements, les habits <i>Fir d'Gezei</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

A 19. Tout d'abord, estimez-vous qu'avec le montant total de vos rentrées mensuelles, votre ménage s'en tire...
Mat dem wat dir all Mount verdingt, wei kennt dir ére Stôt feieren...

très difficilement ganz schlecht	difficilement schlecht	assez difficilement zimlech schlecht	assez facilement zimlech gutt	facilement gutt	très facilement ganz gutt
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-

A 20. A combien devrait s'élever, pour un ménage comme le vôtre, les rentrées mensuelles nettes, pour pouvoir tout juste joindre les deux bouts. (Il s'agit du minimum indispensable).
Wievill mengt dir dass é Stôt wei éren misst hun fir ganz just kénnen zu liewen ?

25000 - Fr./mois

A 21. Si votre revenu régulier disparaissait, pendant combien de temps pourriez-vous vivre, vous-même et votre ménage, à l'aide de vos économies ?
Wann ért regelmessegt Akommes geif ophalen, ewé lang kénnt dir liewen mat dém wât dir gespuert hut ?

Nombre de mois : **00**

A 22. Pour un ménage comme le vôtre, quel revenu mensuel trouveriez-vous "vraiment très mauvais, mauvais, assez mauvais, assez bon, bon, très bon".
Fir é Stôt wei éren, wat fand'dir "é ganz schlecht Akommes, é schlecht Akommes, én zimlech schlecht Akommes, én zimlech gutt Akommes, é gutt Akommes, é ganz gutt Akommes.

- Un revenu très mauvais serait environ : ... **25000**
- Un revenu mauvais serait environ **30000**
- Un revenu assez mauvais serait environ **35000**
- Un revenu assez bon serait environ **50000**
- Un bon revenu serait environ **75000**
- Un très bon revenu serait environ **100000**

A 23. Quand vous comparez l'impôt que vous devez payer, avec votre revenu brut, estimez-vous que vous payez...
Wann dir d'Steieren vergleicht mat érem gesamt Akommes (brutto) fand dir dass dir bezuelt.

très peu d'impôts ganz weinég	peu d'impôts weinég	modérément mëttelmeisseg vill	beaucoup d'impôts vill	vraiment beaucoup d'impôts ganz vill
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

A 24. Lorsque vous faites une déclaration d'impôts, vous avez le droit de déduire du total de vos revenus, un certain nombre de frais.

Etes-vous informé que vous pouvez déduire...	OUI	NON
- les intérêts que vous payez sur un emprunt que vous avez fait pour acheter un immeuble	-1-	-2-
- les intérêts que vous payez sur un emprunt que vous avez fait pour acheter des meubles ou une voiture	-1-	-2-
- les primes que vous payez pour une assurance (vie, décès, accidents, invalidité, maladie, responsabilité civile)	-1-	-2-
- les cotisations à la Caisse Médico-chirurgicale (ou une autre société de secours mutuels)	-1-	-2-
- les cotisations versées à des sociétés d'épargne-logement	-1-	-2-
- les libéralités (dons à des oeuvres philanthropiques...)	-1-	-2-
- un abattement forfaitaire pour des frais de garde d'enfants ou des charges de domesticité (femme d'ouvrage...)	-1-	-2-
- un abattement de revenu imposable du fait de l'acquisition d'actions ou de parts sociales (loi du 27.04.84)	-1-	-2-

A 25. Acceptez-vous de nous recevoir à nouveau l'an prochain ?
Wir dir berét eis daat nächst Joër nach eng Kéier z'empfenken ?

OUI **1** NON **2**

A 26. Avez-vous l'intention de déménager dans le courant de l'année ?
Hu dir wëlles am Lâf vum Joër ze plënneren ?

OUI **1** NON **2**

→ Dans ce cas, voudriez-vous nous renvoyer la petite carte ci-jointe avec votre nouvelle adresse.
Wir dir dann esou Léif eis dëss Kôrt mat der neier Adress zréckzeschecken.

Quelques recommandations ...

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre travail mais avant de vous laisser vous envoler vers les ménages, nous voudrions vous faire quelques recommandations qui concernent à proprement parler notre organisation au CEPS.

1. Voudriez-vous prendre rendez-vous avant de venir nous rendre visite. Vous serez beaucoup mieux accueillis et il nous sera très difficile de fonctionner d'une autre manière cette année.
2. Comme nous vous connaissons tous, il nous sera possible de vous donner un plus grand nombre d'adresses en une fois. Pour le début, nous vous demandons impérativement de venir nous rendre visite après la réalisation de vos dix premières enquêtes.

Lorsque vous remettrez vos questionnaires, nous les regarderons ensemble afin de vérifier s'il ne subsiste plus aucun problème.

Les questionnaires ne vous seront payés que s'ils sont correctement complétés.

La fiche d'identification et la fiche d'enquêteur ne peuvent en aucun cas, vous accompagner dans le ménage.

Bon travail !

Chapitre 3

LA COLLECTE DES DONNÉES

3.1 Gestion de l'enquête

3.1.1 Le programme de gestion

Le programme informatique de gestion a pu être perfectionné pour 1987.

Le P.C. utilisé par la gestion a été, dans l'entre-temps, équipé d'un disque dur. Les opérations de tri du fichier d'adresses ont pu ainsi être réalisées sans fractionnement du fichier.

- Chaque enquête distribuée reçoit un code "sortie" et le numéro de l'enquêteur à qui elle est donnée.

A la rentrée, chaque enquête recevra un code "rentrée" assorti d'un deuxième code précisant si l'enquête a été réalisée ou non.

Cette façon de procéder permet d'avoir, à tout moment, un aperçu de l'état de la collecte.

3.1.2 La distribution des enquêtes

Chaque enquêteur a réalisé, en moyenne, 72 enquêtes. Le tableau suivant nous donne le nombre d'enquêtes réalisées par enquêteur.

N° enquêteur	Nombre d'enquêtes	%
1011	136	8.3
1012	136	8.3
1036	63	3.8
1044	191	11.6
1045	43	2.6
1074	62	3.8
1097	121	7.4
1100	31	1.9
1107	27	1.6
1110	44	2.7
1112	113	6.9
1113	114	6.9
1116	180	10.9
1122	118	7.2
1134	41	2.5
1153	27	1.6
1160	37	2.3
1163	39	2.4
1166	26	1.6
1170	18	1.1
1171	39	2.4
1172	38	2.3
	1644	100.0

On remarque des différences sensibles dans les quotas réalisés par chaque enquêteur: huit enquêteurs sur l'ensemble ont fait plus de cent enquêtes et parmi eux, deux enquêteurs en ont remis cent cinquante. Pour la distribution, la responsable suit une logique géographique. Chaque enquêteur couvre ainsi une zone donnée de façon à pouvoir organiser son travail rationnellement sans déplacements importants et sans perte inutile de temps.

Cependant, certains enquêteurs sont défavorisés, notamment dans le nord du pays, où la densité de la population est moins importante et par conséquent les trajets plus longs. Nous avons envisagé dans certains cas et dans certaines limites, d'intervenir financièrement pour des trajets anormalement longs. De même, en fin de collecte, lorsque le quota d'adresses à distribuer est devenu trop petit pour pouvoir toucher

plusieurs ménages lors d'un voyage, une indemnité financière a-t-elle été prévue.

Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu de la répartition des enquêtes par canton et du nombre d'enquêteurs qui sont intervenus dans un canton donné.

Canton	Nombre de ménages	en %	Nombre d'enquêteurs intervenant dans ce canton	Moyenne par enquêteur et par canton
Luxembourg	281	17.1	11	26
Capellen	102	6.2	9	11
Esch-sur-Alzette	597	36.3	10	60
Luxbg.-campagne	129	7.8	14	9
Mersch	63	3.8	8	8
Clervaux	48	2.9	3	16
Diekirch	97	5.9	8	12
Rédange	46	2.8	5	9
Vianden	13	0.8	2	6
Wiltz	47	2.9	2	23
Echternach	60	3.6	7	9
Grevenmacher	98	6.0	6	16
Remich	63	3.8	7	9
	1644	100.0		

Outre cette exigence géographique, nous avons essayé de remettre à chaque enquêteur les ménages qu'il avait déjà contactés les années précédentes.

Etant donné que le groupe était moins nombreux qu'en 1986, il fut assez facile de respecter cette consigne. Cependant, chaque enquêteur a reçu une proportion de ménages où d'autres enquêteurs s'étaient rendu les années précédentes.

1045 ménages ont été, en 1987, visités par le même enquêteur qu'en 1986. En moyenne, chaque enquêteur a reçu, en 1987, 24 adresses où il ne s'était pas rendu en 1986. (Dans ce chiffre, nous ne tenons pas compte des splitoff¹.)

1. Splitoff: ménage qui naît de l'éclatement d'un ménage du panel.

Numéro enquêteur	1*	%	2**	%
1011	14	2.6	115	11.0
1012	15	2.8	115	11.0
1036	-	-	62	5.9
1044	15	2.8	174	16.7
1045	26	4.9	15	1.4
1074	25	4.7	35	3.3
1097	90	16.8	16	1.5
1100	3	0.6	28	2.7
1107	2	0.4	25	2.4
1110	3	0.6	40	3.8
1112	20	3.7	87	8.3
1113	20	3.7	88	8.4
1116	100	18.7	73	7.0
1122	24	4.5	88	8.4
1134	22	4.1	18	1.7
1153	6	1.1	21	2.0
1160	19	3.6	18	1.7
1163	20	3.7	19	1.8
1166	18	3.4	8	0.8
1170	18	3.4	-	-
1171	38	7.1	-	-
1172	37	6.9	-	-
	535	33.9	1045	66.1

Au moment où l'enquêteur reçoit l'adresse du ménage à contacter, ce dernier est prévenu par une lettre (voir annexe) de la prochaine visite de l'enquêteur.

Pour éviter des erreurs au moment de relever les changements dans la composition familiale, chaque enquêteur reçoit, avec sa liste de ménages à contacter, les copies des compositions familiales de l'année précédente.

Afin d'encourager les ménages à répondre, chacun recevra un aperçu des résultats (voir annexe).

* Nombre de ménages contactés en 87 qui n'ont pas été contactés en 1986 par le même enquêteur.

** Nombre de ménages contactés par le même enquêteur en 1986 et 1987.

3.2 Le déroulement de la collecte

3.2.1 Rythme de la collecte

Comme nous le disions plus haut, la formation des enquêteurs a été avancée au début du mois d'avril de façon à ce que la collecte puisse démarrer à la mi-avril.

Ce démarrage prématuré, pour pratique qu'il fut aux yeux des enquêteurs, a cependant posé quelques problèmes pour l'enregistrement des événements du mois d'avril et aussi le montant de certains revenus. Un certain nombre de rectifications ont dû être faites ultérieurement.

En 1986, 1793 enquêtes ont été réalisées. Les 1793 ménages ont été recontactés en 1987.

A ces 1793 ménages, il faut ajouter 92 ménages splitoff² qui seront repérés en cours de collecte. 1885 ménages devront donc être contactés en 1987.

Au 30 juin 1987, 1358 enquêtes avaient été réalisées, soit 72% du total attendu. La collecte sera suspendue durant le mois d'août (période de vacances annuelles dans de nombreuses entreprises).

Il a fallu attendre la fin du mois de novembre pour clôturer l'enquête. A cette date, 1644 ménages avaient été contactés.

3.2.2 Durée de l'interview

Les interviews ont duré 55 minutes en moyenne. Il ne nous est pas possible d'établir une comparaison avec 1986 car cette information n'a pas été saisie. En 1985, la durée moyenne de l'interview était de 67 minutes.

2. Voir note page 25.

Durée (année 1987)	Nombre d'interviews	%	% cumulé
16 à 30 minutes	219	13.3	13.3
31 à 45'	535	32.5	45.8
46 à 60'	491	29.9	75.7
61 à 90'	272	16.5	92.2
91 à 120'	96	5.8	98.0
+ de 2 heures	17	1.0	99.0
Pas de réponse	14	0.9	99.9
	1644	100.0	

A la lecture de ce tableau, on remarque que 46% des enquêtes ont été réalisées en moins de 45 minutes. Cette proportion était égale à 25% en 1985.

Sans doute la simplification du questionnaire explique-t-elle cette diminution de la durée de l'interview. Remarquons cependant, que d'autres facteurs sont déterminants de cette durée. De l'examen des réponses de 1987, on peut conclure que l'enquêteur est un facteur explicatif essentiel de cette durée: 47,49 de la variance de la durée des interviews s'expliquent par les différences entre les enquêteurs.

Le nombre de personnes dans le ménage et le canton de résidence interviennent respectivement pour 13,5% et 13,1%. D'autres facteurs tels que l'accueil n'interviennent pas pour expliquer la durée de l'interview.

En l'absence d'informations qui nous permettraient d'étudier les différences entre les enquêteurs, nous ne pourrions pas développer davantage cette réflexion.

Il est cependant important de ne pas oublier ce thème: la durée de l'interview est, en effet, le motif le plus fréquemment invoqué pour justifier un refus (nous ne sommes pas dupes du fait qu'il s'agit souvent d'une rationalisation).

3.2.3 Caractéristiques des ménages contactés en 1987. Comparaison avec 1986

3.2.3.1 Localisation des ménages

Canton	1 9 8 7		1 9 8 6		Différence 1987/1986
	Nombre	%	Nombre	%	
Luxembourg-Ville	281	17.1	306	17.1	+ 0.0
Capellen	102	6.2	114	6.4	- 0.2
Esch-sur-Alzette	597	36.3	635	35.4	+ 0.9
Luxbg.-campagne	129	7.8	150	8.4	- 0.6
Mersch	63	3.8	76	4.2	- 0.4
Clervaux	48	2.9	49	2.7	+ 0.2
Diekirch	97	5.9	108	6.0	- 0.1
Rédange	46	2.8	54	3.0	- 0.2
Vianden	13	0.8	13	0.7	+ 0.1
Wiltz	47	2.9	53	3.0	+ 0.1
Echternach	60	3.6	57	3.2	+ 0.4
Grevenmacher	98	6.0	104	5.8	+ 0.2
Remich	63	3.8	74	4.1	+ 0.3
	1644	100.0	1793	100.0	

3.2.3.2 Taille des ménages

Taille du ménage	1 9 8 7		1 9 8 6		Différence 1987/1986
	Nombre	%	Nombre	%	
une personne	265	16.1	288	16.1	+ 0.0
deux personnes	436	26.5	477	26.6	- 0.1
trois	377	22.9	399	22.3	+ 0.6
quatre	331	20.1	358	20.0	+ 0.1
cinq	144	8.8	161	9.0	- 0.2
six	54	3.3	70	3.9	- 0.6
sept	23	1.4	25	1.4	0.0
huit	11	0.7	10	0.6	+ 0.1
neuf	2	0.1	4	0.2	- 0.1
dix et plus	1	0.1	1	0.1	0.0
	1644	100.0	1793	100.0	

- Taille moyenne du ménage en 1987: 2.99
- Taille moyenne du ménage en 1986: 3.11

3.2.3.3 Type d'habitation

Type d'habitation	1 9 8 7		1 9 8 6		Différence 1987/1986
	Nombre	%	Nombre	%	
maison rurale	158	9.6	202	11.3	- 1.7
unifam. individ.	510	31.0	579	32.3	- 1.3
unifam. jumelée	156	9.5	146	8.1	- 1.4
unifam. en série	383	23.3	380	21.2	+ 2.1
petit collectif	240	14.6	245	13.7	+ 0.9
collectif moyen	120	7.3	158	8.8	- 1.5
grand collectif	29	1.8	35	2.0	- 0.2
habitat.précaire	3	0.2	1	0.1	+ 0.1
Ne sait pas, pas de réponse	45	2.7	47	2.6	+ 0.1
	1644	100.0	1793	100.0	

3.3 Bilan de la collecte

3.3.1 Bilan quantitatif

- sur l'ensemble

L'échantillon 1987 comprend 1644 ménages dans lesquels on relève 2308 groupes de revenus et 4914 individus. Parmi ces derniers, relevons 1093 enfants (Quest.C)⁴ et 3821 adultes (Quest.D)⁴.

- au niveau des ménages interrogés en 1986

- 1793 adresses ont été distribuées. 1582 ménages ont accepté d'être interrogés à nouveau en 1987 (soit 88.23%). Parmi ces ménages,

-
3. Enfant: toute personne de moins de seize ans ou toute personne de plus de seize ans qui n'a jamais interrompu sa scolarité.
 4. Adulte: toute personne de plus de seize ans, active, en retraite, en chômage ou ménagère... et toute personne de plus de seize ans scolarisée après une interruption d'une année.

quatre ménages ont fusionné pour n'en former que deux (860527 + 860487 => 870624) (861104 + 862265 => 871315). Solde en terme de ménages: 1580.

- un ménage qui n'avait pu être interrogé en 1986 parce qu'il était parti à l'étranger a pu être réinterrogé en 1987.

- au niveau des ménages qui n'ont pu être interrogés

- 211 ménages n'ont pas pu être réinterrogés en 1987 (11.76%); en 1986, ce chiffre était de 299 ménages (14.86%).

- Les motifs de la non-réalisation de l'enquête:

- Refus: 182 ménages (86.25%)
- Décès: 12 personnes (ménages d'isolés) (5.68%)
- Déménagements hors pays: 7 ménages (3.31%)
- Introuvables: 10 ménages (4.73%)

- au niveau des ménages "splitoff"

- 93 ménages "splitoff" ont été décelés en 1987.

Parmi ceux-ci, 63 ménages ont accepté de participer à l'enquête (ménages nos. 2300 à 2363) (participation de 67.74%), 30 ménages n'ont pu être interrogés:

- refus de l'enquête: 23 ménages
- déménagement hors pays: 2 ménages
- Introuvables: 5 ménages (pas de renseignements sur l'adresse)

- en termes individuels:

- 4914 personnes ont été interrogées en 1987 (5594 en 1986) (Perte: 680 individus).

- Parmi ces personnes interrogées, nous comptons 208 arrivés, c.à.d. personnes interrogées pour la première fois en 1987.

Ces arrivés ont reçu un no. matricule supérieur à 7000 (7001 à 7210; le matricule 7167 n'a pas été attribué).

- 86 enfants et 1220 adultes.

5. Voir note page 25.

- 136 arrivés dans les ménages interrogés en 86 et 72 arrivés dans les ménages "splitoff"⁶.
- 116 "individus non-panel" pour 92 "individus-panel"⁷.

3.3.2 Bilan qualitatif

3.3.2.1 Impressions générales

La collecte de cette troisième vague nous laisse un sentiment plus positif que les deux vagues précédentes.

Plusieurs raisons expliquent les progrès que nous avons constatés lors de la collecte 1987. Citons l'amélioration du programme de gestion de la collecte des données, l'expérience et le savoir-faire de la personne chargée de la supervision des enquêteurs.

Par ailleurs, les enquêteurs se sont révélés beaucoup plus adroits pour l'utilisation du questionnaire. Les ménages, pour leur part, se sont accoutumés au contenu, parfois déroutant, des questions.

Deux points critiques doivent cependant retenir notre attention pour l'évaluation de la collecte de 1987:

- le nombre d'enquêteurs s'est révélé insuffisant pour terminer la collecte dans de bonnes conditions;
- la proportion d'enquêtes non-réalisées apparaît trop importante.

1/- La taille du groupe d'enquêteurs

Un groupe de petite taille, s'il permet une supervision aisée, soulève des problèmes d'un autre ordre:

Ainsi, nous avons été contraints cette année de surcharger certains enquêteurs pour pouvoir terminer la collecte. Certains enquêteurs ont ainsi réalisé des quotas nettement plus élevés que les autres. Dans ce mouvement, la supervision perd son indépendance par rapport aux enquêteurs.

Par ailleurs, la qualité des enquêtes, réalisées dans ce contexte, en souffre pour deux raisons:

6. Voir note page 25.

7. Individu-panel: individu interrogé la première année ou enfant né d'un individu interrogé la première année.

- la motivation d'un enquêteur contraint est insuffisante pour un travail valable;
- les enquêteurs rapides sont favorisés au détriment de personnes soucieuses de qualité.

2/- L'importance de la proportion d'enquêtes non-réalisées

Bien qu'en diminution par rapport à 1986, le chiffre des enquêtes non-réalisées nous apparaît encore trop important. La proportion d'enquêtes non-réalisées reste supérieure à 10%. Au niveau des ménages "splitoff", cette proportion est de 32%.

L'hypothèse selon laquelle l'importance de la proportion d'enquêtes non-réalisées serait liée à l'insuffisance du nombre d'enquêteurs ne doit pas être écartée: des enquêteurs surchargés, moins motivés se montreront probablement moins persuasifs et aussi moins enclins à rechercher les ménages introuvables.

3.3.2.2 Appréciation des enquêtes par les enquêteurs

Pour établir un bilan de la collecte, l'avis des enquêteurs est essentiel. La fiche-enquêteur nous fournit un aspect de l'opinion des enquêteurs sur l'accueil par les ménages et la fidélité des réponses.

1/- Appréciation par les enquêteurs de l'accueil qui leur a été réservé

Accueil	1 9 8 7		1 9 8 6	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%
mauvais	6	0.4	7	0.4
plutôt mauvais	32	1.9	58	3.2
plutôt bon	428	26.0	467	26.0
bon	1170	71.2	1225	69.7
sans réponse	8	0.5	36	2.0
	1644	100.0	1793	100.0

De la comparaison 86/87, on ne peut guère tirer de conclusions quant à l'évolution de la qualité de l'accueil: la proportion de ménages où

8. Voir note page 25.

l'accueil a été mal apprécié a diminué de 1.3% en 1987. La proportion de ménages où l'accueil a été évalué de façon positive a augmenté de 1.5%. Ces légères différences ne nous semblent pas significatives.

Le croisement des appréciations 1986 et 1987 permet des réflexions plus nuancées. (Les chiffres concernent les ménages interrogés à la fois en 1986 et 1987, soit 1580 ménages).

Accueil 1986 Accueil 1987	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon	pas de réponse	Total
mauvais			4 1.0	2 0.2		6 (0.4)
plutôt mauvais		3 8.6	14 3.6	13 1.2		30 (1.9)
plutôt bon	2 (100.0)	21 60.0	187 47.9	197 17.6	10 32.3	417 (26.4)
très bon		11 31.4	184 47.2	904 80.6	21 67.7	1120 (70.9)
pas de réponse			1 0.3	6 0.5		7 0.4
Total	2 (0.1)	35 (2.2)	390 (24.7)	1122 (71.0)	31 2.0	1580 (100.0)

Dans 70.9% des ménages, on se trouve face à un statu quo.

Dans 14.9% des ménages, l'accueil a été mieux apprécié qu'en 1986.

Dans 14.1% des ménages, l'accueil a été moins bien apprécié qu'en 1986.

Si pour 29% des ménages, nous constatons un changement d'appréciation de l'accueil, nous ne pouvons cependant pas conclure à un progrès. L'hypothèse selon laquelle les enquêteurs se sentiraient mieux accueillis dans les ménages au fil des vagues du panel ne peut pas être confirmée.

2/- L'appréciation de la fidélité des réponses

Fidélité	1 9 8 7		1 9 8 6	
	Nombre de ménages	%	Nombre de ménages	%
mauvaise	13	0.8	7	0.4
plutôt mauvaise	59	3.6	58	3.2
plutôt bonne	439	26.7	467	26.0
très bonne	1124	68.4	1225	68.3
sans réponse	9	0.5	36	2.0
	1644	100.0	1793	100.0

A ce niveau, on constate aussi beaucoup de stabilité dans les appréciations données par les enquêteurs.

Le croisement des appréciations de 1986 avec celles de 1987 nous oriente dans le même sens.

Fidélité 1987	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon	pas de réponse	Total
mauvais		6	5	2		13
			8.7	1.2		0.8
plutôt mauvais	2	13	30	12	1	58
	18.2	18.8	7.4	1.1	2.3	3.7
plutôt bon	8	34	197	177	13	429
	72.7	49.3	48.4	16.9	30.2	27.2
très bon	1	15	174	853	29	1072
	9.1	21.7	42.8	81.2	67.4	67.8
pas de réponse		1	1	6		8
		1.4	0.2	0.6		0.5
Total	11	69	407	1050	43	1580
	0.7	4.4	25.8	66.5	2.7	100.0

Dans 69.5% des ménages, nous constatons un statu quo.
 Dans 15.2% des ménages, l'enquêteur a évalué la fidélité de façon plus sévère que l'année précédente.

Dans 15.2% des ménages, la fidélité des réponses a été mieux appréciée que l'année précédente.

La lecture de ces résultats ne nous permet pas de conclure que l'enquêteur développerait au fil du temps un sentiment plus optimiste quant à la qualité des réponses reçues.

Chapitre 4

LES OPÉRATIONS DE CHIFFREMENT

Depuis l'an passé, nous avons adopté un système d'encodage automatique des données. Ce système, qui simplifie les opérations d'encodage et de nettoyage, requiert une préparation minutieuse des questionnaires. Ce sont les différentes phases de cette préparation que nous allons décrire ici.

4.1 Vérification de la concordance 86-87

Ce sont essentiellement les données de la composition familiale qui font l'objet de cette vérification; cette vérification porte d'abord sur la composition familiale en soi:

- Toutes les personnes présentes en 86 le sont-elles toujours en 1987?
- Si ce n'est pas le cas, ces personnes sont-elles reprises sur la liste des départs?
- Des personnes sont-elles arrivées dans le ménage?
- Les différents événements touchant la composition familiale se sont-ils passés entre le 01.05.86 et le 30.04.87?

Elle porte aussi sur l'exactitude des différents renseignements: prénoms, dates de naissance...

Le programme d'encodage est conçu pour établir un lien entre deux vagues et s'interrompre lorsqu'il découvre une incohérence sur l'identité des personnes. Il est donc essentiel que chacun de ces éléments soit examiné soigneusement.

Suite à ce contrôle, un diagnostic de concordance est attribué.

Lorsque le vérificateur repère des écueils très importants à ce niveau, il est prévu de reprendre contact avec l'enquêteur, voire avec le ménage, pour obtenir des informations complémentaires.

4.2 Attribution des matricules individuels

Après vérification de la concordance, chaque membre du ménage reçoit un numéro individuel.

Ce numéro individuel unique permettra de suivre chaque personne d'une vague à l'autre.

En 1985, les personnes avaient reçu un matricule compris entre 1 et 6063.

En 1986, les matricules attribués étaient supérieurs à 6500 (6500 - 6725); les matricules des personnes oubliées en 1985 étaient compris entre 6200 et 6300 (6200 - 6258), de façon à ce qu'ils soient identifiables.

En 1987, nous avons décidé d'attribuer des numéros supérieurs à 7000 (7001 - 7210). Le numéro 7167 n'a pas été attribué.

9. Voir annexe.

4.3 Le chiffrage proprement dit¹⁰

4.3.1 La fiche introductive

Cette fiche reprend, en synthèse, tous les éléments d'identification du ménage et sa composition.

- numéros du ménage:
 - en 1985
 - en 1986
 - en 1987
- code postal de l'endroit où l'enquêteur a trouvé le ménage
- numéro de l'enquêteur qui a contacté le ménage
- le diagnostic ménage: il rend compte de la situation du ménage par rapport à l'enquête:
 - + le code "1": concerne la situation la plus courante. Ce code concerne les ménages qui ont répondu en 1986 et aussi en 1987.
 - + le code "2" est prévu pour les ménages qui refusent l'enquête. Cette fiche introductive est complétée, en effet, pour tous les ménages, y compris ceux qui ne participent pas à l'enquête.
 - + le code "3" concerne les ménages introuvables, c.à.d. les ménages pour lesquels aucun service administratif n'a pu nous donner d'autre adresse et qui ne se trouvent pas pour autant à l'adresse de l'année précédente.
 - + le code "4" est utilisé pour les ménages qui ont quitté le Luxembourg. L'étude est limitée aux frontières du Grand-Duché de Luxembourg.
 - + le code "5" concerne les ménages où tous les membres sont décédés.
 - + le code "6" est attribué aux ménages "splitoff"¹¹.
 - + le code "7" est prévu pour les ménages qui n'ont pas été interrogés l'année précédente et que l'enquêteur a pu interroger en 1987.
 - + le code "8" a été prévu pour les ménages qui ont fusionné.

Pour les ménages "splitoff"¹¹, un espace a été prévu afin de noter le numéro du ménage d'origine.

10. Les différents documents utilisés pour ce chiffrage sont repris en annexe.

11. Voir note page 25.

12. Voir note page 25.

- les matricules individuels, y compris les matricules des membres arrivés et sortis du ménage depuis le mois d'avril de l'année précédente
- le diagnostic individuel, qui permet de rendre compte à la fois de la position de chaque membre du ménage par rapport à la vague précédente et par rapport au ménage
 - + code '1': il concerne les membres du ménage interrogés dans ce ménage en 1986 et en 1987.
 - + code '2': il concerne les membres du ménage qui refusent l'enquête. Il arrive en effet, que dans un ménage où certains membres participent à l'enquête, d'autres la refusent. Ces personnes n'auront pas de questionnaire individuel.
 - + code '3': ce code est prévu pour les membres du ménage absents pour une longue durée. Nous entendons par là les personnes qui font toujours partie du ménage mais qui sont habituellement absents p.ex. un étudiant aux U.S.A / une personne en prison... Ces personnes n'auront pas de questionnaire individuel en 1987.
 - + code '4': il est prévu pour les membres qui quittent un ménage pour entrer dans une institution de soins.
 - + code '5': il est attribué aux membres qui quittent un ménage pour fonder leur propre ménage.
 - + code '6': il concerne les membres du ménage partis définitivement à l'étranger.
 - + code '7': il est attribué aux personnes qui arrivent dans le panel en 1987; ce code est donné à des personnes qui n'ont jamais été interrogées dans le cadre de l'étude.
 - + code '8': il concerne les membres du ménage qui sont décédés.
 - + code '9': il concerne tous les cas particuliers¹¹. Nous avons utilisé ce code en 1987, pour désigner les personnes qui sortaient de l'étude pendant une vague et réapparaissaient la vague suivante ou une vague ultérieure (situation du ménage 1581 en 1987).
 - + code '10': ce code a été utilisé en 1987 dans les cas de fusion de ménages. Dans ces cas, il y a, en effet, disparition d'un ménage sans qu'il y ait pour autant disparition des personnes qui en font partie.
- un diagnostic permettant de distinguer les individus-panel des individus qui ne le sont pas.
 - + le code 1 désigne les individus-panel, c.à.d. les individus qui font partie de l'échantillon initial ainsi que leurs enfants (nés ou à naître).

13. Cas particuliers: il n'est pas opportun, dans un panel, de parler de cas particuliers. Les phénomènes *singuliers* lors d'une vague se reproduisent souvent lors d'une autre vague. Il est donc essentiel de choisir d'emblée une règle définitive pour des situations apparemment occasionnelles.

+ le code 2 désigne toutes les autres personnes qui participent à l'étude sans appartenir à la catégorie décrite ci-dessus.

4.3.2 Bilan succinct de la concordance 86-87

4.3.2.1 Le changement de chef de ménage

Une première approche de la concordance de 86 vers 87 consiste à s'interroger sur le changement et le cas échéant, à donner les raisons du changement.

4.3.2.2 Qualité de la concordance

Cette rubrique a pour objectif d'estimer très grossièrement la qualité de la concordance, entre 86 et 87, notamment sur les données de composition familiale. Un code en quatre points permet de qualifier schématiquement la concordance.

- le diagnostic "1" concerne les dossiers corrects.
- le diagnostic "2" est attribué si des problèmes mineurs de concordance sont apparus sur des points comme la date de naissance, la nationalité...
- le diagnostic "3" est utilisé lorsque des erreurs ont été détectées au niveau de la composition du ménage.
- le diagnostic "4" concernera les dossiers où se posent des problèmes graves au niveau de la concordance.

4.3.2.3 Les groupes de revenus en 86 et 87

A ce stade, le précodage ne concerne que l'estimation du nombre de groupes de revenus: ce nombre est-il égal, en augmentation ou en diminution par rapport à l'année précédente?

Une autre opération consistera à caractériser les changements apportés dans la composition des groupes.

4.3.3 Les typologies familiales

Une dernière opération de chiffrage consiste à caractériser le ménage selon deux typologies.

Typologie n°1 (CEPS)

Cette typologie est axée essentiellement autour du nombre d'enfants¹⁴ dans le ménage;

Typologie n°2 (STATEC)

La typologie n°2 est centrée davantage sur les liens entre les membres du ménage¹⁵.

4.3.4 Précodage du tableau familial

- Le numéro matricule de chaque membre du ménage présent en 1987 est reporté dans la première colonne de ce tableau.
- Le lien de chaque membre avec le Chef de ménage est chiffré dans la colonne n°3 suivant un code établi par le CEPS en 1985 (voir annexe).
- La nationalité est chiffrée en colonne '7' suivant un code commun à toutes les études du CEPS (voir annexe).
- Le handicap est chiffré en colonne '17' (voir code en annexe).

4.3.5 Précodage du questionnaire "Groupe de revenus"

Le numéro-matricule de chaque membre du groupe est reporté sur la couverture du questionnaire "Groupe".

La composition de chaque groupe du ménage est comparée avec la composition du même groupe l'année précédente et les modifications à ce niveau font l'objet d'un chiffrage en termes d'entrées et de sorties dans le groupe.

Le numéro-matricule de la personne qui a répondu au questionnaire est également chiffré.

14. Voir note page 30.

15. STATEC, Recensement général de la population au 31 mars 81, Volume 4, Ménages et Familles, Luxembourg, 1985, pp.8-9.

Question B10: Le pays dans lequel le groupe passe ses vacances est chiffré d'après le code "nationalité".

4.3.6 Précodage individuel "adulte"

Sont chiffrés sur la couverture de chaque questionnaire "adulte", les renseignements suivants:

- numéro-matricule de la personne concernée par le questionnaire
- numéro du groupe auquel appartient cette personne
- numéro-matricule du père] de la personne
 de la mère } concernée par
 du conjoint } le questionnaire

Le numéro-matricule du conjoint est chiffré uniquement si le conjoint est présent dans le ménage.

On se préoccupe aussi de savoir si la personne a été interrogée en 85 et en 86.

Formation scolaire et professionnelle

Question D3: - La filière scolaire est chiffrée sur base d'un code "enseignement" établi au CEPS en 1985.

Question D5: - La formation achevée est chiffrée sur base d'un code "formation achevée" établi au CEPS en 1978 pour les besoins de l'étude internationale sur la pauvreté persistante.

Curriculum

Question D8, D9, D11: - Les professions sont chiffrées d'après le code international type des professions (CITP) du bureau international du travail (BIT) à Genève.

Questions D12, D13: - La nationalité est chiffrée à l'aide du code "nationalité" (voir annexe).

Actifs

Question D 29: - La profession est codée sur base du code "CITP" du B.I.T..

4.3.7 Précodage du questionnaire "Enfant"

- Renseignements individuels

Le chiffrage réalisé ici correspond tout à fait à celui du questionnaire "Adulte".

Sont ainsi chiffrés:

- le numéro-matricule de la personne concernée par le questionnaire
- le numéro du groupe auquel appartient cette personne
- le numéro-matricule du père] de la personne
 de la mère] -> concernée par
 du conjoint] le questionnaire

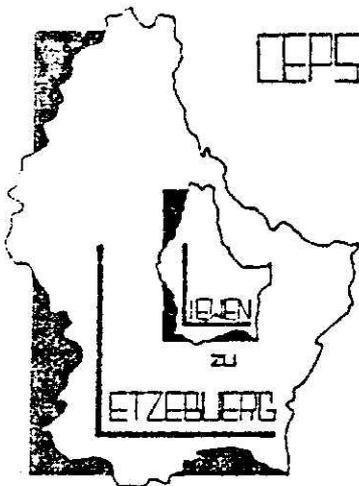
Le numéro-matricule du conjoint est chiffré uniquement si celui-ci est présent dans le ménage.

On s'interroge en outre sur la présence de cet enfant en 1985 et en 1986.

- Renseignements scolaires (C6 et C7)

Les renseignements concernant la filière scolaire dans laquelle se trouve l'enfant ainsi que l'établissement fréquenté sont précodés suivant un code établi par le CEPS (voir annexe).

Lettre aux ménages



CEPS/INSTEAD

Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté
et de Politiques Socio-Economiques
International Networks for Studies
in Technology, Environment, Alternatives, Development

association sans but lucratif / nonprofit organization

Walferdange, Date de la poste.

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Tout d'abord, nous vous remercions bien sincèrement d'avoir, deux fois déjà, participé à notre étude.

Votre collaboration fut non seulement précieuse mais indispensable. Grâce à votre contribution, il sera possible de mieux comprendre l'évolution des conditions de vie des ménages au Luxembourg.

Cette année encore, nous aimerions solliciter votre participation.

Dans quelques jours, une enquêtrice ou un enquêteur du Centre prendra contact avec vous. Lors de sa visite, l'enquêteur se fera un plaisir de vous remettre un texte avec les premiers résultats de l'étude.

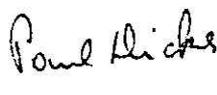
Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez obtenir, tant à propos de cette étude que des activités du Centre.

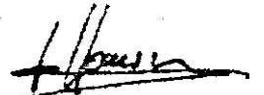
Vous pouvez nous téléphoner (mentionnez: "PANEL MENAGE") ou nous écrire à l'adresse suivante:

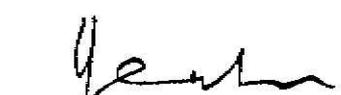
CEPS a.s.b.l.
B.P. 2 7201 WALFERDANGE
Tél: 33 12 12

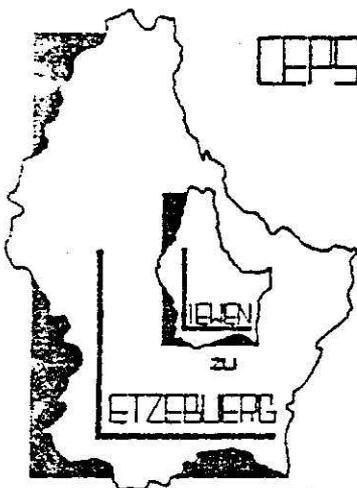
En vous remerciant d'avance pour l'aide que vous nous apportez, nous vous prions, Madame, Mademoiselle, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées.


Andrée Kerger


Paul Dickes


Pierre Hausman


Gaston Schaber



CEPS/INSTEAD

Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté
et de Politiques Socio-Economiques
International Networks for Studies
in Technology, Environment, Alternatives, Development

association sans but lucratif / nonprofit organization

Walferdange, Datum des Poststempels

Brief an alle Haushalte, die an der Studie "LIEWEN ZU LETZEBUERG" mitwirken

Sehr geehrte Damen und Herren!

Zuerst einmal möchten wir uns herzlichst dafür bedanken, dass Sie schon zweimal an unserer Studie mitgewirkt haben.

Ihre Mitarbeit war nicht nur sehr wertvoll, sondern Voraussetzung dafür, dass die Entwicklung des Lebensstandards der Haushalte in Luxemburg beobachtet werden kann.

Dieses Jahr möchten wir Sie noch einmal um Ihre Mitarbeit bitten.

In einigen Tagen wird ein Interviewer Kontakt mit Ihnen aufnehmen. Bei seinem ersten Besuch wird er Ihnen eine Broschüre mit den ersten Studienergebnissen mitbringen können.

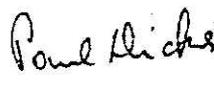
Für weitere Auskünfte über diese Studie und die Tätigkeiten des Centre stehen wir gerne zur Verfügung.

Sie können uns anrufen (bitte fragen Sie nach dem "PANEL MENAGES") oder schreiben Sie uns an folgende Adresse:

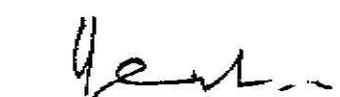
CEPS asbl
B.P. 2
7201 Walferdange Telefon 33 12 12

Wir danken Ihnen für Ihre Mitarbeit und verbleiben mit freundlichen Grüßen.


Andrée Kerger


Paul Dickes


Pierre Hausman


Gaston Schaber

Rapport aux ménages

Les informations contenues dans cette brochure s'adressent aux ménages qui ont participé à l'étude L.L.; ces informations ne sont pas destinées à la publication.

Bulletin No 1

" L I E W E N Z U L E T Z E B U E R G "

Une étude des conditions d'existence des ménages

R a p p o r t
aux
m é n a g e s i n t e r v i e w é s

Une production du

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

C.E.P.S., a.s.b.l.

Président : G.Schaber

AVRIL 1987

Walferdange, le 5 avril 1987

AVANT - PROPOS

En 1985, 2013 ménages -dont le vôtre- ont accepté de participer à l'étude "Liewen zu Letzebuerg".

Le but de cette étude est d'observer régulièrement les conditions de vie des ménages au Grand-Duché de Luxembourg.

En répétant chaque année l'observation, on peut mettre en évidence ce qui reste stable et ce qui change dans la façon de vivre des habitants de notre pays.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une première présentation de vos réponses pour l'année 1985.

Cette présentation concerne uniquement vos réponses.

Celles-ci devront encore être pondérées pour donner une image précise en ce qui concerne le pays (1) dans son ensemble.

Au-delà de ce premier travail, le Centre s'appliquera -en se servant de méthodes diverses- à donner l'image la plus exacte possible de la vie des familles au Luxembourg.

Dans les prochains bulletins nous vous tiendrons au courant du développement de nos travaux.

Nous vous remercions vivement pour votre collaboration, sans laquelle cette étude n'aurait pas pu être réalisée.

G.Schaber P.Dickes P.Hausman A.Kerger

(1) Une telle opération représente un travail à part, qui sera effectué prochainement.

N O S Q U E S T I O N S

. . . V O S R E P O N S E S

I. L'ECHANTILLON DE BASE DE L'ETUDE "LIEWEN ZU LETZEBUERG"

En 1985, 2013 ménages ont participé à cette étude.

L'ensemble de ces ménages est composé, au total, par :

2 916 groupes de revenus

et

6 046 personnes,

dont 4 639 adultes et 1407 enfants.

Pour une bonne compréhension de la suite, il est nécessaire de préciser le sens que l'on donne aux termes de "groupes de revenus", d'"adultes" et d'"enfants".

- * A l'intérieur d'un ménage, un groupe de revenus est constitué par un ou plusieurs membres, en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus: un tel groupe dispose de revenus supérieurs à 16 000 frs./mois et remet moins de la moitié de cette somme à l'ensemble du ménage.
- * Un adulte, tel que nous le définissons, est une personne de plus de 16 ans, qui ne fréquente plus l'école.
- * Un enfant est une personne de moins de 16 ans ou une personne de plus de 16 ans, si elle est toujours scolarisée.

Dans les pages suivantes, nous allons décrire, d'une façon très générale, les ménages qui ont participé à cette étude:

- Où résident-ils dans le pays ?
- Quelles sont les caractéristiques des chefs de ménage [nationalité, âge, sexe, situation familiale, statut professionnel]?

Dans quels cantons résidaient, en 1985, les ménages qui ont participé à l'étude ?

CANTON	Nombre de Ménages	Ménages en %
Capellen	134	6.7
Esch-sur-Alzette	702	34.9
Luxembourg - Ville	367	18.2
Luxembourg - Campagne	164	8.1
Mersch	82	4.1
Clervaux	49	2.4
Diekirch	121	6.0
Rédange	61	3.0
Vianden	16	0.8
Wiltz	53	2.6
Echternach	62	3.1
Grevenmacher	118	5.9
Remich	84	4.2
Ensemble des ménages	2 013	100.0

UN ECHANTILLON INTERNATIONAL

Le Luxembourg, nous le savons, est un carrefour international. Cette réalité apparaît très clairement au travers de la diversité des situations représentées dans notre échantillon. Voici la répartition des ménages de l'échantillon sur base de la nationalité du chef de ménage.

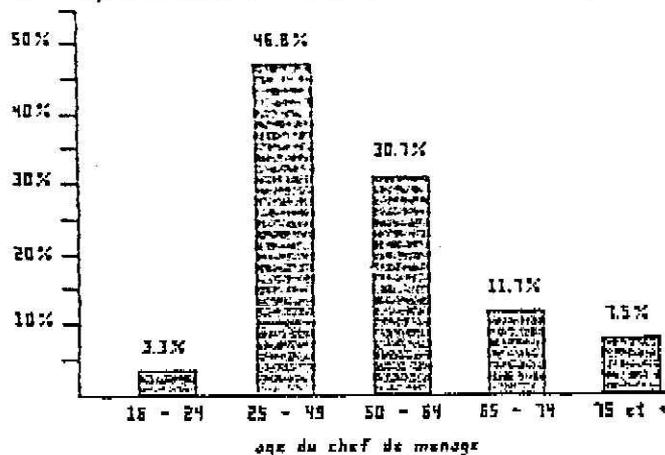
Nationalité du Chef de ménage	Fréquences en chiffres absolus	Fréquences en %
- luxembourgeoise	1 600	79.5
- portugaise	143	7.1
- italienne	100	5.0
- française	49	2.4
- belge	35	1.7
- allemande (RFA)	24	1.2
- autres nationalités	55	2.7
- apatrides	5	0.2
- sans information	2	0.1
Ensemble des ménages	2 013	100.0

Au total, nous avons recensé 23 nationalités différentes parmi les chefs de ménages.

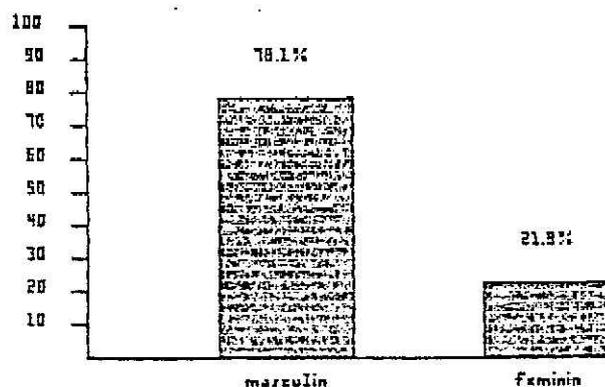
AGE, SEXE, SITUATION FAMILIALE ET STATUT PROFESSIONNEL DU CHEF DE MENAGE

L'âge du chef de ménage

L'âge moyen des chefs de ménage est environ de 50 ans dans l'échantillon. Le graphique suivant fournit une représentation plus détaillée de la répartition de ces chefs de ménage selon leur âge :

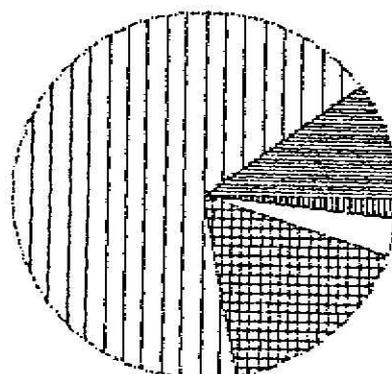


Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage



Situation familiale du chef de ménage

-  Célibataires [10.4%]
-  Mariés [67.8%]
-  Veufs [16.8%]
-  Divorcés [3.2%]
-  Séparés [1.7%]



• Le statut professionnel du chef de ménage

Le tableau suivant rend compte de la position des chefs de ménage par rapport à l'emploi :

Statut professionnel	F r é q u e n c e s	
	En chiffres absolus	En %
1. A un emploi	1 290	64.1
2. Recherche un emploi (mais non inscrit à l'agence pour l'emploi)	16	0.8
3. Recherche un emploi (mais inscrit à l'agence pour l'emploi)	4	0.2
4. Pensionné pour raison d'invalidité	122	6.1
5. Retraité	372	18.5
6. Tient le ménage	207	10.5
7. Autres situations	2	0.1
Ensemble des ménages	2 013	100.0

Si l'on considère maintenant les chefs de ménage qui ont un emploi (1290), on voit que :

- + 13.6% ont le statut de travailleur indépendant
- + 48.2% ont le statut d'ouvrier
- + 38.2% ont le statut d'employé.

• Dans quels secteurs d'activité, les chefs de ménage de notre échantillon travaillent-ils?

Le tableau ci-dessous indique la façon dont les chefs de ménage (1290) se répartissent dans les différents secteurs de l'économie :

Secteur d'activité	Fréquences en %
- Agriculture ...	5.9
- Energie et eau ...	1.0
- Extraction/transformation de minerais/chimie ...	3.8
- Industrie de transformation des métaux ...	15.7
- Autres industries manufacturières ...	7.0
- Bâtiment, génie civil ...	11.0
- Commerce, hébergement, réparation ...	15.0
- Transport et communication ...	9.0
- Banques, assurances et services financiers ...	6.2
- Autres services...	25.3
Ensemble des C.M. ayant un emploi (1290)	100.0

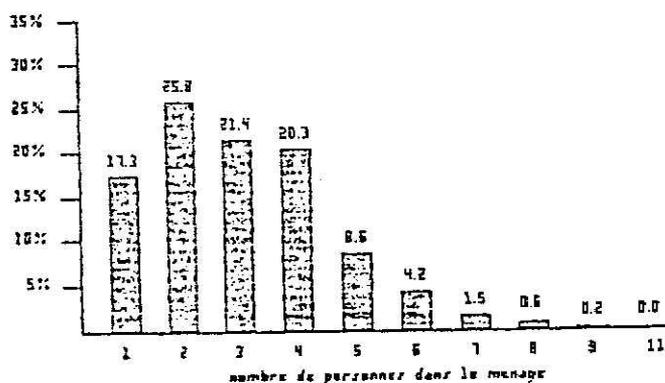
LES FAMILLES DE L'ECHANTILLON

Types de familles	Fréquences	
	Chiffres absolus	%
Ménages non familiaux	432	21.5
Familles monoparentales	36	1.8
Père ou mère avec un enfant adulte	76	3.8
Père ou mère avec un enfant adulte et un ou plusieurs enfants à charge	26	1.3
Famille nucléaire*	351	17.4
Famille nucléaire avec un enfant	202	10.0
Famille nucléaire avec deux enfants	198	9.8
Famille nucléaire avec trois enfants et plus	80	4.0
Famille clanique** (3 adultes)	320	15.9
Famille clanique avec un enfant à charge	188	9.3
Famille clanique avec deux enfants à charge	62	3.1
Famille clanique avec plus de deux enfants à charge	42	2.1
Ensemble de l'échantillon	2 013	100.0

* Deux adultes vivant en couple

** Familles dans lesquelles il y a au moins trois adultes.

Nombre de personnes dans le ménage



En moyenne : 3 personnes par ménage.

Nombre moyen d'adultes par ménage : 2.3

Nombre moyen d'enfants par ménage : 0.7

Nombre maximum de personnes par ménage : 11 (1 cas)

II. CE QUE LES MENAGES NOUS ONT DIT A PROPOS DE LEUR LOGEMENT

1. En ce qui concerne le statut d'occupation

Statut d'occupation du logement	Fréquences en %
Propriétaires après emprunt	47.3
Propriétaires après héritage	13.4
Propriétaires après payement direct	7.2
Propriétaires en viager	0.5
Locataires	23.9
Locataires d'un logement social	1.0
Locataires d'un logement de service ou logés gratuitement	4.7
Sous-locataires	2.6
	100.0

2. Le type d'habitation

Nous avons essayé de caractériser le type d'habitation des ménages de l'échantillon suivant qu'il s'agissait de maisons rurales, de maisons unifamiliales ou d'appartements dans des immeubles collectifs.

Type d'habitation	Fréquences en %
Maison rurale	12.3
Maison unifamiliale individuelle	30.8
Maison unifamiliale jumelée	13.5
Maison unifamiliale en série	19.7
Petit collectif d'appartements	12.2
Collectif moyen	8.6
Grand collectif	1.7
Logement non stabilisé (caravane)	0.4
Pas d'information	0.8
	100.0

3. L'année de construction du logement

Vos réponses à cette question permettraient d'enrichir l'histoire de l'habitat au Luxembourg.

Le logement le plus ancien, enregistré dans le cadre de l'étude, a été construit en l'an 1520. Les constructions les plus récentes datent de l'année même de l'enquête (1985).

Voici un aperçu de l'ensemble:

Date de construction du logement	Fréquences en chiffres absolus	Fréquences en %
- entre 1520 et 1899	173	8.6
- entre 1900 et 1919	153	7.6
- entre 1920 et 1945	318	15.8
- entre 1946 et 1960	373	18.5
- entre 1961 et 1970	232	11.5
- entre 1971 et 1975	163	8.1
- entre 1976 et 1981	167	8.3
- après 1981	55	2.7
- date non connue	379	18.8
Ensemble de l'échantillon	2 013	100.0

4. L'équipement des logements

a) L'équipement sanitaire: eau, salle de bains

- Presque tous les ménages de l'échantillon [98.5%] disposent de l'eau froide à l'intérieur de leur logement; seuls quelques ménages [1.4%] n'ont pas l'eau à l'intérieur de leur logement, mais à l'intérieur de l'immeuble occupé.
Deux ménages ont uniquement une source d'eau à l'extérieur de leur habitation.
- 89.3% des ménages sont équipés d'une salle de bains.
En ce qui concerne les autres situations, il faut noter que:
 - 3.5% des ménages disposent d'une baignoire ou d'une douche dans une pièce qui n'est pas réservée exclusivement au bain (par exemple : une buanderie);
 - 1.3% des ménages n'ont ni baignoire, ni douche dans leur logement, mais seulement un ou plusieurs lavabos;
 - 4.8% des ménages n'ont qu'un seul point d'eau, situé à l'évier de la cuisine.

b) Le mode de chauffage

Les fluctuations du prix des combustibles ont, depuis 1975, attiré notre attention sur les économies qu'il convient de réaliser en ce domaine; elles ont amené aussi certains d'entre nous à modifier leurs modes de chauffage.

Comment se répartissent les modes de chauffage dans notre échantillon? Le tableau ci-après nous renseigne sur ce sujet.

Type de chauffage	Ménages, en %, qui disposent de ce type de chauffage dans l'échantillon
	%
1. Chauffage central à l'électricité	7.1
2. Chauffage central au mazout	45.7
3. Chauffage central au gaz	22.6
4. Chauffage central convertible sur plusieurs énergies	4.2
5. Poêles au mazout	7.5
6. Poêles au charbon/bois	17.6
7. Poêles au gaz	6.2
8. Appareils de chauffage fonctionnant à l'électricité	15.3

c) L'équipement électro-ménager

Nous ne parlerons pas ici des appareils dont sont équipés à peu près tous les ménages (machine à laver, aspirateur, réfrigérateur...) Certains appareils sont apparus moins souvent dans les ménages.

- Le lave-vaisselle
658 ménages disposent d'un lave-vaisselle, soit 32.7% de l'ensemble.
- La machine à tricoter
171 ménages en disposent, soit 8.5%.
- La machine à coudre
1283 ménages en disposent, soit 63.7%.
- Le sèche-linge
413 ménages en disposent, soit 20.5%.

d) Le bricolage

60.6% des ménages ont une perceuse/foreuse.
42.7% possèdent un établi pour le bricolage.
33.4% disposent d'une scie circulaire ou d'une tronçonneuse.

e) Hobbies et vacances

En 1985, 6% des ménages possédaient déjà un micro-ordinateur.
18% possédaient un magnétoscope-vidéo.
Le panel va nous permettre de savoir bientôt dans quelle proportion ces équipements se sont implantés dans les ménages de l'échantillon, d'abord en 1986, et ensuite, en 1987.

En 1987, nous poserons une question sur les vacances. Les seules données que nous possédions à ce sujet pour 1985 concernent le camping. 183 ménages possèdent un équipement de camping, ce qui représente 9.1% de l'ensemble. 85 ménages possèdent une caravane, c'est-à-dire 4.2% de notre échantillon.

5. L'aménagement du logement

De janvier à avril 1985, des travaux ont été réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du logement d'un ménage sur trois.

Ces travaux d'entretien, de rénovation ou d'aménagement peuvent être de types très divers:

- + Le plus souvent il s'agit de travaux de peinture (ou autres travaux intérieurs d'entretien) [19.3% des ménages].
- + Mais il s'agit aussi de travaux susceptibles d'améliorer le confort et la sécurité du logement et qui concernent, par exemple:
 - l'installation sanitaire [8.8%]
 - le revêtement des sols [11.8%]
 - l'agrandissement du logement [4.6%]
 - l'isolation [6.3%]
 - l'installation électrique [5.0%]
 - la sécurité [2.2%]
- + Enfin, dans 9.1% des cas, les ménages ont entrepris des travaux en vue de réparer, améliorer ou ajouter des parties extérieures au logement (cheminée, toiture, terrasse, accès, garage...).

III. VIE SOCIALE DES MENAGES DE L'ECHANTILLON

Ces questions ont été posées au niveau des groupes qui existent dans les ménages que nous avons rencontrés.

Rappelons ici qu'un ménage peut comprendre plusieurs groupes, lorsqu'il est composé de plusieurs adultes disposant de revenus et que toutes ces personnes ne mettent pas plus de la moitié de leurs revenus en commun. Le nombre de groupes dans l'échantillon sera donc plus élevé que celui des ménages.

Comme cela a déjà été dit au début de cette petite présentation, le nombre de groupes dans l'étude "Liewen zu Letzebuerg" s'élève à 2 916.

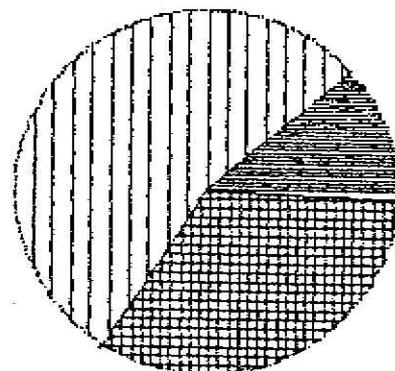
Il est devenu habituel de dire, qu'en dehors des relations professionnelles et de convenances, les familles n'entretiennent plus beaucoup de relations amicales et que la solitude devient l'un des maux de la fin du XXe siècle. Qu'en est-il dans notre échantillon ?

Jugez-en vous-même à la lecture des réponses que vous nous avez données.

Combien de groupes reçoivent encore la visite de...

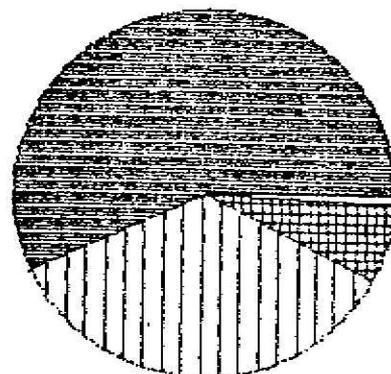
1) ... Membres de la famille

- | | |
|---|--------------------|
|  | Jamais [11.5%] |
|  | Parfois [54.7%] |
|  | Souvent [33.3%] |
|  | Non réponse [0.5%] |



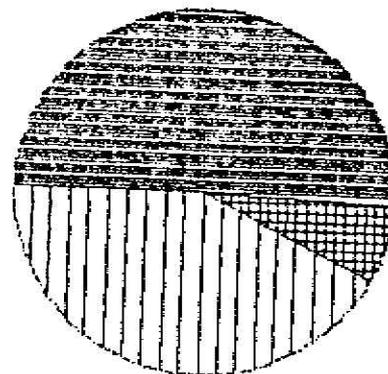
2) ... Voisins

- | | |
|---|--------------------|
|  | Jamais [57.0%] |
|  | Parfois [35.6%] |
|  | Souvent [6.9%] |
|  | Non réponse [0.5%] |



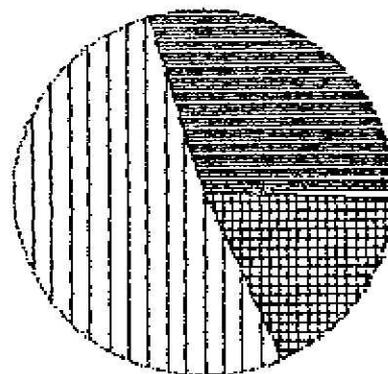
3) ... Collègues de travail

	Jamais [49.8%]
	Parfois [42.8%]
	Souvent [6.8%]
	Non réponse [0.5%]



4) ... Amis, camarades

	Jamais [29.3%]
	Parfois [52.6%]
	Souvent [17.6%]
	Non réponse [0.5%]



Les crédits et l'épargne

- Un groupe de revenus sur cinq (21.5%) a contracté un ou plusieurs emprunts pour les motifs suivants :
 - achat de meubles
 - achat d'électro-ménager
 - achat d'une voiture
 - vacances
 - pour parer à un "coup dur"
 - circonstance exceptionnelle (communion, mariage)
 - études des enfants
 - pour rembourser d'autres emprunts.

- On retrouve, de même, près d'un groupe de revenus sur cinq [19.4%] qui déclare ne jamais épargner.

IV. LA JEUNESSE : MODE DE GARDE DES JEUNES ENFANTS

Avec l'accroissement du travail des femmes hors du ménage, il s'est posé progressivement le problème du mode de garde des jeunes enfants.

En 1985, nous vous avons demandé à quelles solutions vous aviez eu recours pour la garde de vos enfants.

38.3% sont gardés par leurs parents et
53.4% ont dépassé l'âge auquel se pose un tel problème.

Parmi tous les enfants présents dans l'échantillon, seuls 8.3% d'entre eux sont concernés par ce problème. Pour ceux-là, voyons maintenant comment est résolu le problème de leur garde :

L'enfant est...	F r é q u e n c e s	
	en chiffres absolus	en %
1. gardé par un membre de la famille	66	56.3
2. gardé par une amie, voisine	12	10.3
3. confié à une gardienne	20	17.1
4. confié à une crèche ou un foyer de jour	16	13.7
5. confié au personnel d'une halte-garderie	3	2.6
Ensemble des enfants concernés par ce problème de garde	117	100.0

*

* *

Documents de précodage

DIAGNOSTIC MENAGE

- 1 - Enquête réalisée en 1986 et 1987
- 2 - Enquête refusée en 1987
- 3 - Ménage introuvable
- 4 - Ménage parti à l'étranger
- 5 - Tous les membres du ménage sont décédés
- 6 - Splitoff - nouveau ménage
- 7 - Enquête refusée en 86 et réalisée en 87

DIAGNOSTIC INDIVIDUEL

- 1 - Interrogé en 86 et 87
- 2 - Refus
- 3 - Absent de longue durée
- 4 - Hospitalisé, maison de retraite, institution
- 5 - A fondé son propre ménage, ne fait plus partie de ce ménage
- 6 - Parti à l'étranger
- 7 - Entré dans le panel en 87 (n'a pas été interrogé en 86)
- 8 - Décédé
- 9 - Autres cas

MENAGE

Numéro du ménage: -

: code postal:

Enquêteur:

Diagnostic:

S'il s'agit d'un split. off: n^{os} du ménage d'où provient ce

split. off:

Concordance 86 - 87 C.M.87 est-il le même qu'en 86?

- 8.: N.A.P. (nouveau ménage)

- 1.: oui, toujours le même.
- 2.: En 1986, le chef du ménage était marié; il est décédé depuis lors et sa veuve est devenue chef de ménage.
- 3.: En 1986, le C.M. et son épouse étaient mariés; le C.M. 1987 est l'épouse actuellement divorcée ou séparée du C.M. 86.
- 4.: La femme -CM 86 - n'était pas mariée. Elle s'est mariée et son conjoint est le CM 87.
- 5.: Le CM 86 est décédé; sa veuve s'est remariée et le conjoint actuel est le CM 87
- 6.: Le CM 86 et son épouse sont divorcés ou séparés; l'épouse du CM vit avec quelqu'un qui est CM en 1987.
- 7.: En 1987, la femme (CM) vivait avec un ami; cet ami est devenu CM en 1987.
- 8.: En 1986, l'épouse était CM (le mari était incapable ou en institution). Le mari est CM en 1987.
- 9.: En 1986, l'épouse n'était pas CM; elle l'est devenue en 1987 par suite d'incapacité de son mari (très malade, en institution ...
- 10.: Le CM 86 n'est plus là (parti, décédé....) et un autre membre du ménage (autre que le conjoint ou nouveau conjoint de l'épouse) est devenu CM.
- 11.: Une femme, dans le ménage 86, qui n'était pas CM, s'est mariée et son époux est devenu CM.
- 12.: Le CM 86 est toujours dans le ménage, mais un membre du ménage (autre que le conjoint du CM 86) est devenu CM en 1987.
- 13.: Autre solution.

Qualité de la concordance 86 - 87

1. aucun problème
2. il y a des changements liés à des erreurs de l'enquêteur en 1986
(date de naissance; nationalité d'un membre du ménage.....)
3. Une personne qui n'a pas été reprise l'an passé et qui aurait dû
l'être est reprise cette année.
4. Impossibilité d'établir un diagnostic.

-8: N.A.P.

Le nombre de groupes de revenus en 87 est-il égal au nombre de
groupes en 86?

-8: N.A.P.

1. oui → passer aux types de ménages.

2. non → poser les questions suivantes.

- Combien y-a-t-il de groupes en plus en 87?

- Combien y-a-t-il de groupes en moins en 87?

Typologie n° 1 →

Attention: une seule réponse possible

- 10. Ménages non familiaux.
- 20. Père ou mère seul(e) avec enfants à charge.
- 30. Père ou mère avec un enfant adulte.
- 31. Père ou mère avec un enfant adulte et un ou plusieurs enfants à charge.
- 40. Familles nucléaires sans enfant à charge.
- 41. Familles nucléaires avec un enfant à charge.
- 42. Familles nucléaires avec deux enfants à charge.
- 43. Familles nucléaires avec trois ^{enfants} ou plus à charge.
- 50. Familles claniques sans enfant à charge.
- 51. Familles claniques avec un enfant à charge.
- 52. Familles claniques avec deux enfants à charge.
- 53. Familles claniques avec trois ou plus enfants à charge.

Enfant: toute personne qui a un C simplifié
(à charge)

Typologie n° 2 →

Attention: une seule réponse possible

- Couple marié sans enfant

- 11.1. sans autre personne
- 11.2. avec une autre personne

- Couple marié avec un enfant

- 12.1. sans autre personne
- 12.2. avec une autre personne

- Pères seuls avec enfant

- 13.1. sans autre personne
- 13.2. avec une autre personne

- Mères seules avec enfant

- 14.1. sans autre personne
- 14.2. avec une autre personne

- Ménages de deux familles ou plus

- 20.0 ménages de deux familles ou plus

- Ménages non familiaux

- 30.1. ménages d'isolé
- 30.2. ménages multiples (plusieurs isolés)

LISTE DES MOTS-CLEF CONVENANT POUR DESIGNER LE LIEN ENTRE LE C.M. ET
CHACUN DES MEMBRES DU MENAGE

Dans le tableau de composition du ménage, une colonne est réservée pour

- 1) identifier le C.M.
- 2) et ensuite enregistrer la relation qui existe entre ce C.M. et chaque autre membre du ménage.

Pour enregistrer cette relation, vous devrez -impérativement- vous limiter à utiliser -dans la liste- le mot qui convient :

No	MOT-CLEF	COMMENTAIRES
1	C.M. : chef de ménage	
2	Epouse	Il s'agit de l'épouse légitime du C.M.
3	"Epouse"	Il s'agit de la compagne du C.M. dans un couple non-marié qui existe depuis 1 an, au moins.
4	Amie ou ami du C.M.	Cette personne n'est pas mariée au C.M. mais vit en couple avec le C.M. depuis moins d'un an.
5	Fils ou fille du C.M.	Y compris les enfants adoptés.
6	Beau-fils ou Belle-fille	Il s'agit d'un enfant de l'épouse du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'"épouse" ou "amie" ne sont pas inclus ici : cf. No 7.).
7	"Beau-fils" ou "Belle-fille"	Il s'agit d'un enfant de l'"épouse" du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'amie ne sont pas inclus ici : cf. no. 28).
8	Bru ou gendre	Cette personne est mariée à un enfant (ou beau-fils/ belle-fille) du C.M.
9	Fils ou fille adoptif(ve)	Il s'agit d'un enfant sans lien de parenté avec le C.M. mais à charge de celui-ci (ex : placement familial).
10	Frère ou soeur	Il s'agit d'un frère ou d'une soeur du C.M. On inclut ici les demi-frères/soeurs.
11	Beau-frère ou belle-soeur par mariage	Une telle personne est soit l'épouse/l'épouse d'un frère ou d'une soeur du C.M., ou le frère/la soeur de son épouse.
12	"Beau-frère" ou "belle-soeur", en vertu de la compagne du C.M.	Il s'agit des frères/soeurs de l'"épouse" du C.M. (les frères et soeurs de l'ami ou amie ne sont pas inclus ici, cf. No 33).
13	Père ou mère	Il s'agit des parents du C.M. (on inclut ici le 'beau-père' du C.M. dans le cas où il s'agit de l'époux de la mère du C.M., la mère du C.M. s'étant remariée).
14	Beau-père ou Belle-mère par mariage	Il s'agit des parents de l'épouse du C.M. (Les parents de la "compagne" ou "amie" ne sont pas inclus ici).
15	'Beau-père' ou 'Belle-mère' en vertu de la 'compagne' ou amis du C.M.	Ce sont les parents de l'"épouse", de l'ami/amie du C.M.

16	Petit-fils ou petite-fille	Ce sont les petits-enfants du C.M. ou de son épouse (les petits enfants de l'"épouse" ou de l'ami(e) ne sont pas inclus ici, cf. no 32).
17	Arrière-petit-fils ou arrière-petite-fille	Ce sont les arrière-petits-enfants du C.M. ou de son épouse. (Les arrière-petits enfants de l'"épouse", ami(e), ne sont pas inclus ici : ils sont repris au No 32).
18	Grand-père, grand-mère	Il s'agit d'un grand-parent du C.M. (y compris par remariage du grand-père, de la grand-mère).
19	Arrière grand-père, arrière grand-mère	Il s'agit d'un arrière-grand-parent du C.M. (y compris par remariage de l'arrière-grand-père/mère).
20	Grand-père ou grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit d'un grand-parent de l'épouse du C.M., y compris par remariage du grand-père/de la grand-mère. (Les grands-parents de l'"épouse", ami, amie du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils figurent sous la rubrique No 32.
21	Arrière-grand-père, arrière-grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit des arrière-grands-parents (y compris par remariage d'un(e) arrière-grand-père/mère) de l'épouse du C.M. (Ne sont pas inclus ici les arrière-grands-parents de l'"épouse", ami(e) du C.M. ; ceux-ci sont repris sous le No 32.
22	Neveu ou nièce	Neveu ou nièce du C.M. Cette personne est le fils ou la fille d'un frère ou d'une soeur du C.M.
23	Neveu ou nièce par rapport à l'épouse	Neveu ou nièce de l'épouse du C.M. Ce sont les enfants d'un frère ou d'une soeur de l'épouse (les neveux, nièces de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No. 32).
24	Oncle ou tante	Ce sont des frères ou soeurs des parents du C.M.
25	Oncle ou tante de l'épouse	Ce sont les frères ou soeurs des parents de l'épouse (les oncles, tantes de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No 32).
26	Cousin, cousine	Il s'agit de l'enfant d'une tante, d'un oncle du C.M.
27	Cousin, cousine de l'épouse	Il s'agit de l'enfant de l'oncle/la tante de l'épouse (les cousins de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici, mais sous le No 32).
28	Fils, fille de l'ami, ou amie du C.M.	Il s'agit de l'enfant de l'ami(e) du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'"épouse" ne sont pas inclus ici, mais figurent sous le No 7).
29	Mari	C'est le mari d'une femme mariée qui est C.M. (cas où le mari se trouve en situation d'incapacité).
30	REL-C.M.	Il s'agit d'une personne apparentée au C.M. mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (non comptées dans les Nos 1 à 29). Ex : grande-tante.
31	REL-EPOUSE	Il s'agit d'une personne apparentée à l'épouse (pas à l'"épouse" ou ami(e), mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (Nos 1 à 29). Ex : la grande-tante de l'épouse du C.M.
32	REL-COMPAGNE/GNON	Cette personne est apparentée à l'"épouse", à l'ami(e) du C.M., mais ne tombe pas dans l'une des catégories prévues plus haut (Nos 1 à 29). Ex : grands-parents, cousins, neveux/nièces, oncles/tantes et petits-enfants de l'"épouse", ami, amie.
33	NON-REL-C.M.	Ces personnes ne sont pas apparentées au C.M. dans le sens traditionnel. On peut inclure dans cette rubrique divers types d'ami(e)s du C.M. (ex : couple homosexuel), des personnes qui partagent ensemble le même logement mais qui n'ont pas de lien de parenté avec le C.M., les amis des enfants de la famille, etc.

**LISTE DES PAYS DE NATIONALITE
ET DE NAISSANCE**

Afghanistan	251	El Salvadore	421
Afrique du Sud	325	Empire Centre Afrique	305
Albanie	101	Equateur	516
Allemagne RFA	103	Espagne	139
Allemagne RDA	104	Etats-Unis d'Amérique	402
Algérie	351	Ethiopie	311
Andorre	102	Fernando Po	392
Angola	341	Fidji	617
Antilles Britanniques	424	Finlande	160
Antilles Françaises	481	France	111
Antilles Néerlandaises	482	Gabon	312
Antilles Américaines	483	Gambie	313
Arabie Saoudite	252	Ghana	314
Argentine	511	Grande-Bretagne	112
Australie	611	Grèce	114
Autriche	135	Guatemala	413
Bahamas	484	Guinée	315
Bahreïn	268	Guinée Equatoriale	337
Barbades	423	Guinée Portugaise	391
Belgique	150	Guyana	521
Benin	320	Haiti	419
Bermudes	485	Haute Volta	316
Bhoutan	223	Honduras	414
Birmanie	201	Hongrie	115
Bolivie	512	Ile de Dominica	480
Botswana	302	Ile de Santhome	393
Brésil	513	Iles Vierges	486
Brunéi	224	Inde	207
Bulgarie	136	Indonésie	208
Burundi	303	Irak	254
Cameroun	304	Iran	255
Canada	401	Irlande	116
Cap Vert/Iles du/	339	Islande	117
Chili	514	Israel	256
Chine	204	Italie	128
Chine/Rép.pop.	218	Jamaïque	415
Chypre	137	Japon	239
Colombie	525	Jordanie	257
Congo	307	Kenia	336
Corée	206	Khmer	202
Corée du Nord	219	Koweit	264
Costa-Rica	411	Laos	210
Côte d'Ivoire	309	Lesotho	301
Cuba	412	Libye	353
Danemark	138	Liberia	318
Dominicaine/Rép.	420	Liban	258

Liechtenstein	118	Roumanie	124
Luxembourg	113	Russie	131
Malagasy	324	Rwanda	327
Mali	319	Sahara	388
Malaisie	212	Sainte Hélène (Ile)	389
Malawie	358	Saint-Marin	125
Maldives	222	Saint-Siège	133
Malte	119	Samoa Occidental	614
Maroc	354	Seychelles (Iles)	390
Mascate et Oman	266	Sénégal	320
Mauritanie	355	Sierra Leone	328
Maurice/Ile	317	Singapour	205
Mexique	416	Somalie	329
Monaco	120	Soudan	356
Mongolie Extérieure	221	Sri-Lanka	203
Mozambique	340	Suède	126
Nauru	615	Sud-Yemem	265
Nepal	213	Sultanats du Golf	
Ngame	331	Persique	260
Nicaragua	417	Suisse	127
Nigeria/Rép.Féd.du	322	Swaziland	395
Niger	321	Syrie	261
Norvège	121	Tanzanie	332
Nouvelles Hébrides	618	Tahiti	236
Nouvelle-Zélande	613	Tchecoslovaquie	130
Ouganda	323	Tchad	333
Pacifiques/Iles du	620	Thaïlande	235
Pakistan	259	Togo	334
Panama	418	Tonga	616
Papouasie-Nouvelle		Trinité et Tobago	422
Guinée	619	Tunisie	357
Paraguay	527	Turquie	262
Pays.Bas	129	Uruguay	519
Pérou	518	Vénézuela	520
Philippines	214	Vietnam	217
Pologne	122	Vietnam du Nord	220
Portugal	123	Yemen	263
Porto Rico	487	Yougoslavie	132
Qatar	267	Zambie	335
Rép.Arabe d'Egypte	352	Zaire	306
Réunion	387		
Rhodésie	326	Apatride	999

CODE SCOLARITE: FORMATION ACHEVEE

[Question D5]

- 01 Pas de formation
- 02 Ecole primaire
- 03 Ecole primaire supérieure
- 04 Enseignement complémentaire
- 05 Ecole des Arts et Métiers
- 06 Ecole des Arts et Métiers/professionnelle supérieure
- 07 Cycle inférieur de l'enseignement général (école moyenne ou lycée)
- 08 Cycle supérieur de l'enseignement général (école moyenne ou lycée)
- 09 Maitresse de jardin d'enfants
- 10 Brevet de maîtrise artisanale
- 11 Enseignement technique à l'école technique
- 12 Ecole normale
- 13 Post-graduat
- 14 Institut pédagogique
- 15 Enseignement supérieur non-universitaire
- 16 Enseignement universitaire

CODE HANDICAP

- 01 Handicap moteur
- 02 Handicap sensoriel
- 03 Handicap mental
- 04 Maladie chronique
- 05 Cumul de handicaps

CODE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 001 Ecoles primaires
- 002 Athénée de Luxembourg
- 003 Lycée classique de Diekirch
- 004 Lycée classique Echternach
- 005 Lycée de Garçons-Luxembourg
- 006 Lycée de Garçons-Esch/Alzette
- 007 Lycée Robert Schuman-Luxembourg
- 008 Lycée Hubert Clement-Esch/Alzette
- 009 Lycée Michel Rodange-Luxembourg
- 010 Lycée Mathias Adam-Pétange
- 011 Lycée Technique Nic Biver-Dudelange
- 012 Lycée Technique du Nord-Wiltz
- 013 Lycée Technique J.Bech-Grevenmacher
- 014 Ecole privée N.Dame-Luxembourg
- 015 Ecole privée Fieldgen-Luxembourg
- 016 Ecole privée Ste Anne-Ettelbruck
- 017 Ecole privée N.Dame de Lourdes-Diekirch
- 018 Lycée Technique; Ecole de Commerce et de Gestion
- 019 Institut supérieur de Technologie
- 020 Lycée Technique des Arts et Métiers
- 021 Lycée Technique Michel Lucius-Luxembourg
- 022 Lycée Technique du Centre-Luxembourg (Limpertsberg)
- 023 Lycée Technique-Esch/Alzette
- 024 Lycée Technique-Ettelbruck
- 025 Lycée Technique du Nord
- 026 Lycée Technique-annexe Remich
- 028 Lycée Technique du Centre-(Annexe Verlorenkost)
- 027 Lycée Technique hôtelier "Alexis Heck" Diekirch
- 029 Lycée Technique Mersch
- 030 Lycée Technique agricole-Ettelbruck
- 031 Ecole privée Marie-Consolatrice-Esch/Alzette

- 032 Ecole privée Ste Elisabeth-Troisvierge
- 033 Lycée Technique Emile Metz-Luxembourg/Dommeldange
- 034 Ecole professionnelle ARBED-Differdange
- 035 Ecole DURO-Luxembourg
- 036 Ecole Grandjean-Luxembourg
- 037 A l'étranger
- 038 Ecole d'infirmière au Luxembourg
- 039 Institut pédagogique
- 040 Lycée Technique-Differdange
- 041 Lycée Technique-Pétange
- 042 Ecole privée-Berlitz
- 043 Ecole privée Maria-Hilf.-Esch/Alzette
- 044 Lycée Technique-Echternach
- 045 Centre Universitaire
- 046 C.O.I.P.
- 047 Lycée Technique de Bonnevoie
- 048 Ecole Européenne
- 049 Ecole Goodyear
- 050 Ecole du Kirchberg
- 051 Ecole spéciale E.S.A.
- 052 I.F.E.M.-Fentange
- 053 Lycée Technique de Capellen
- 054 Centre de Logopédie
- 055 Ecole paramédicale d'Etteibruck
- 056 Ecole spéciale de Mondorf
- 057 Ecole complémentaire de Rédange
- 058 Cours de formation complémentaire en usine
- 059 Cours de formation complémentaire (administration - computer)
- 060 Ecole militaire
- 061 Collège de Diekirch
- 062 Victor Hugo
- 063 Institut cathéchétique

CODE SECTION D'ENSEIGNEMENT

Question D3 - Question C6

- 8- pas scolarisé
- 001 Primaire ordinaire
- 002 Primaire spéciale
- 003 Technique I |
- 004 Technique II |-> Lycée technique
- 005 Technique III |
- 006 préparatoire
- 007 complémentaire |
- 008 complémentaire III |-> complémentaire
- 009 Section de fin d'études
- 010 C.O.I.P.
- 011 Sec.gén.classique A (langues)
- 012 Sec.gén.classique B (maths.)
- 013 Sec.gén.classique C (sciences)
- 014 Sec.gén.classique D (économique)
- 015 Sec.gén.classique E
- 016 Sec.gén.classique F
- 017 Sec.gén.moderne A
- 018 Sec.gén.moderne B
- 019 Sec.gén.moderne C
- 020 Sec.gén.moderne D
- 021 Sec.gén.moderne E
- 022 Sec.gén.moderne F
- 023 Enseignement supérieur non-universitaire
- 024 Enseignement supérieur universitaire
- 025 Ecole d'infirmière
- 026 Dactylographie
- 027 Stage de formation complémentaire dans usine
- 028 Cours de formation complémentaire
- 029 Ecole militaire

Table des Matières

Chapitre 1	7
1.1 La fiche enquêteur	7
1.2 Le tableau de composition familiale	8
1.3 Changements dans la composition familiale	8
1.4 Le questionnaire ménage	9
1.4.1 Les ajouts	9
1.4.2 Les suppressions	10
1.5 Le questionnaire "Groupe"	10
1.6 Questionnaire individuel "adulte"	12
1.6.1 Les personnes auxquelles il s'adresse	12
1.6.2 Le curriculum vitae	12
1.6.3 Formation scolaire et professionnelle	12
1.6.4 Rétrospective: Mai 86 - Avril 87	13
1.6.5 Tableau d'orientation	13
1.6.6 Les retraités	14
1.6.7 Les actifs	14
1.6.8 Les projets professionnels	15
1.6.9 Le tableau des revenus	15
1.7 Questionnaire C simplifié	16
Chapitre 2	19
2.1 Supervision du groupe d'enquêteurs	19
2.2 Le groupe d'enquêteurs	19
2.3 Les séances de formation	19
2.4 Les consignes aux enquêteurs	20
Chapitre 3	23
3.1 Gestion de l'enquête	23
3.1.1 Le programme de gestion	23
3.1.2 La distribution des enquêtes	24
3.2 Le déroulement de la collecte	27
3.2.1 Rythme de la collecte	27
3.2.2 Durée de l'interview	27
3.2.3 Caractéristiques des ménages contactés en 1987. Comparaison avec 1986	29
3.2.3.1 Localisation des ménages	29
3.2.3.2 Taille des ménages	29
3.2.3.3 Type d'habitation	30
3.3 Bilan de la collecte	30
3.3.1 Bilan quantitatif	30

3.3.2	Bilan qualitatif	32
3.3.2.1	Impressions générales	32
3.3.2.2	Appréciation des enquêtes par les enquêteurs	33
Chapitre 4		37
4.1	Vérification de la concordance 86-87	37
4.2	Attribution des matricules individuels	38
4.3	Le chiffrage proprement dit ⁶	39
4.3.1	La fiche introductive	39
4.3.2	Bilan succinct de la concordance 86-87	41
4.3.2.1	Le changement de chef de ménage	41
4.3.2.2	Qualité de la concordance	41
4.3.2.3	Les groupes de revenus en 86 et 87	41
4.3.3	Les typologies familiales	41
4.3.4	Précodage du tableau familial	42
4.3.5	Précodage du questionnaire "Groupe de revenus"	42
4.3.6	Précodage individuel "adulte"	43
4.3.7	Précodage du questionnaire "Enfant"	44

16. Les différents documents utilisés pour ce chiffrage sont repris en annexe.

Préparation des dossiers pour l'encodage

I. Dans le tableau familial

1. Indiquer les numéros- matricules
2. Coder le lien avec le chef de ménage
3. Coder la nationalité (code en trois chiffres/CEPS)
4. Coder la caisse de maladie suivant le code du tableau
5. Etablir les éléments de la structure du ménage en groupes B (suivre les questions des colonnes 8 et 9)
6. Vérifier la correction de l'orientation pour les questionnaires individuels.

II. Précodage du fichier

1. Numéro du ménage en 85-86-87
2. Code postal 87
3. Enquêteur 87
4. Diagnostic ménage suivant code
5. Cas des split-off: indiquer le numéro du ménage d'où provient le split-off: n° 86 et n° 87.
6. Reprendre les numéros-matricule des membres actuellement présents dans le ménage.
Reprendre les numéros des membres sortis du ménage (voir feuille de changements dans la C.F.).
Attribuer un diagnostic individuel à chacun d'entre eux.
7. S'agit-il d'un individu- panel ?
Code 1, si individu-panel.
Code 2, si non individu-panel
Est individu-panel: toute personne interrogée la première année et tout enfant né d'une personne interrogée la première année.

III. Précodage du ménage

1. Numéros du ménage en 85 -86- 87
2. Code postal 87
3. Enquêteur 87
4. Diagnostic- ménage suivant code établi
5. Dans le cas d'un split-off, indiquer les numéros du ménage d'où provient le split-off: numéros des différentes années.
6. Concordance 86 et 87:
 1. le C.M est-il le même en 1986 et en 1987? Coder suivant le code établi dans le précodage.
 2. Qualité de la concordance 86 -87: coder suivant le code indiqué dans le précodage. Le code '4' est réservé aux cas de discordance grave.
 3. Le nombre de groupes 87 est-il égal au nombre des groupes en 1986? Lorsque ce n'est pas le cas, combien y-a-t-il de groupes en plus? Combien y-a-t-il de groupes en moins?
7. Typologies familiales:
 1. Typologie n° 1 (CEPS)
 - Ménages non-familiaux: ménages d'isolés
 - Enfant à charge: Toute personne qui a un questionnaire C simplifié
 - enfant adulte: prendre "enfant" dans le sens de filiation
 - famille nucléaire: couple
 - famille clanique: trois adultes dans le ménage
 2. Typologie n° 2 (STATEC)
 - Ménage d'isolé: formé par une personne qui vit seule dans une unité d'habitation distincte.
 - Ménage multiple: est un groupe de deux personnes ou plus qui s'associent pour occuper une unité d'habitation, en totalité ou en partie, et pourvoir en commun à leurs besoins alimentaires et éventuellement aux autres besoins essentiels de l'existence.

-Famille (noyau familial): a été définie au sens étroit de noyau familial, c.à.d qu'elle comprend les personnes d'un ménage privé ou collectif dont les liens sont ceux de mari et d'épouse ou de parents, et d'enfant n'ayant jamais été marié, l'enfant pouvant être adoptif.

-Le noyau familial se compose donc d'un couple marié sans enfant ou avec un ou plusieurs enfants n'ayant jamais été mariés, quel que soit leur âge, ou du père ou de la mère avec un ou plusieurs enfants n'ayant jamais été mariés, quel que soit leur âge.

IV. Codage des questionnaires individuels

1. *Le questionnaire individuel simplifié*

1. indiquer le numéro-matriculé de la personne concernée par le questionnaire.
2. indiquer le numéro de son groupe B
3. indiquer le numéro matricule de son père, de sa mère,, s'ils sont présents dans le ménage ou dans le panel.
4. indiquer le numéro matricule du conjoint, s'il est présent dans le ménage.
5. cette personne a-t-elle été interrogée en 1985?; en 1986?
Code 1: OUI
Code 2: NON
6. si cette personne a été interrogée en 85, donner le numéro du ménage dans lequel elle se trouvait en 1985
7. si cette personne a été interrogée en 1986, donner le numéro du ménage dans lequel elle se trouvait en 1986.
8. Question C6: coder le type d'enseignement suivant le code du CEPS.
9. Question C7: coder l'établissement scolaire suivant le code du CEPS.

2. *Le questionnaire individuel complet.*

1. Renseignements individuels: suivre les mêmes consignes que pour le questionnaire simplifié.
2. D2: prendre le code de la question
3. D3: prendre le code "section d'enseignement"
4. D5: prendre le code "formation achevée"
5. D8
D9) coder la profession suivant le code "BIT"
D11
6. D13: coder la nationalité suivant le code CEPS.
7. D29: coder la profession suivant le code du BIT.

8. Vérifier les différentes orientations

V. Le questionnaire "B"

Participation aux frais du ménage: Cette question concerne uniquement les personnes susceptibles de faire un groupe: toutes celles qui ont des revenus (exclure le cas des couples).

La réponse à cette question doit permettre d'évaluer, outre l'information qu'elle apporte, si la structure en groupes B est correcte: l'apport à l'ensemble du ménage est-il supérieur ou non à la moitié des revenus?

Précodage:

1. Evaluer si le groupe en question est composé des mêmes personnes qu'en 1986.
 1. si c'est le cas, utiliser le code '1' et arrêter
 2. s'il s'agit d'un nouveau ménage, utiliser le code '2' et arrêter
 3. si ce groupe est différent de 1986, utiliser le code '3' et indiquer les numéros des entrées dans le groupe et le numéros des sorties du groupe.
 4. si le groupe n'existait pas en 1986, indiquer les numéros des entrées.
 5. indiquer aussi le numéro matricule des personnes qui ont répondu à l'enquête (cfr fiche enquêteur) (uniquement s'il s'agit d'adultes).
2. B2: somme mensuelle totale des revenus du groupe;
3. B10: coder le pays des vacances suivant le code nationalité . Si plusieurs réponses, prendre la destination la plus éloignée.

VI. Pour l'ensemble

1. Vérifier la cohérence interne en recourant éventuellement aux années précédentes.
2. Eventuellement, remplacer les données manquantes par des données des années précédentes *AVEC TOUTES LES PRECAUTIONS EMISES EN 1986.*
3. Tenir la liste des correspondances de numéros 85 - 86 - 87
4. Tenir la liste des nouveaux numéros matricule:
 1. 7001 à 7400: nouveaux venus
 2. 7401 à 7500: personnes oubliées en 1986.

A v a n t - p r o p o s

Le présent rapport traite des aspects techniques de la collecte des données:

- il reprend les modifications apportées au questionnaire avec leurs justifications
- il décrit le déroulement de la collecte depuis la formation des enquêteurs jusqu'à la vérification des questionnaires
- il établit un premier bilan des opérations du terrain
- enfin, il porte sur la mise en forme des données préalables aux opérations d'encodage.

Ce rapport se veut avant tout un enregistrement des éléments notoires de la collecte afin de pouvoir en garder la trace.

En l'établissant, nous voudrions aussi permettre une réflexion sur la collecte des données de façon à améliorer cette étape fondamentale pour les vagues ultérieures de l'étude.

Plan

- Chapitre I: Evolution du questionnaire de 1986 à 1987
- suivi du questionnaire
- Chapitre II: La formation des enquêteurs
- suivi des consignes
- Chapitre III: La collecte des données
- Chapitre IV: Les opérations de chiffrement

A n n e x e s :

- Lettre aux ménages
- Rapport aux ménages interviewés
- Feuilles de précodage
- codes: - lien avec le chef de ménage
 - nationalité
 - handicap
 - formation achevée
 - Etablissements scolaires
 - Enseignement
- Recommendations aux précodeurs

Chapitre 1

EVOLUTION DU QUESTIONNAIRE DE 1986 à 1987

1.1 La fiche enquêteur

En 1985 et en 1986, la fiche-enquêteur reprenait l'adresse des ménages. Pour garantir l'anonymat des questionnaires, nous devions séparer cette fiche de l'ensemble du questionnaire.

Toutefois, étant donné que cette fiche reprend aussi d'autres informations (ex. type d'habitation du ménage enquêté, appréciation de la qualité de l'enquête, ...) cette séparation de l'ensemble du questionnaire pose quelques problèmes pratiques.

Il a donc été décidé de modifier la fiche-enquêteur et d'en enlever les éléments qui permettent l'identification du ménage. Ces éléments seront dorénavant consignés sur des fiches à usage exclusif de l'enquêteur et des personnes chargées d'organiser la collecte des données.

1.2 Le tableau de composition familiale

Les seuls changements apportés à ce niveau concernent la technique de construction des groupes de revenus.

L'expérience de 1985 nous avait déjà amenés en 1986 à systématiser la procédure de construction des groupes de revenus. En 1987, nous avons poussé plus loin l'effort de systématisation de façon à éviter toute interprétation fantaisiste. Les questions en tête du tableau de composition familiale visent cet objectif:

- tout d'abord, repérer les personnes susceptibles de former un groupe de revenus et les personnes qui devront nécessairement être prises en charge;
- après cette distinction préalable, découvrir, par l'application des règles sur le partage des revenus, les personnes qui vont effectivement former un groupe;
- enfin, intégrer chacune des personnes prises en charge dans son groupe respectif.

Ces modifications exclusivement formelles n'ont pas affecté la définition du groupe de revenus. Notons enfin que le montant requis pour pouvoir créer un groupe a été porté de 16000 à 17000 francs (en raison de l'augmentation de l'indice du coût de la vie, n.i. avril 1985 = 412.02; n.i. avril 1987 = 428.67; le montant exact eût été 16718 francs. Nous l'avons arrondi à 17000 francs pour faciliter le travail d'enquête).

1.3 Changements dans la composition familiale

Le tableau portant sur les changements d'état civil a été supprimé. Les renseignements repris dans ce tableau sont redondants avec les renseignements repris dans les tableaux d'arrivées et de départs. Ces renseignements n'ont d'ailleurs pas été saisis en 1986.

1.4 Le questionnaire ménage

1.4.1 Les ajouts

En 1987, le questionnaire "ménage" a été enrichi de plusieurs questions qui se trouvaient à l'origine, au niveau du questionnaire "Groupe de revenus". Il s'agit des questions [87A16 - 86B7: *Comment faites-vous, dans votre groupe, pour payer une facture?*], [87A17 - 86B3: *Dans votre groupe, éprouvez-vous des difficultés à joindre les deux bouts?*], [87A18 - 86A12 - 86B6: *Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour...*], [87A21 - 86B4: *Si votre revenu régulier disparaissait, pendant combien de temps pourriez-vous vivre à l'aide de vos économies?*]

Ce mouvement de transfert du niveau du groupe vers le niveau du ménage avait été entamé en 1986 dans le but de garantir la comparabilité avec d'autres études (étude pauvreté-précarité de l'INSEE, étude sur les indicateurs de pauvreté de la CEE...).

Il a été clôturé en 1987 avec l'argument que la mesure de la pauvreté selon le modèle de Rasch avait été construite au niveau du ménage et que, par conséquent, il était important que ces questions soient posées au niveau du ménage (P.DICKES). Ajoutons que ce transfert réduira la durée de passation du questionnaire dans les ménages composés de plusieurs groupes de revenus.

Notons cependant que ces informations seront perdues pour une analyse longitudinale: en effet, quoique identiques dans leur formulation, ces questions ont pris un autre sens en changeant de contexte.

[87A23 - 87A24] *Quand vous comparez l'impôt que vous payez avec votre revenu brut, estimez-vous...* "Lorsque vous faites une déclaration d'impôt, vous avez le droit de déduire du total de vos revenus, un certain nombre de frais, savez-vous que..." (Questions S.ALLEGREZZA).

C'est l'intérêt porté à la réforme de la fiscalité au Luxembourg qui a poussé à l'introduction de questions sur ce thème.

1.4.2 Les suppressions

[86A16] *"Dans quelle localité faites-vous habituellement vos courses?"*

Cette question avait été ajoutée en 1986 pour répondre aux besoins d'un contrat d'étude spécifique portant sur la centralité des communes (P.HAUSMAN). Elle ne se justifie plus en 1987.

[86A20] *"Avant de nous quitter, pourriez-vous nous dire s'il s'est passé quelque chose d'important pour votre ménage, depuis notre visite?..."*

Nous avons pris la décision d'abandonner, en 1987, cette question ouverte, en raison du manque de temps pour en examiner le contenu.

1.5 Le questionnaire "Groupe"

Ajouts

[86B1 - 87B1] *"Revenus touchés au titre de groupe".*

- Ajout de l'allocation de rentrée scolaire.

La loi du 14.07.86 a introduit l'allocation de rentrée scolaire. Cette allocation annuelle, versée au mois d'août de chaque année, a pour objectif d'aider les parents à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire.

[87B6] *"Depuis le début de l'année, recevez-vous de l'aide de personnes qui ne vivent pas avec vous?"*

Cette question avait été supprimée en 1986 car elle faisait double emploi avec les tableaux de revenus. Il a cependant semblé utile de l'introduire à nouveau en 1987 en raison des informations qu'elle apporte sur l'origine de l'aide.

[87B10] *"Où avez-vous passé vos vacances les deux dernières années?"*

Jusqu'ici, aucune question n'avait été posée sur les vacances. Il nous a semblé intéressant d'introduire une question supplémentaire sur les loisirs.

[86B14 - 87B11] *"Le fait de vivre ensemble, vous-même et les autres groupes du ménage, vous procure-t-il des avantages pour..."*

Sur suggestion des enquêteurs, deux items qui apparaissent particulièrement souvent dans les réponses ont été ajoutés à la question. Il s'agit des items *"pour faire des économies"* et *"pour ne pas vivre seul"*.

Suppressions

[86B8] *"Disposez-vous, dans votre groupe d'un CCP, compte à la banque...?"*

En 1986, on avait introduit cette question pour les besoins d'un contrat de recherche spécifique. Bien qu'intéressante quant au fond, il a été décidé de l'abandonner en 1987 au vu des réactions négatives de bon nombre de ménages enquêtés.

[86B9 - 87B4] *"Pour quelles raisons épargnez-vous, pour quelles raisons n'épargnez-vous pas?"*

En 1986, la question sur l'épargne avait été allongée pour les besoins d'un contrat de recherche spécifique. Le degré de précision requis en 1986 ne se justifiait plus en 1987 et il a été décidé d'abandonner les deux sous-questions.

1.6 Questionnaire individuel "adulte"

1.6.1 Les personnes auxquelles il s'adresse

Une première modification dans le questionnaire concerne les catégories de personnes auxquelles il s'adresse: un élargissement a été opéré pour la catégorie de personnes qui travaillent et simultanément poursuivent des études; on a fixé à 10 heures, le temps de travail minimum requis. Auparavant, un travail à temps plein était exigé.

1.6.2 Le curriculum vitae

En 1986, les questions ont été posées exclusivement aux nouveaux arrivés dans le panel. Etant donné que souvent, les enquêteurs ont oublié de poser les questions, il a été décidé de poser une nouvelle fois l'ensemble des questions du curriculum vitae à toutes les personnes de l'échantillon, anciennes et nouvelles.

La place de ces questions en fin de questionnaire était propice aux oublis. Aussi a-t-il été décidé de mettre ces questions au début. Ce transfert a occasionné quelques autres aménagements dans l'agencement des questions. Ainsi, les questions sur la formation scolaire suivie actuellement ont-elles pris place avant le curriculum vitae et le tableau rétrospectif des événements de l'année a été déplacé après le curriculum.

1.6.3 Formation scolaire et professionnelle

[86D3 - 87D2] Modification des possibilités de réponse.

A la lecture des réponses des années antérieures, il s'est révélé plus pertinent de recourir à l'ancienne terminologie pour qualifier les réseaux de formations suivies par les adultes.

Il sera nécessaire pour la suite et notamment les analyses d'établir un code établissant les correspondances entre l'ancienne et la nouvelle terminologie.

Ont été ajoutées quelques possibilités de formation rencontrées les années antérieures: le brevet de maîtrise, les formations militaires, la

formation complémentaire prévue dans l'administration et d'autres formations complémentaires en cours d'emploi.

1.6.4 Rétrospective: Mai 86 - Avril 87

[86D1 - 87D22]

L'item "*a commencé à travailler*" a été ajouté pour faciliter les travaux de vérification des questionnaires. Cet item est, en effet, redondant avec les items du tableau d'orientation et aussi avec la date du début d'activité.

1.6.5 Tableau d'orientation

[86D10 - 87B24]

1. Maladie de "longue durée" [87D24,5]
En 1985 et en 1986, le questionnaire était imprécis quant à la durée de la maladie de "longue durée".
En 1987, les maladies de "longue durée" sont celles dont la durée excède un mois.
2. Maladie de "courte durée" [86D10,5]
Cet item a été supprimé en 1987. Il fait double emploi avec la question [87D22,2] "*Il a interrompu son activité professionnelle pendant une semaine au moins pour raisons de santé*". De plus, on peut s'interroger sur la pertinence de cet item au niveau du tableau d'orientation étant donné que les maladies de courte durée n'ont pas d'incidence sur l'activité professionnelle et le montant des rémunérations.
3. "Il travaille moins de dix heures/semaine" [87D24,10]
En 1985 et en 1986, lors des travaux de vérification, nous avons, à plusieurs reprises trouvé des personnes qui touchaient un salaire et pour lesquelles aucune activité professionnelle n'était renseignée. (Il faut un minimum de dix heures de travail pour que le questionnaire "travail" puisse être complété. Les questions de ce paragraphe paraîtraient déplacées pour de courtes activités.)
Inévitablement, lorsque l'on trouve un salaire sans activité professionnelle déclarée, on peut soupçonner une erreur d'affectation des revenus. Pour éviter les doutes, on a décidé d'introduire au niveau du tableau d'orientation, les activités professionnelles dont la durée est inférieure à dix heures par semaine.

1.6.6 Les retraités

[86D12 - 87D26] *"Avez-vous quelqu'un dans votre entourage qui pourrait prendre soin de vous...?"*

L'expérience des enquêteurs en 1986 nous a poussés à apporter quelques modifications à cette question.

L'objectif poursuivi est de faire un relevé des solutions que les personnes âgées pourraient mobiliser dans les cas où elles se trouveraient en situation de dépendance. En 1986, la question précisait *"au cas où vous tomberiez gravement malade"*.

Beaucoup d'enquêteurs ont souligné l'ambiguïté de cette hypothèse: fallait-il limiter la question aux seuls cas de maladie en excluant les autres formes d'impotence? - à partir de quel moment se trouve-t-on gravement malade?

Nous avons essayé de traduire notre souhait de cerner la situation de dépendance par l'expression *"au cas où vous ne pourriez plus vous débrouiller seul"*.

Ceci impliquait de modifier l'item [86D12, 2,3] *"Vous resteriez chez vous et vous vous débrouilleriez seul."* Nous avons intégré l'idée de l'aide apportée par les services d'aide à domicile.

Enfin, nous avons voulu introduire un item particulier pour les personnes âgées qui vivent chez leurs enfants et pour lesquelles le problème de la dépendance se pose de manière un peu différente.

[87D27] *"Quelle serait, si elle était possible, la meilleure solution au cas où vous ne pourriez plus vous débrouiller ou rester seul?..."*

Après avoir fait le tour des solutions que les personnes pourraient mobiliser de façon réaliste, il était intéressant de voir à quelle solution les personnes recourraient idéalement.

1.6.7 Les actifs

[86D22 - 86D23 - 86D24] [87D31 - 87D32 - 87D33]
"Statut professionnel, secteur d'activité, date de début d'activité."

Ces trois questions faisaient l'objet d'un saut en 1986. Elles étaient posées seulement aux nouveaux arrivés et aussi aux personnes qui ont changé d'emploi en cours d'année.

En 1987, étant donné qu'elles avaient été souvent oubliées en 86, il a été décidé de les reposer à tous.

[86D26 - 87D41] "*A côté de son activité principale, M. exerce-t-il une activité accessoire?*"

Cette question a été simplifiée en 1987: le type d'activité et le statut professionnel pour l'exercer ne sont plus demandés.

1.6.8 Les projets professionnels

[86D30]

Cette question, posée en 1986, répondait à des objectifs particuliers. Elle n'est plus posée en 1987.

1.6.9 Le tableau des revenus

[86D31 - 87D45]

[86D31,u - 87D45,e] Le salaire d'apprentissage a été, en 1987. Intégré dans le paragraphe des revenus du travail.

Ajouts

[87D45, p,q]: Le revenu minimum garanti.

Instauré par la loi du 26.07.86, le revenu minimum garanti a été accordé à partir du 01.11.86. Il était donc essentiel que cette nouvelle allocation soit intégrée au questionnaire.

[87D45, s]: Dommage de guerre, rentes de captivité,...

En 1986, les enquêteurs ont rencontré plusieurs personnes qui bénéficiaient de rentes appartenant à cette catégorie. Nous les avons intégrées dans la catégorie des pensions de retraite. Etant donné l'importance psychologique que ces rentes représentent pour les personnes qui les touchent, nous avons jugé utile de les intégrer dans le tableau.

Suppressions

[86D31, v]: La solde du milicien.

Les possibilités de trouver ce revenu au Luxembourg sont très rares, étant donné que le service militaire obligatoire n'existe pas. L'allocation accordée aux jeunes qui poursuivent une formation professionnelle à l'armée sera intégrée dans "les salaires d'apprentissage".

1.7 Questionnaire C simplifié

Ajouts

[86C8 - 87C3] [86C9 - 87C4]

"Avez-vous des difficultés à comprendre... à parler...?"

Pour tous les enfants qui ne sont pas encore en âge de parler, nous avons prévu la modalité "ne s'applique pas".

[86C10 - 87C5] *"M touche-t-il l'un des revenus suivants..."*

Dans le rythme de réception des revenus, la modalité "réception semestrielle" n'était pas prévue en 1986. Or, les bourses d'études sont versées semestriellement. Il a donc été décidé d'ajouter cette modalité.

[86C2 - 87C6] [86C4 - 87C7]

"Dans quel type d'enseignement se trouve-t-il?"...

Aucune modification n'est intervenue quant au fond, seule la formulation de cette question a été modifiée.

A N N E X E

LE QUESTIONNAIRE 1987

Détermination des groupes de revenus

Dans un ménage, les personnes prennent un certain nombre d'arrangements pour vivre ensemble, notamment pour se distribuer les tâches du ménage, pour prendre en charge les dépenses du ménage et se partager les revenus.

Pouvez-vous nous dire comment cela se passe chez vous?
- Oui, dans la liste que nous venons d'établir, dispose de revenus supérieurs à 17000 F?

- Parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, quelles sont celles qui remettent plus de la moitié au groupe principal? Les personnes appartenant au groupe principal. Répartir aussi au groupe principal, les personnes qui sont prises en charge par le Chef de ménage.

- Parmi les personnes qui ont plus de 17000 F, gardent plus de la moitié pour leur usage personnel un ou des groupes distincts du groupe principal? Il est possible aussi que, parmi les personnes certaines prennent d'autres membres du ménage et cas, ces personnes forment un groupe avec les autres elles partagent leurs revenus.

Attention enquêteurs: Dans le ménage, il y a toujours c'est le groupe du chef de ménage, appelé aussi groupe

N.B. La participation à cette interview est volontaire. Les réponses données seront traitées de façon anonyme et strictement confidentielle.

Avant de poser d'autres questions, nous souhaiterions savoir quelles sont les autres personnes qui habitent dans ce logement, même si elles sont absentes. (momentanément)

Numéro individuel Ne rien écrire dans cette colonne.	Prénom de toutes les personnes qui habitent dans le logement	LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE Préciser les intermédiaires: p.ex.: petit- fils = fils de... Ne pas s'en tenir aux seuls liens légaux	SEXE 1.masculin 2.féminin	DATE DE NAISSANCE Jour Mois Année	ETAT CIVIL 1.célibataire 2.marié 3.veuve 4.divorcé 5.séparé de fait 6.séparé de droit	PREMIER DU CONJOINT (si couple)	NATIONALITE	AUX R DES REVENUS SUPERIEURS A 17000 F (cocher)	Dans ce cas, la personne remet-elle plus de la moitié de ses revenus au groupe principal? 1.OUI 2.NON	QUI FAIT	NOM DE LA CAISSE DE MALADIE 1.CMAMU 2.CMORABED 3.Employés privés 4.Employés arabes 5.F & E Communaux 6.F & E Publics 7.Profess.indépend. 8.Caisse agricole 9.C.F.L. 10. Pas de caisse 11. CEE / 12. autre				
										PARTIE DU GROUPE N°1?	PARTIE DU GROUPE N°2?	PARTIE DU GROUPE N°3?	PARTIE DU GROUPE N°4?	PARTIE DU GROUPE N°5?	
1			3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
2		chef de ménage													
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

Enq. Si plusieurs groupes de revenus, commencer par inscrire dans la colonne "N°", le prénom du chef de ménage. Inscrire le prénom de chaque membre du groupe de revenus n° 1. Pour le Groupe de Revenus n° 2, inscrire dans la colonne correspondante le N° de chaque membre faisant partie du Groupe n° 2. Procéder de même pour les autres groupes.

Ne rien écrire dans cette case.

FICHE-ENQUETEUR : En remplissant cette fiche, assurez-vous que votre questionnaire est bien complet.

Aucun nom, aucune adresse ne doivent figurer sur cette feuille.

1. NUMERO DU MENAGE: 86 87 Date de l'interview : [] - [] - []
2. CODE POSTAL 87 : [] [] [] []
3. NOM DE L'ENQUETEUR : NUMERO : [] [] [] []

4. QUALITE DE L'ENQUETE : Ces différents points seront discutés avec vous lors de la remise du questionnaire au CEPS.

- a. Combien de personnes sont recensées dans le tableau familial
Ces personnes ont-elles toutes un questionnaire individuel ? OUI NON
Si NON pourquoi ?
- b. Combien de groupes "B" avez-vous repérés dans le ménage ?
Avez-vous un questionnaire "B" pour chacun de ces groupes ? OUI NON
Si NON pourquoi ?
- c. Avez-vous rencontré des problèmes pour réaliser cette enquête ? OUI NON
Si OUI, veuillez les décrire au verso de cette feuille.

d. Comment qualifiez-vous...

	mauvais	plutôt mauvais	plutôt bon	très bon
L'accueil	-1-	-2-	-3-	-4-
La fidélité des réponses	-1-	-2-	-3-	-4-

5. QUEL EST LE TYPE DE L'HABITATION DE L'INTERVIEWE ?

- 1- maison rurale
- 2- maison unifamiliale individuelle
- 3- maison unifamiliale jumelée
- 4- maison unifamiliale en série
- 5- petit collectif : bâtiment comprenant deux à quatre logements
- 6- collectif moyen : 5 à 19 logements
- 7- collectif de grande taille : 20 logements et plus
- 8- habitation précaire en matière légère : baraque, roulotte...

6. LE LOGEMENT VOUS SEMBLAIT-IL...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

7. L'IMMEUBLE (ou les abords s'il s'agit d'une maison individuelle) était-il...

bien entretenu	moyennement entretenu	vétuste, délabré
-1-	-2-	-3-

8. EN COMBIEN DE SEANCES AVEZ-VOUS FAIT PASSER LE QUESTIONNAIRE ?

Seances _____ Durée totale de l'interview en minutes _____

9. QUELLES SONT LES PERSONNES QUI ONT REPONDU A L'INTERVIEW ?

Prénoms :
Nos. dans le tableau familial :

QUESTIONNAIRE A

Enquêteur : Ces questions concernent l'ensemble du ménage. S'il s'agit d'un ménage interrogé pour la première fois, commencer à A 3 et poser toutes les questions. Les sauts prévus dans ce questionnaire sont faits pour vous permettre de faire un travail plus rapide ; respectez-les, cela vous simplifiera la vie.

A 1. Depuis le mois d'avril 1986, la famille a-t-elle déménagé ?
Seit Abreël 1986, hu dir geplënnert ?

OUI

-1-



Passer en A 3

NON

-2-



Passer en A 2

A 2. Depuis le mois d'avril 1986, des changements sont-ils intervenus dans votre situation par rapport au logement ?

Seit Abreël 1986, huet eppes sech geännert fir iech waat eert Wunnen betrefft ?

OUI

-1-



Passer en A 3

NON

-2-



Passer en A 6

A 3. En ce qui concerne votre logement, êtes-vous...
Waat ér Wunnéng betrefft, si dir...

-1- propriétaire
Gehe'ert Wunnéng iech

-2- locataire
Hu dir gelount

-3- sous-locataire
Ennermieter

-4- logé gratuitement
Wunnt dir gratis

A 4. En quelle année votre logement a-t-il été construit ?
We'ni ass ér Wunnéng gebout gin ?

Année :

Ne sait pas : -9-

A 5. Combien de pièces y a-t-il dans votre logement ?
Wievill Zëmmeren sin an érer Wunnéng ?

Eng. : Ne pas compter la cuisine, la salle-de-bains, les dépendances et les pièces à usage professionnel.

A 6. Depuis avril 1986, avez-vous effectué ou fait effectuer des travaux dans votre logement ?
 Seit Abreël 1986, hu dir emgebaut oder eppes an érer Wunnéng geännert ?

OUI

NON

-1-

-2-

Eng. : Passer à la question A 10
 sauf s'il s'agit de familles interrogées
 pour la première fois. A celles-là,
 il faut poser toutes les questions.

SI OUI. De quels travaux s'agit-il ? Waat waren daat fir Ännerungen ?	OUI	NON
<u>Réparation ou amélioration</u> <u>Fle'cken oder ausbesseren</u>	-1-	-2-
- de l'installation sanitaire (chauffage, eau, salle-de-bains) - <i>Vum Sanitär (Heizung, Wasserleitung, Buedzëmmer)</i>	-1-	-2-
- de l'installation électrique - <i>Vum Electreschen</i>	-1-	-2-
- de l'isolation (murs, toiture, ...) - <i>Vun der Isolation (Mauern, Dach...)</i>	-1-	-2-
- de la sécurité du logement - <i>Vun der Secherhét vun der Wunnéng</i>	-1-	-2-
<u>Agrandissement, ajout, redistribution</u> <u>Vergreisserung, Beibauen, Besserandlung</u>		
- de pièces à l'intérieur du logement - <i>Gemaacher an der Wunnéng selwer</i>	-1-	-2-
- pose de revêtements de sol, muraux - <i>Neie Buedembelag, Mauerbelag</i>	-1-	-2-
- travaux de peinture (ou autres travaux intérieurs d'entretien) - <i>Ustreichen oder aaner Renoveierungsarbechten</i>	-1-	-2-
<u>Réparation, amélioration, ajout</u> <u>Flécken, Ausbesseren, Vergreisseren</u>		
- de parties extérieures au logement (cheminées, toiture, terrasse, accès au logement, garage...) - <i>Vun Baussendéler vun der Wunnéng</i> (<i>Kamein, Daach, Terrasse, Agang vun der Wunnéng,</i> <i>Baussengarage</i>)	-1-	-2-

A 7. Disposez-vous d'une installation d'eau chaude dans le logement ?
 Hu dir waremt Wasser an der Wunnéng ?

OUI

NON

-1-

-2-

Passer à A 9

Passer à A 8

A 8. Disposez-vous de l'eau froide ?
Hu dir kaalt Wasser ?

dans le logement
An der Wunnéng

-1-

dans l'immeuble
Am Gebai

-2-

à l'extérieur
Baussen dem Haus

-3-

A 9. Disposez-vous d'un WC à l'intérieur du logement ?
Hu dir eng Toilette an der Wunnéng ?

OUI

-1-

NON

-2-

A 10. Disposez-vous d'une salle-de-bains ?
Hu dir eng Buedzemmer ?

NON

-2-

OUI

-1-

Passer à A 11

Disposez-vous alors...

d'une douche ou
d'une baignoire
dans une pièce réservée
à un autre usage
eng Dusch oder
eng Buedbieden
an engem Zëmmer waat och
fir aaner Zwecker
gebraucht get

-1-

ni baignoire, ni
douche, seulement
un ou plusieurs
lavabos
keng Dusch a keng
Buedbieden mé
verschidde
Lavaboen

-2-

seulement l'eau
à l'évier de la
cuisine

Nemmen Wasser
am Wasserstén
vun der Kichen

-3-

autre cas

anere Fall

-4-

Eng. : Une seule réponse possible.
Lire toutes les possibilités.

A 11. Pourriez-vous classer votre logement sur l'échelle suivante ?
Pensez-vous que votre logement est...
Wou geift dir ér Wunnéng op deser Skala astufen ?
Fannt dir dass ér Wunnéng...

très sombre

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très éclairé

très humide

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très protégé de l'humidité

très exposé aux
bruits extérieurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

très calme

très pollué par
les odeurs

-1-

-2-

-3-

-4-

-5-

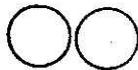
aucun inconvénient d'odeurs

A 12. Combien vous coûte votre logement ?
Wievill kascht er Wunnéng ? (Pro Mount)

Si locataire : Loyer : Francs : par mois.
Wann dir lount

Si propriétaire : Remboursement de l'emprunt : francs/mois.
Erembezuelen vun enger Schould :

A 13. Combien de voitures avez-vous dans le ménage ?
 Wievill Autoen hu dir an érem Stôt ?



A 14. Voici une liste d'appareils : pourriez-vous nous dire si votre ménage en est équipé ?
 Hei ass eng Opzélung vun Apparater. Weilt dir eis soen wellech é're Stôt dovunnen huët ?

	OUI	NON		OUI	NON
- Frigo Frigo	-1-	-2-	-Tondeuse à gazon Rasenmäher	-1-	-2-
- Radio Radio	-1-	-2-	- Chaîne HIFI Hifi	-1-	-2-
- Machine à laver le linge Wäschmaschine	-1-	-2-	- Scie circulaire ou tronçonneuse Kreessé	-1-	-2-
- Aspirateur Staubsauger	-1-	-2-	- Lave-vaisselle Spüllmaschine	-1-	-2-
- Cafetière électrique Kaffemaschine	-1-	-2-	- TV noir et blanc Schwarz-weiss Tété	-1-	-2-
- TV couleur Farweg Tété	-1-	-2-	- Machine à sécher le linge Trackner	-1-	-2-
- Congélateur Tiefkühler	-1-	-2-	- Magnéscope-vidéo Vidéo	-1-	-2-
- Dictionnaire Dictionnaire	-1-	-2-	- Repasseuse électrique Sträckmaschine	-1-	-2-
- Téléphone Telefon	-1-	-2-	- Caméra Kamera	-1-	-2-
- Appareil photo Fotoapparaat	-1-	-2-	- Equipement de camping Campengsaurüstung	-1-	-2-
- Robot-ménager Mixer	-1-	-2-	- Machine à tricoter Stréckmaschine	-1-	-2-
- Machine à coudre Bitzmaschine	-1-	-2-	- Micro-ordinateur Mini-computer	-1-	-2-
- Tourne-disque Plattespiller	-1-	-2-	- Caravane Caravane	-1-	-2-
- Perceuse-foreuse Buermaschine	-1-	-2-	- Compact-disk Compact-disk	-1-	-2-
- Etablis pour le bricolage Wierkbank	-1-	-2-			

A 15. Combien dépensez-vous par mois pour les courses du ménage ?
 Wievill git dir all Mount aus fir de Stôt ?

..... FR/mois.

Eng. : Il s'agit ici de dépenses courantes
 du ménage (alimentation, produits de
 nettoyage, etc. ...)

A 16. Comment faites-vous dans votre ménage pour payer une facture ?
Wéi bezuelt dir normalerweis éR Rechnungen ?

Vous payez	Jamais Nie	Parfois Gelegentlech	Souvent Regelmeisseg
a. par virement bancaire	1	2	3
b. par chèque	1	2	3
c. avec une carte de crédit	1	2	3
d. par mandat postal ou paiement à la banque	1	2	3
e. en liquide, de la main à la main	1	2	3

A 17. Dans votre ménage, éprouvez-vous des difficultés à joindre les deux bouts ?
An érem Stôt, hu dir Schwieregkëten fir mat den zwé Enner zesummen ze kommen ?

Enormément de difficultés ganz vill	beaucoup de difficultés vill	assez de difficultés zimlech vill	pas trop de difficultés nët ze vill	peu de difficultés wéineg	aucune difficulté keng
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-

A 18. Au cours des douze derniers mois, vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour...
Hu dir Schwieregkëten gehaat, am laaf vun den 12 leschte Meint fir...

	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point d'être menacé d'expulsion	au point de devoir déménager
Pour payer le loyer ou l'emprunt <i>Fir de Loyer oder d'Schould erem ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point de devoir s'arranger pour payer	au point d'en être privé
Pour payer l'eau, le gaz ou l'électricité <i>Fir d'Wasser, de Gaz oder d'Elektresch ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point de devoir s'arranger pour payer	au point d'en être privé
Pour payer le chauffage <i>Fir d'Heizung ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point de devoir demander un crédit	au point d'être aidé
Pour payer l'alimentation <i>d'lessen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point de ne pas pouvoir payer immédiatement	au point d'être aidé
Pour payer médecin, dentiste ou les médicaments <i>Den Dokter, den Zennedokter oder d'Medikamenter ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-
	aucun problème Keng	quelques difficultés Puer	beaucoup de difficultés Vill	au point de devoir vous priver du nécessaire	au point de devoir demander de l'aide
Pour les vêtements, les habits <i>Fir d'Gezei</i>	-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

A 19. Tout d'abord, estimez-vous qu'avec le montant total de vos rentrées mensuelles, votre ménage s'en tire...
Mat dem wat dir all Mount verdingt, wei kennt dir ére Stôt feieren...

très difficilement <i>ganz schlecht</i>	difficilement <i>schlecht</i>	assez difficilement <i>zimlech schlecht</i>	assez facilement <i>zimlech gutt</i>	facilement <i>gutt</i>	très facilement <i>ganz gutt</i>
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-	-6-

A 20. A combien devrait s'élever, pour un ménage comme le vôtre, les rentrées mensuelles nettes, pour pouvoir tout juste joindre les deux bouts. (Il s'agit du minimum indispensable).
Wievill mengt dir dass é Stôt wéi éren misst hun fir ganz just kénnen zu liewen ?

Fr./mois

A 21. Si votre revenu régulier disparaissait, pendant combien de temps pourriez-vous vivre, vous-même et votre ménage, à l'aide de vos économies ?
Wann ért regelmessegt Akommes geif ophalen, ewé lang kénnt dir liewen mat dém wat dir gespuert hut ?

Nombre de mois :

A 22. Pour un ménage comme le vôtre, quel revenu mensuel trouveriez-vous "vraiment très mauvais, mauvais, assez mauvais, assez bon, bon, très bon".
Fir é Stôt wéi éren, wat fand' dir "é ganz schlecht Akommes, é schlecht Akommes, é zimlech schlecht Akommes, é zimlech gutt Akommes, é gutt Akommes, é ganz gutt Akommes.

- Un revenu très mauvais serait environ :
- Un revenu mauvais serait environ
- Un revenu assez mauvais serait environ
- Un revenu assez bon serait environ
- Un bon revenu serait environ
- Un très bon revenu serait environ

A 23. Quand vous comparez l'impôt que vous devez payer, avec votre revenu brut, estimez-vous que vous payez...
Wann dir d'Steieren vergleicht mat érem gesamt Akommes (brutto) fand dir dass dir bezuell.

très peu d'impôts <i>ganz weineg</i>	peu d'impôts <i>weineg</i>	modérément <i>mëttelmeisseg vill</i>	beaucoup d'impôts <i>vill</i>	vraiment beaucoup d'impôts <i>ganz vill</i>
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

A 24. Lorsque vous faites une déclaration d'impôts, vous avez le droit de déduire du total de vos revenus, un certain nombre de frais.
 Etes-vous informé que vous pouvez déduire...

	OUI	NON
- les intérêts que vous payez sur un emprunt que vous avez fait pour acheter un immeuble	-1-	-2-
- les intérêts que vous payez sur un emprunt que vous avez fait pour acheter des meubles ou une voiture	-1-	-2-
- les primes que vous payez pour une assurance (vie, décès, accidents, invalidité, maladie, responsabilité civile)	-1-	-2-
- les cotisations à la Caisse Médico-chirurgicale (ou une autre société de secours mutuels)	-1-	-2-
- les cotisations versées à des sociétés d'épargne-logement	-1-	-2-
- les libéralités (dons à des oeuvres philanthropiques...)	-1-	-2-
- un abattement forfaitaire pour des frais de garde d'enfants ou des charges de domesticité (femme d'ouvrage...)	-1-	-2-
- un abattement de revenu imposable du fait de l'acquisition d'actions ou de parts sociales (loi du 27.04.84)	-1-	-2-

A 25. Acceptez-vous de nous recevoir à nouveau l'an prochain ?
Wir dir berét eis daat nächst Joér nach eng Kéier z'empfenken ?

OUI 1 NON 2

A 26. Avez-vous l'intention de déménager dans le courant de l'année ?
Hu dir wëlles am Lâf vum Joér ze plënneren ?

OUI 1 NON 2

→ Dans ce cas, voudriez-vous nous renvoyer la petite carte ci-jointe avec votre nouvelle adresse.
Wir dir dann esou Léif eis dëss Kârt mat der neier Adress zréckzeschecken.

NUMERO DU MENAGE :

87 [] [] [] [] []

[Ne rien inscrire dans cette zone]

NUMERO DU MENAGE :

86 [] [] [] [] []

[Eng. : inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte]

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SIMPLIFIE : "C"

Concerne les membres du ménage de moins de seize ans et ceux de plus de seize ans n'ayant jamais interrompu leur scolarité durant plus d'un an ; Il est indispensable qu'ils suivent des cours à temps plein.

ATTENTION : Les apprentis qui travaillent chez un patron auront un QUESTIONNAIRE "D" COMPLET.

Dei vereinfacht Emfro "C" betrifft

- dei dei manner ewei 16 Joer hun
- dei dei mei aal ewei 16 Joer sin an hir Schoul net mei ewei 1 Joer laang ennerbrach hun.

Fir d'Leierjongen an d'Leiermeedercher dei bei engem Patron schaffen (agestalt sin) soll een dei komplett Emfro "D" ubringen.

Renseignements individuels

Réservé au codage

Prénom :

[] [] [] []

Numéro du Groupe B :

[] []

Numéro du père :

[] [] [] []

Numéro de la mère :

[] [] [] []

Numéro du conjoint :

[] [] [] []

Cette personne a-t-elle été interrogée en 1986 ?

1985 :

[]

NON

OUI

1986 :

[]

-2-

-1-

Numéro du ménage 1985

[] [] [] []

Numéro du ménage 1986

[] [] [] []

EVENEMENTS IMPORTANTS

C 1. Pourriez-vous nous dire si, depuis avril 1986, l'un des événements suivants est arrivé à M. ?
 Waat ass mam M. geschitt seit Abreël 1986 ?

NON OUI, à quelle période ?

	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
M. a été absent du ménage War den M. abwesend vun Doheem ?												
M. a interrompu son activité scolaire pendant une semaine au moins pour raisons de santé Den M. huet seng Schoul op d'manst eng Woch ennerbrach weinst Gesondheetsprobleemer ?												
M. a eu un accident M. haat én Onfall ?												
M. a été hospitalisé M. war am Spedool ?												

S A N T E

C 2. Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été...
 Vum Ufang vum Joer un, wei oft war den M. ...

- Chez le médecin :
- bei den Dokter :*
- Chez le dentiste :
- bei den Zennokter :*

C 3. M. éprouve-t-il des difficultés à parler...
 Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu schwetzen...

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P. (trop jeune)
le français <i>Franseisch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
le luxembourgeois <i>Letzebuergesch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
l'allemand <i>Deitsch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-

C 4. M. éprouve-t-il des difficultés à comprendre...
 Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu verstoen... ?

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P.
le français <i>Franseisch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
le luxembourgeois <i>Letzebuergesch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-
l'allemand <i>Deitsch</i>	-1-	-2-	-3-	-8-

REVENUS

C 5. M. touche-t-il l'un des revenus suivants ?
Huet den M. een vun deenen folgenden Akommen ?

	NON	OUI Quel en est le montant ? <i>Wei heich ass dese Revenu ?</i>	Reçoit-il cet argent <i>Kritt den M. dest Akommen</i>
			1. par jour 2. par semaine 3. par mois 4. par semestre 5. par an
Pension d'orphelin <i>Weiserent</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Argent de poche <i>Täschegeld</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Bourse d'études <i>Subsid fir Studien</i>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

SCOLARITE

C 6. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?
An waat fir enger Schoulgattung ass den M. ?

- 0- Pas encore à l'école
- 1- Jardin d'enfants
- 2- Enseignement primaire ordinaire Année :
- 3- Enseignement primaire spécial
- 4- Classe HMC
- 5- Classe d'accueil
- 6- Classe d'orientation
- 7- Enseignement secondaire général Division inférieure
- 8- Enseignement secondaire général Division supérieure (après la cinquième)
 Section :
 Option :
 Année :
- 9- Lycée technique filière 1
- 10- Lycée technique filière 2
- 11- Lycée technique filière 3
 Section :
 Option :
 Année :
- 12- Enseignement complémentaire
- 13- C.O.I.P.
- 14- Etablissement pour handicapés
- 15- Enseignement supérieure non-universitaire
 Option :
 Année :
- 16- Enseignement supérieur universitaire
 Faculté :
 Année :

Enq. : si les personnes ont des difficultés à situer leur enfant dans la classification, proposez-leur de regarder sur le dernier bulletin. En tête de celui-ci, ils trouveront les renseignements les plus importants.

C 7. Dans quel établissement, M. poursuit-il ses études ?

Nom de l'établissement :

Localité :

QUESTIONNAIRE B : GROUPE DE REVENUS

NUMERO DU MENAGE : 87

(ne rien écrire dans cette zone)

NUMERO DU MENAGE : 86

◀ [Enq. : inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte.

NUMERO DU GROUPE B :

ATTENTION ENQUETEUR : Remplir un questionnaire B par groupe de revenus.

Pour mémoire : pour constituer un groupe de revenus, deux conditions doivent être réunies :

1. Disposer d'un revenu supérieur à 17.000 francs.
2. Remettre moins de la moitié de ses revenus à l'ensemble du ménage.

*E Questionnaire "B" ausfüllen fir all Akommesgrupp.
Fir eso' eng Grupp ze sin, muss én...*

1. Mé ewé 17.000 Fr. Akommes hun.
2. Manner ewé d'haltschend vun sengem Akommes an de Stôt zrecklossen.

Prénom des personnes qui font partie de ce groupe	Montant de la participation aux frais du ménage	Numéro Individuel
	(Enq. : ne concerne que les personnes qui ont des revenus)	

 Réserve strictement au codage (Enq. : Ne rien écrire ci-dessous)

1. Groupe Idem 1986
2. Nouveau ménage
3. Groupe différent de 1986
4. Ce groupe n'existait pas en 1986

Numéro des entrées :

Numéro des sorties :

Numéro de la personne qui a répondu :

B 1. Dans votre ménage, avez-vous depuis avril 1986, touché l'un des revenus suivants ?
Pouvez-vous nous dire pour quel mois et quel en était le montant et la périodicité ?

*Hu dir, seit Abreëll 1986, an erem Grupp, én vun desen Akommesse kritt ?
Kennt dir eis soën, fir wat fir Me'nt, wé hësch et war an we' oft dir dat kritt ?*

	1986							1987				Dernier montant perçu	Périodicité 1 - mois 2 - trimestre 3 - an 7 - except.	
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M			A
<u>Prestations familiales</u>														
a. Allocations familiales ordinaires Pour combien d'enfants														
b. Prestations familiales diverses : prénatales, naissances, postnatales														
c. Allocation supplémentaire pour enfant handicapé														
d. Allocation pour adulte handicapé														
e. Allocation de rentrée scolaire														
<u>Revenus du Capital</u>														
f. Revenus de l'immobilier (loyer, fermage,...)														
g. Revenus de valeurs mobilières ou assimilées (intérêts sur une somme placée, coupons de titres, intérêts de votre livret...)														
<u>Autres Revenus</u>														
h. Revenus exceptionnels (loto, loterie, tiercé...)														
i. Héritages														
j. Allocation de vie chère														
k. Prime d'encavement														
l. Aide sociale publique (office social, Ministère de la Famille)														
m. Aide sociale privée (Croix Rouge, Caritas...)														
n. Autoconsommation (économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardin...)														

B 2. Quel est le montant total des revenus de votre groupe ?
Ewe he'sch ass dât globält Akommes vun érem Grupp ?

Enq. : Attention : il est question ici des revenus totaux du groupe et non du ménage. Par revenus totaux, il faut entendre la somme de tous les revenus, allocations familiales comprises. Présenter le carton No. 1

Ecrire la lettre : _____

B 3. Au cours de cette année, devez-vous rembourser des emprunts (autres que le logement) ?
Muss dir, am Lëf vun desem Joer, Schould oder Krediter, erembzuelen ? (Anerer ewe fir d'Wunnéng) ?

OUI	NON	Eng. : Inclure dans cette question les achats à tempérament
-1-	-2-	Eng. : Si "non" passer immédiatement à B 4.

<u>Pour quels domaines ?</u>	OUI	NON
- Achat de meubles	-1-	-2-
- Achat d'électro-ménager	-1-	-2-
- Achat d'une voiture	-1-	-2-
- Vacances	-1-	-2-
- Emprunt "coup dur" (hospitalisation)	-1-	-2-
- Emprunt pour une circonstance exceptionnelle (communion, mariage)	-1-	-2-
- Emprunt pour les études des enfants	-1-	-2-
- Emprunts contractés pour rembourser d'autres emprunts (regroupement)	-1-	-2-
- Emprunt pour des travaux à effectuer dans le logement	-1-	-2-
- Emprunt pour un investissement professionnel	-1-	-2-
- Emprunt pour un logement autre que le logement principal	-1-	-2-
- Autre (préciser)	-1-	-2-
.....		

Quel est le montant total que vous devez rembourser par mois ? Francs : _____

B 4. Dans le courant de cette année, vous est-il arrivé d'épargner une partie de vos revenus ?
Am Lëf vun desem Joer, hat dir d'Meiglechkeet en Dël vun erem Akommes op d'Seit ze setzen ?

Jamais	de temps en temps tous les 6 mois	plus souvent tous les 3 mois	régulièrement tous les 2 mois	habituellement tous les mois
-1-	-2-	-3-	-4-	-5-

B 5. Depuis le début de l'année, versez-vous de l'argent à des personnes qui ne vivent pas avec vous ?
Vum Ufank vun Joer un, hu dir Leit, déi net bei iech wunnen, mat Geld gehollef ?

OUI	NON	Eng. : Si "non" passer à la question B 6
-1-	-2-	

A qui ?

Parents, beaux-parents ou enfants <i>(eren Elteren, Schweier= elteren oder Kanner)</i>	Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e) <i>(érer Fra oder Mann getrennt oder separéert)</i>	amis, voisins <i>Frenn oder Noperen</i>	autres <i>anerer</i>
--	---	--	-------------------------

OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-

Combien ?	Combien ?	Combien ?	Combien ?
.....

B 6. Depuis le début de l'année, recevez-vous de l'argent de personnes qui ne vivent pas avec vous ?
 Vum Ufank vum Joer un, hu dir vu Leit dei net bei iech wunnen Geld kritt ?

OUI NON
 -1- -2-

Enq.: Si "non", passer à la question B 11.

De qui ?

Parents, beaux-parents ou enfants (eren Elteren, Schweier= elteren oder Kanner)		Epoux(se) divorcé(e) ou séparé(e) (érer Fra oder Mann getrennt oder séparéert)		amis, voisins Frenn oder Noperen		autres Anerer	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-	-1-	-2-
Combien ?		Combien ?		Combien ?		Combien ?	
.....		

B 7. Chez vous, recevez-vous la visite...
 Kommen Leit op Besuch bei iech...

	Jamais Nie	Parfois Ettechmol	Souvent Oft
a. de membres de votre famille vun der Famill	-1-	-2-	-3-
b. de voisins Noperen	-1-	-2-	-3-
c. de collègues de travail Arbechtkolleigen	-1-	-2-	-3-
d. des amis, des camarades Frenn, Komeroden	-1-	-2-	-3-

B 8. Allez-vous rendre visite à...
 Gi dir op Besuch bei...

	Jamais Nie	Parfois Ettechmol	Souvent Oft
a. des membres de votre famille d'Famill	-1-	-2-	-3-
b. des voisins Noperen	-1-	-2-	-3-
c. des collègues de travail Arbechtkolleigen	-1-	-2-	-3-
d. des amis, des camarades Frenn, Komeroden	-1-	-2-	-3-

B 9. Vous-même ou l'un des membres de votre groupe...
 Dir selwer oder én vun erem Grupp...

	Jamais Nie	Parfois Ettechmol	Souvent Oft
Participe-t-il aux activités d'une association sportive ou culturelle ? Macht dir mat bei engem Sportsverein oder bei enger Kulturellergrupp (Musik, Theater, ...)	-1-	-2-	-3-
Participe-t-il aux activités d'un syndicat ou d'une association professionnelle ? Macht dir mat bei enger Gewerkschaft oder enger Berufsgrupp ?	-1-	-2-	-3-

**B 10. Où avez-vous passé vos vacances les deux dernières années ?
(Vous-même et les membres de votre groupe)**

- 1- chez vous, à la maison
- 2- au Luxembourg
- 3- à l'étranger

- Dans quel pays ? _____

Code pays :

--	--	--	--

Enq. : Une seule réponse possible.
Encercler la distance la plus éloignée.

B 11. Attention enquêteur :

Cette question s'adresse uniquement aux ménages composés de plusieurs groupes.
Si le ménage comprend un seul groupe, passer tout de suite au questionnaire A.

Le fait de vivre ensemble, vous-même et les autres groupes du ménage, vous procure-t-il des avantages pour...
Dass dir zesammen liewt (cr Grupp an di aner Gruppen vum Stôt) bringt dat iech Virdéler fir...

	Aucun	Quelques-uns	Beaucoup
- Payer le logement <i>d'Wunnkäschten ze droen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer les charges <i>d'Chargen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Payer l'alimentation <i>d'lessen ze bezuelen</i>	-1-	-2-	-3-
- Garder les enfants <i>d'Kanner ze versuergen</i>	-1-	-2-	-3-
- Prendre en charge les travaux ménagers <i>den Haushalt</i>	-1-	-2-	-3-
- Exercer une activité professionnelle <i>e Beruf anzeuben (dobaussen ze schaffen)</i>	-1-	-2-	-3-
- Avoir des loisirs <i>Freizeit ze hun</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour faire des économies <i>Geld ze spueren</i>	-1-	-2-	-3-
- Pour ne pas vivre seul <i>fir net aleng ze sinn</i>	-1-	-2-	-3-
- Autres avantages (préciser) <i>Aner Virdéler</i>	-1-	-2-	-3-
.....			
.....			
.....			

NUMERO DU MENAGE :

8 7 [] [] [] []

(ne pas inscrire de numéro dans cette zone)

NUMERO DU MENAGE :

8 6 [] [] [] []

(inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte)

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL COMPLET : "D"

concerne les membres du ménage de plus de seize ans qui ne sont plus scolarisés

concerne aussi les membres du ménage qui sont actuellement scolarisés et qui ont repris des études après une interruption d'une durée supérieure à un an.

concerne les membres du ménage qui poursuivent simultanément des études et travaillent plus de dix heures par semaine.

concerne les apprentis.

dei komplett Emfro "D"

betrefft d'Memberen vun Stoot déi méi wéi 16 Joer aal sin an net mei an d'Schoul gin.

betrefft och dei dei elo erem an d'Schoul gin nodeem si mei wei ée Joer opgehale haaten.

betrefft och dei dei ganz an der Schoul sin an an engems 10 Stonnen schaffen.

betrefft och dei dei an der Leier sin.

Renseignements individuels

Réservé au codage

(ne rien écrire ci-dessous)

Prénom :

[] [] [] []

Numéro du Groupe "B" :

[] []

[] []

Numéro du père :

[] []

[] [] [] []

Numéro de la mère :

[] []

[] [] [] []

Numéro du conjoint :

[] []

[] [] [] []

Cette personne a-t-elle été interrogée en 1986 ?

OUI

NON

-1-

-2-

1985

[]

1986

[]

Numéro du ménage 1985

[] [] [] []

Numéro du ménage 1986

[] [] [] []

FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

D 1. M. suit-il actuellement une formation scolaire ou un stage de formation professionnelle ?
Mecht den Ament den M. eng Schoulbildung oder e Stage fir Berufsbildung mat ?

OUI NON
-1- -2-

si M. ne poursuit pas de formation,
passer à D 5.

D 2. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?
A waat fir enger Schoulgattung ass hiën ?

- 1- Enseignement secondaire général
- 2- Enseignement technique à plein temps
- 3- Enseignement professionnel à plein temps
- 4- Enseignement professionnel concomittant
- 5- Enseignement supérieur non-universitaire
- 6- Enseignement supérieur universitaire
- 7- Brevet de maîtrise (Meesterprüfung)
- 8- Formation militaire à Diekirch
- 9- Ecole d'officiers
- 10- Formation complémentaire pour d'Administration
- 11- Autre formations complémentaires (computer...)

Code scolarité :

D 3. Dans quelle section se trouve M. ?
A waat fir enger sektioun ass hien ?

Code section :

D 4. En quelle année se trouve M. ?
A waat fir engem Schouljaer ?

Enq. : Si M. est toujours en formation, ne pas poser les questions D5 et D6.

D 5. Quelle formation scolaire et professionnelle M. a-t-il terminée ?
Waat fir eng Schoul a beruflech Ausbildung huet den M. bis zum Schluss gemacht ?

Code :

D 6. A la suite de ses études, M. a-t-il suivi une formation professionnelle complémentaire ou de reconversion ?
No senge Studien, huet den M. nach eng weider Berufsausbildung oder Embildung matgemach ?

OUI NON
-1- -2-

CURRICULUM

D 7. A quel âge, M. a-t-il commencé son activité professionnelle ?
Mat wei engem Alter huet den M. ugefaangen ze schaffen ?

à ans.

D 8. Quel est le premier emploi que M. a occupé pour gagner de l'argent ?
Wat war seng éischt Aarbecht fir Geld ze verdengen ?

Décrire en quelques mots :

Code BIT :

Enq. : Si M. travaille actuellement, passer à D 11.

D 9. Quel est le dernier emploi que M. a exercé ?
Waat war seng lescht Aarbechtsplaz ?

Décrire en quelques mots :

.....
.....

Code BIT :

--	--	--

D 10. A quel âge M. a-t-il cessé son activité professionnelle ?

Bei waat fir engem Alter huet den M. opgehalen beruflech ze schaffen ?

à ans.

D 11. A l'époque où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, quelle était la profession de son père ou de la personne qui s'occupait de lui (en cas d'absence du père)

Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehalen huet, waat war de Beruf vun sengem Papp oder vu sengem Stellvertreider ?

.....

Code BIT :

--	--	--

-8- décédé (gestuerven)

-9- N.S.P. (Wees et net)

D 12. Depuis sa naissance, M. a-t-il changé de nationalité ?

Huet den M. zentur senger Gebuert, d'Nationaliteit geännert ?

OUI

NON

Code NAT. :

--	--	--

-1-

-2-

Eng. : Si M. n'a pas changé de nationalité, passer à D 15.

D 13. Quelle était sa première nationalité ?

Waat war seng eischt Nationaliteit ?

.....

Code NAT. :

--	--	--

D 14. En quelle année, M. a-t-il changé de nationalité ?

A waat fir engem Joer, huet den M. d'Nationaliteit geännert ?

1	9		
---	---	--	--

D 15. Quel était le niveau de formation de la mère de M. ?

Wei eng Schoulen huet dem M. seng Mann gemaacht ?

-1- primaire

-2- secondaire

-3- supérieur

D 16. Au moment où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, sa mère travaillait-elle ?
Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehalen huet, huet seng Mamm geschafft ?

OUI

NON

-1-

-2-

D 17. M. a-t-il des enfants qui ne vivent pas avec lui ?

Huet den M. Kanner dei net bei ihm wunnen ?

OUI

NON

-1-

→

Combien ?

--	--

-2-

R E T R A I T E S

Enq. : Concerne les personnes qui ont répondu 1, 2, 3 au tableau d'orientation

D 25. Bénéficiez-vous actuellement...
Kennt dir fir de Moment op d'Hellef zielen vun...

	OUI	NON
de l'aide d'une aide familiale <i>enger aide familiale</i>	-1-	-2-
de l'aide d'une infirmière à domicile <i>enger Krankeschwester bei bei iech Heem kennt</i>	-1-	-2-
d'un kinésiste <i>engem Kinesist</i>	-1-	-2-
d'un pédicure	-1-	-2-
d'un service de repas sur roues <i>Kritt Dir d'lessen Heem bruecht</i>		

D 26. Avez-vous dans votre entourage quelqu'un qui pourrait prendre soin de vous au cas où vous ne pourriez plus vous débrouiller seul(e) ?

OUI	NON
-1-	-2-
<u>De qui s'agit-il ?</u>	<u>A quelle solution auriez-vous recours ?</u>
-1- Votre conjoint <i>Ere Mann oder Fra</i>	-1- Vous demanderiez à être momentanément hospitalisé <i>Dir gift froen fir an de Spedool</i>
-2- Vos enfants <i>Er Kanner</i>	-2- Vous iriez dans une maison de retraite <i>Dir gift an éen Altersheim goen</i>
-3- Un autre membre de la famille <i>Een Aariere vun der Familien</i>	-3- Vous resteriez chez vous et demanderiez l'aide de services à domicile <i>Dir gift versichen aleng eens z& ginn mat Hellef vun</i>
-4- Un voisin ou des amis <i>E Frenn oder Naaper</i>

Pour les personnes âgées qui vivent avec leurs enfants

Depuis quand vivez-vous avec vos enfants ?

Année : 19

-8- Depuis toujours

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé(e) à choisir cette situation ?

- 1- Les enfants avaient besoin de votre aide
- 2- La peur d'être seul(e)
- 3- Votre état de santé
- 4- Votre rente était insuffisante pour vivre seul(e)
- 5- Autres raisons.
Précisez.....
-
-

D 27. Quelle serait, si elle était possible, la meilleure solution au cas où vous ne pourriez plus rester seul(e) ?

- 1- Rester chez vous et faire appel aux enfants et aux amis.
- 2- Rester chez vous et faire appel à des services d'aide à domicile.
- 3- Demander à être hébergé par une maison de repos.

D 28. A côté de votre retraite, avez-vous encore une activité professionnelle ?

OUI	NON
-1-	-2-

Enq. : Passer à la question sur les revenus.

M. exerce une activité professionnelle de plus de dix heures/semaine en avril 1987
Den M. ass beruflech téteg am Abrel 1987

Enq. : Concerne les personnes qui ont répondu 4, 5, 6
au tableau d'orientation.

Réservé au codage

Code BIT :

D 29. Quelle est la profession de M. ?
Waat ass äre Beruf ?

..... [Décrivez ici son travail. Que fait-il concrètement
en avril 1987 ?]
[Seng Arbecht beschreiwen. Waat mécht den M.
konkreet all Daach dese Mount ?]

..... Enq. : Donner le plus de précision possible à la
description de la profession. "Travaille dans un
bureau" ne suffit pas. Que fait-il au bureau ?
"Employé C.F.L." ne suffit pas. Que fait-il aux C.F.L. ?
"Ouvrier d'usine" est insuffisant. Que fait-il à l'usine ?
Il va de soi qu'il n'est pas question ici de la profession
qu'il a apprise mais de celle qu'il exerce .

D 30. Combien d'heures de travail, M. fait-il par semaine ?
Wievill Stonnen pro Woch schafft hien ?

Heures par semaine.

D 31. Sa profession, M. l'exerce-t-il...

à son compte -1-	comme salarié -2-	comme aidant familial -3-
M. est-il agriculteur ? -2-NON : Passer à D 32. -1-OUI : Quelle est la superficie totale de l'exploitation ? HA Quelle est la superficie utilisée ? HA	Est-il... -1- Ouvrier -2- Employé Est-il lié à son employeur par un contrat ? -1- sans contrat -2- contrat à durée déterminée -3- contrat à durée indéterminée (engagement définitif) -4- fonctionnaire -5- division anticrise ou autre mesure de résorption du chômage -6- mise-au-travail dans le cadre de la loi du RMG (revenu minimum garanti) -9- N.S.P.	Enq. : Passer à D 32.
M. travaille-t-il pour...		

une commune -1-	l'Etat -2-	une organisation internationale CEE / OTAN -3-	une entreprise privée -4-	C.F.L. -5-
--------------------	---------------	--	------------------------------	---------------

Autre possibilité : préciser

D 32. Pouvez-vous décrire l'activité de l'établissement dans lequel M. travaille ?

- 1- Agriculture
- 2- Energie et eau
- 3- Extraction et transformation de minéraux, chimie
- 4- Industrie transformatrice de métaux
- 5- Autres industries manufacturières
- 6- Bâtiment et génie civil
- 7- Commerce, hébergement et réparations
- 8- Transport et communications
- 9- Banque et services financiers
- 10- Autres services

D 33. A quelle date, M. a-t-il commencé...

(s'il est salarié : à travailler pour l'entreprise qui l'emploie ?)

(s'il est indépendant : à diriger cette affaire ?)

Année : Mois :

D 34. Arrive-t-il à M. de faire des heures supplémentaires ?
Macht den M. och alt iwwerstonnen ?

Indépendant	Jamais	Parfois	Souvent
-1-	-2-	-3-	-4-

Combien d'heures supplémentaires M. a-t-il faites durant le mois d'avril 1987 ?
Wivill Iwwerstonnen huet den M. waerend desem Mount gemacht ?

heures.

Comment cela se passe-t-il pour les heures supplémentaires ?
Waat geschitt mat desen Iwwerstonnen ?

	OUI	NON
- Elles sont payées <i>Si gin bezuelt</i>	-1-	-2-
- Elles sont récupérées <i>Si gin noogeholl</i>	-1-	-2-

D 35. Souhaiteriez-vous pouvoir travailler...

- 1- plus d'heures que vous ne le faites actuellement
- 2- moins d'heures que vous ne le faites actuellement
- 3- autant d'heures que vous le faites actuellement

Enq. : Une seule réponse possible

D 36. Dans votre entreprise, y a-t-il des risques que vous perdiez votre emploi ?
Besteet eng Gefoor an Erem Betriib dass dir ar Plattz kénnst verleiren ?

[Indépendant : Que pensez-vous de la marche de vos affaires ?]
[Fir deen deen an engem freie Beruf steet, froen wei d'Geschäft geet ?]

Très gros risques <i>Ganz grouse Risiko</i> [très mal]	Gros risques <i>Grouse Risiko</i> [mal]	Peu de risques <i>Weineg Gefoor</i> [bien]	Aucun risque <i>Keng Gefoor</i> [très bien]
-1-	-2-	-3-	-4-

D 37. Durant le mois de mars 1987, combien de jours M. a-t-il été absent de son travail ?
(Pour raison de non-emploi, chômage technique, intempéries, maladie, accident, congé...)
Während dem Mount März 1987, wiewill Dég huet den M. net geschafft ?
(Keng Arbecht, Chômage, schlecht Wieder, Krankhêt, Unfall, Congé...)

Nombre de jours :

D 38. Quel est le coût de transport mensuel, domicile-travail, qui est à la charge de M.... (qui reste à charge de M., après déduction de ce que lui rembourse, le cas échéant, son employeur).
Wievill kascht den Transport hien fir op seng Schaff ze goen ? (Wievill bleift ihm nach ze bezuelen ofgesin vun dem wal hien eventuell erem bezuelt krett ?

Francs par mois :

D 39. A quelle distance de votre domicile se trouve votre lieu de travail ?

Kilomètres :

D 40. Dans l'entreprise où vous travaillez, combien de personnes sont employées ?

- 1- une personne
- 2- de deux à dix personnes
- 3- de onze à cent personnes
- 4- de cent et une à mille personnes
- 5- plus de mille personnes

D 41. A côté de son activité principale, M. a-t-il une activité accessoire ?
Huet den M. eng nieweschäftegung ?

OUI NON → Eng. : Passer à D 45.

-1- -2-

a. Combien d'heures cela représente-t-il par semaine ? (en moyenne)
Wievill Stonnen Aarbecht bedeit æe durchschnittlech an enger Woch ?

Heures :

Eng. : Si le nombre est fluctuant, prendre le mois précédant l'enquête comme référence

b. M. a-t-il la possibilité de développer cette activité au point qu'elle puisse devenir son activité principale ?
Huet den M. d'Meigllechkêet dess Beschäftegung auszubauen, esou dass se kann, wann et néideg wiër, seng Hauptbeschäftegung gin ?

Pas du tout
Guer net

Oui, à long terme
Jo, op laang sicht

Oui, à moyen terme
Jo, mittelfristeg

Oui, à court terme
Jo, kurzfristeg

-1-

-2-

-3-

-4-

M. est à la recherche d'un emploi
Den M. sicht eng Aarbecht

Enq. : Concerne uniquement les personnes qui ont répondu
 7 ou 8 au tableau d'orientation.

D 42. Pourriez-vous nous dire si, dans le cas de M., l'un des éléments suivants est (a été) un obstacle pour
 trouver un emploi :
Huet eng vun dese folgende Uursachen den M. behennert fir eng Schaff ze fannen ?

	OUI	NON
- sa qualification (insuffisante ou non-demandée) <i>seng Ausbildung (ongenügend oder net gefroot)</i>	-1-	-2-
- son âge (trop jeune ou trop vieux) <i>sain Alter (Ze jonk oder ze aal)</i>	-1-	-2-
- son sexe <i>sain Geschlecht</i>	-1-	-2-
- sa situation familiale (par ex. la garde d'un enfant) <i>sain Familieverhältnes</i>	-1-	-2-
- autres raisons : préciser	-1-	-2-
<i>oaner Uursachen</i>		

D 43. Depuis que M. est sans emploi, quelles sont les démarches qu'il a entreprises en vue de retrouver
 un emploi.
Waat huëden M. ennerholl fir eng Schaff ze fannen zenter dass hien ouni Schaff ass ?

M. s'est...	OUI	NON
- inscrit à l'agence pour l'emploi <i>beim Arbeitsamt gemellt</i>	-1-	-2-
- inscrit dans une agence de travail temporaire <i>bei enger privataat agence gemellt</i>	-1-	-2-
- a fait des démarches directes auprès d'employeurs <i>ass direkt bei de Patron froen gangen</i>	-1-	-2-
- a fait passer une annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage <i>huet eng Annonce opginn</i>	-1-	-2-
- a répondu à des offres d'emploi publiées dans les journaux ou sur des tableaux d'affichage <i>huet op Annoncen geäntwert</i>	-1-	-2-
- a cherché par des relations personnelles <i>huet durch Privaat Relatiounen gesicht</i>	-1-	-2-
- a été conseillé ou envoyé chez des employeurs par l'agence de l'emploi <i>ass virgeschloen oder bei de Patron gescheckt gin</i> <i>vum Arbeitsamt</i>	-1-	-2-

D 44. A combien évaluez-vous le coût de ces démarches au cours du mois de mars 1987 ?
Wievill hut dir dobei ausginn am Laaf vum Mount März 1987 ?

FRANCS :

Enq. : Passer à la question
 sur les revenus.

D 45. Pourriez-vous nous dire, à l'aide de la liste suivante...

- De quels types de revenus, M. a bénéficié depuis le mois d'avril 1986 ?
- Pour quels mois ?
- Quel en a été le dernier montant touché ? *Wievill hut Dir fir d'lescht kritt ?*
- A quel rythme, touchez-vous ce revenu ? *Wie oft kritt Dir dese Revenu ?*

Type de revenu	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	Dernier montant perçu	Le montant renseigné est-il...
Revenus du travail														
a. salaire (<i>Gehalt, Pai</i>)	<input type="checkbox"/>													
b. primes de fin d'année, 13e mois, primes parti- culières ou exception- nelles	<input type="checkbox"/>													
c. salaire ou avantage en nature	<input type="checkbox"/>													
d. gain d'une activité professionnelle accessoire	<input type="checkbox"/>													
e. salaire d'apprentissage (<i>Leiergeld</i>)	<input type="checkbox"/>													
Revenus de professions indépendantes ou agricoles														
f. bénéfices d'une exploita- tion agricole	<input type="checkbox"/>													
g. bénéfices industriels ou commerciaux	<input type="checkbox"/>													
h. bénéfice non commercial résultant de l'exercice d'une profession libérale	<input type="checkbox"/>													
Pensions, retraites et rentes (permanent)														
i. pension de vieillesse (<i>Altersrent</i>)	<input type="checkbox"/>													
j. pension de survie (<i>Witwerent</i>)	<input type="checkbox"/>													
k. pension alimentaire	<input type="checkbox"/>													
l. pension d'invalidité	<input type="checkbox"/>													
m. prestation spéciale (personne ne pouvant bénéficier de la pension normale) (<i>Spezialrent</i>)	<input type="checkbox"/>													
n. prestations supplémen- taires aux ouvriers, mineurs métallurgistes, chauffeurs professionnels et employés techniques des mines de fond (<i>Zousatzrent</i>)	<input type="checkbox"/>													
o. Fonds national de solidarité	<input type="checkbox"/>													
p. Revenu minimum garanti pour une personne isolée	<input type="checkbox"/>													
q. revenu minimum garanti (complément pour commu- nauté domestique)	<input type="checkbox"/>													
r. rente viagère (<i>op Fond perdu</i>)	<input type="checkbox"/>													
s. Dommages de guerre, rente de captivité...	<input type="checkbox"/>													
t. rentes d'une assurance privée	<input type="checkbox"/>													
u. rente d'accident ; permanente (<i>Onfallrent</i>)	<input type="checkbox"/>													

1 - mensuel
2 - trimestriel
3 - semestriel
4 - annuel

D 45. (suite)	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	Dernier montant perçu	Le montant renseigné est-il... 1 - mensuel 2 - trimestriel 3 - semestriel 4 - annuel
<u>Type de revenu</u>														
<u>Revenus de remplacement (transitoire)</u>														
v. prestations pour incapacité de travail, pour maladie, maternité (<i>Krankegeld</i>)	<input type="checkbox"/>													
w. indemnités de chômage	<input type="checkbox"/>													
x. bourses d'études	<input type="checkbox"/>													

Chapitre 2

LA FORMATION DES ENQUETEURS

2.1 Supervision du groupe d'enquêteurs

En 1987, la supervision du groupe d'enquêteurs a été assurée par une nouvelle personne. Son travail d'enquêtrice en 1985 et en 1986 lui garantissait une bonne connaissance du questionnaire et une expérience certaine dans le domaine de l'organisation du travail sur le terrain.

2.2 Le groupe d'enquêteurs

Il se compose de 22 personnes, dix-huit femmes et quatre hommes. Dix enquêteurs de ce groupe réalisent des enquêtes depuis 1985.

Trois nouveaux enquêteurs ont été recrutés en 1987.

2.3 Les séances de formation

Afin d'imaginer des façons nouvelles de présenter le questionnaire, nous avons participé à une séance de formation d'enquêteurs à la D.R. de l'INSEE à Nancy.

A Luxembourg, deux séances de formation d'une demi-journée chacune ont été organisées le 01.04.87 et le 02.04.87. C'est à la demande des enquêteurs que nous avons avancé les séances de formation. Les

enquêteurs souhaitent, en effet, être opérationnels pour la seconde moitié du mois d'avril.

Les enquêteurs se sont inscrits à l'une ou à l'autre séance selon leur souhait.

Quatre enquêteurs ont reçu une formation individuelle: les trois enquêteurs qui n'avaient jamais fait d'enquêtes et aussi une enquêtrice qui n'avait pu être présente lors des séances de formation. Des techniciens de l'équipe permanente du panel avaient souhaité assister à la formation des enquêteurs. L'expérience ne fut pas concluante: les préoccupations des enquêteurs ne convergent pas sur tous les points avec les soucis de l'équipe technique. Des points importants pour le travail de l'enquêteur ont été négligés et plusieurs ajustements ont dû être faits au cours de la période d'enquête.

Le contenu des séances de formation a été défini sur base des lacunes que nous avons relevées lors des travaux de contrôle des questionnaires. Nous avons toutefois laissé une place très importante aux notions-clefs de l'étude:

- les changements dans la composition familiale
- les définitions du ménage et du groupe de revenus
- les tableaux d'orientation
- les différents types de revenus.

Pour la présentation, nous avons suivi l'ordre du questionnaire en donnant des exemples sur la façon de le compléter.

2.4 Les consignes aux enquêteurs

Nous reprenons ici le contenu de la brochure des recommandations aux enquêteurs.

La forme de cette brochure est différente de celle des années précédentes. Pour la rendre plus accessible aux enquêteurs, nous l'avons basée sur un questionnaire que nous avons complété et commenté.

A N N E X E

LES CONSIGNES AUX ENQUETEURS

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

PANEL DES MENAGES 1987 - TROISIEME ANNEE

Commentaires (du questionnaire) destinés aux enquêteurs

Avant-propos

Nous tenons à vous exprimer à tous , avant toute autre chose, nos vifs remerciements pour avoir accepté, cette année encore, de réaliser des enquêtes pour le CEPS.

L'essentiel du contenu de cette brochure sera, pour beaucoup d'entre vous, une répétition de choses connues. Cette répétition, peut-être un peu lassante, nous semble néanmoins nécessaire. En effet, plusieurs mois se sont écoulés depuis la fin de l'enquête de 1986, effaçant de vos mémoires, certains détails du questionnaire.

Il y aura aussi des choses nouvelles, des changements et nous nous permettons d'insister sur ces innovations pour éviter des confusions avec les questionnaires des années précédentes.

- Les adresses de 1987

Un soin tout particulier a été accordé à la correction des adresses des ménages, avant le démarrage de 1987, de façon à vous permettre de retrouver facilement la famille qui a été interrogée en 1986.

Il est indispensable d'interroger les mêmes familles que l'an passé.

Cette année, vous recevrez une fiche avec l'adresse du ménage qu'il vous faudra interroger.

Cette fiche doit revenir au Centre, que la famille ait été interrogée ou non.

Nous vous demandons de ne rien écrire sur l'auto-collant reprenant l'adresse du ménage.

Une place est réservée à toutes les remarques que vous aurez à faire.

Si la personne, dont vous avez le nom, ne se trouve plus à l'adresse qui vous a été donnée, demandez si, à cette adresse, se trouvent des personnes qui faisaient partie du ménage de la personne dont vous avez l'adresse.

- Si c'est le cas, interrogez ces personnes.

Pour la personne qui est partie, vous suivrez la marche décrite dans le questionnaire (changements dans la composition familiale).

- Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous (à toutes les sources d'information possibles) pour retrouver le ménage interrogé l'an passé.

Nous vous recommandons de nous en parler si vous avez un problème de ce genre.

Les documents que vous trouverez dans chaque questionnaire

En premier lieu, vous trouverez la **fiche d'identification du ménage**, qui reprend l'adresse de la famille à visiter. Sur cette fiche (qui sera séparée du reste du questionnaire, dès que vous l'aurez remis, pour des raisons de respect de l'anonymat) vous pourrez noter tout renseignement personnel concernant les personnes que vous visitez.

Nous vous prions de ne pas noter de renseignements personnels (noms, adresses, numéros de téléphone) ailleurs que sur cette feuille.

Cette fiche doit vous servir également pour noter vos commentaires, lorsque pour une raison ou pour une autre, l'enquête n'aura pas pu être réalisée.

ATTENTION :

Qu'elle accompagne ou non un questionnaire, cette fiche doit toujours revenir au centre.

Nous comptons ici sur votre conscience professionnelle.

Vous trouverez aussi les principales données du tableau familial de 1986.

Il va de soi que ces données ne sont pas destinées à être recopiées telles quelles. Cette fiche doit vous aider à remplir la fiche des changements dans la composition familiale.

En troisième lieu, vous trouverez la **fiche-enquêteur**. Cette fiche garde les mêmes attributions que les années précédentes et n'a pratiquement pas changé dans sa forme.

Il y aura ensuite ce que vous connaissez presque mieux que nous :

- Le tableau de composition familiale suivi de la page concernant les changements dans le ménage.
- Le questionnaire individuel simplifié 'C'
- Le questionnaire individuel complet 'D'
- Le questionnaire des groupes de revenus 'B'
- Le questionnaire ménage 'A'

Dans quel ordre, faut-il administrer ces questionnaires?

Ceci n'est qu'une suggestion. Vous suivrez l'ordre qui vous convient le mieux et qui est le mieux adapté au ménage que vous visitez.

Nous pensons qu'il faudrait commencer par compléter le tableau de composition familiale. Ce tableau vous donne toutes les informations utiles pour l'administration des autres questionnaires.

Il vous renseignera aussi sur le nombre et la composition des groupes de revenus dans le ménage.

Nous vous proposons de passer, ensuite, aux questionnaires individuels, puis aux questionnaires sur les groupes de revenus.

Vous terminerez l'interview par les questions adressées à l'ensemble du ménage.

1.	2.	3.	4.
Tableau familial	Questionnaires individuels	Questionnaires groupes de revenus	Questionnaire ménage
	(autant qu'il y a de personnes)	(autant qu'il y a de groupes)	

A qui faut-il poser les questions?

Il est recommandé d'interroger le chef de ménage ou son conjoint. (Nous vous donnons la définition du Chef de ménage ci-dessous).

Comment remplir le tableau de composition familiale?

Ce document est très important pour l'étude. Veiller à le remplir le plus exactement possible. Gardez-le sous les yeux pour la suite de l'interview. Vous éviterez ainsi, surtout dans les ménages nombreux, d'oublier une personne lorsque vous complétez les questionnaires individuels.

Après une introduction dans laquelle vous aurez peut-être rappelé une fois de plus les objectifs de l'étude ou parlé d'autre chose (vous retrouverez cette année les mêmes familles qu'en 1985 et en 1986. Nous pensons qu'elles auront, dès lors des choses à vous raconter)... il y aura lieu de faire le relevé de toutes les personnes, présentes ou non qui habitent dans le logement.

(Il est possible d'habiter dans le logement, tout en étant temporairement absent - p.ex. un étudiant à l'étranger, une personne hospitalisée, une personne qui travaille à l'étranger...).

Pour vous aider dans cette tâche, nous vous avons rendu certains renseignements de 1986.

Vous commencerez cette liste par le chef de ménage

Sauf avis contraire de la personne interrogée, vous prendrez le même chef de ménage qu'en 1986.

Lorsque ce n'est pas possible (p.ex. lorsque le chef de ménage de 1986 est décédé ou a quitté le ménage) vous prendrez comme chef de ménage, celui que la personne vous désignera comme tel.

Une règle absolue doit, néanmoins, être respectée : le chef de ménage doit être un adulte (être âgé de 18 ans au moins)

Si un problème se pose pour le choix du chef de ménage, suivez les règles suivantes :

Qui peut être choisi comme chef de ménage (C.M.)?

Le C.M. doit nécessairement être âgé de 18 ans au moins et peut-être :

- a) un mari légal, ou
- b) un "compagnon" dans un couple (non marié) formé depuis plus d'un an, ou
- c) la femme qui n'a pas de mari ou de "compagnon", ou
- d) la femme si celle-ci vit avec un "ami" depuis moins d'un an, ou

e) une femme mariée dont le mari vit dans le ménage mais se trouve dans une situation d'incapacité (sénile, handicapé, maladie grave, alcoolique, etc.); dans une telle situation, c'est la femme qui assume -en fait- les fonctions de chef de ménage et qui tient généralement la famille soudée.

f) dans des cas rares, une femme qui - dans un couple non marié- refuse à son compagnon le titre de chef de ménage.

En conséquence, dans les couples mariés, le C.M. sera presque toujours le mari. Dans les situations de couples non-mariés, vous devez prendre en considération la durée du couple en question :

- si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera l'homme qui sera presque toujours le C.M.;

- si le couple existe depuis moins d'un an, prenez pour C.M. la personne qui vous est désignée comme telle; mais il est recommandé, dans ce cas de choisir comme C.M. de préférence la personne qui gagne le plus d'argent ou celle qui paye le loyer ou est propriétaire du logement.

Comment résoudre les situations inhabituelles?

I. Si le ménage est composé d'adultes de sexe différent plusieurs cas peuvent se présenter:

1.1 Ces personnes ont, entre elles, un lien de parenté, mais ne forment pas un couple

EXEMPLE.1: Une mère qui vit avec son fils.

EXEMPLE.2: Un père qui vit avec sa fille.

Le chef de ménage sera, de préférence, la personne qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.

Il faudra ensuite spécifier la relation de parenté des autres membres du ménage par rapport au chef de ménage: "mère du C.M" ou "fille du CM", etc.

1.2 Ces personnes sont mari et épouse

le chef de ménage sera l'épouse, le mari sera signalé comme "mari du chef de ménage"

1.3 Ces personnes n'ont, entre elles, aucun lien de parenté mais ne forment pas un couple

EXEMPLE.3: Un homme et une femme qui partagent la même unité de logement pour diminuer leurs charges respectives.

Dans un tel cas, le C.M. sera la personne qui est propriétaire ou locataire en titre du logement. L'autre adulte sera codé comme "autre non apparenté", dans le tableau de composition du ménage.

II. Si le ménage est composé d'adultes du même sexe

2.1 Ces adultes sont apparentés et ne forment pas un couple

EXEMPLE.4: mère et fille / père et fils.

Le C.M sera la personne qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement. L'autre adulte sera spécifié, dans le tableau de composition familiale, par son lien familial au chef de ménage: "mère, fille, père, fils" etc.

2.2 Ces adultes ne sont pas apparentés et ne forment pas de couple

EXEMPLE.5 Deux hommes (ou deux femmes) partagent les frais d'un même logement.

Le C.M. sera celui (ou celle) qui paye le loyer ou qui est propriétaire du logement.

L'autre adulte sera spécifié comme "non apparenté" dans le tableau de composition du ménage.

2.3 Ces adultes ne sont pas apparentés et forment un couple

La règle générale s'applique de la même manière. Si chacune de ces personnes se déclare locataire en titre ou propriétaire, prendre comme chef de ménage, celui ou celle qui nous est proposé(e). L'autre adulte sera codé comme "ami" (ou "amie") du C.M. (en aucun cas, cet autre adulte ne peut être codé comme épouse ou "épouse" du C.M.).

LISTE DES MOTS-CLEF CONVENANT POUR DESIGNER LE LIEN ENTRE LE C.M. ET
CHACUN DES MEMBRES DU MENAGE

Dans le tableau de composition du ménage, une colonne est réservée pour

- 1) identifier le C.M.
- 2) et ensuite enregistrer la relation qui existe entre ce C.M. et chaque autre membre du ménage.

Pour enregistrer cette relation, vous devrez -impérativement- vous limiter à utiliser -dans la liste- le mot qui convient :

No	MOT-CLEF	COMMENTAIRES
1	C.M. : chef de ménage	
2	Epouse	Il s'agit de l'épouse légitime du C.M.
3	"Epouse"	Il s'agit de la compagne du C.M. dans un couple non-marié qui existe depuis 1 an, au moins.
4	Amie ou ami du C.M.	Cette personne n'est pas mariée au C.M. mais vit en couple avec le C.M. depuis moins d'un an.
5	Fils ou fille du C.M.	Y compris les enfants adoptés.
6	Beau-fils ou Belle-fille	Il s'agit d'un enfant de l'épouse du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'"épouse" ou "amie" ne sont pas inclus ici : cf. No 7.).
7	"Beau-fils" ou "Belle-fille"	Il s'agit d'un enfant de l'"épouse" du C.M., mais pas du C.M. (Les enfants de l'amie ne sont pas inclus ici : cf. no. 28).
8	Bru ou gendre	Cette personne est mariée à un enfant (ou beau-fils/belle-fille) du C.M.
9	Fils ou fille adoptif(ve)	Il s'agit d'un enfant sans lien de parenté avec le C.M. mais à charge de celui-ci (ex : placement familial).
10	Frère ou soeur	Il s'agit d'un frère ou d'une soeur du C.M. On inclut ici les demi-frères/soeurs.
11	Beau-frère ou belle-soeur par mariage	Une telle personne est soit l'épouse/l'épouse d'un frère ou d'une soeur du C.M., ou le frère/la soeur de son épouse.
12	"Beau-frère" ou "belle-soeur", en vertu de la compagne du C.M.	Il s'agit des frères/soeurs de l'"épouse" du C.M. (les frères et soeurs de l'ami ou amie ne sont pas inclus ici, cf. No 33).
13	Père ou mère	Il s'agit des parents du C.M. (on inclut ici le 'beau-père' du C.M. dans le cas où il s'agit de l'époux de la mère du C.M., la mère du C.M. s'étant remariée).
14	Beau-père ou Belle-mère par mariage	Il s'agit des parents de l'épouse du C.M. (Les parents de la "compagne" ou "amie" ne sont pas inclus ici).
15	'Beau-père' ou 'Belle-mère' en vertu de la 'compagne' ou amis du C.M.	Ce sont les parents de l'"épouse", de l'ami/amie du C.M.

16	Petit-fils ou petite-fille	Ce sont les petits-enfants du C.M. ou de son épouse (les petits enfants de l'"épouse" ou de l'ami(e) ne sont pas inclus ici, cf. no 32).
17	Arrière-petit-fils ou arrière-petite-fille	Ce sont les arrière-petits-enfants du C.M. ou de son épouse. (Les arrière-petits enfants de l'"épouse", ami(e), ne sont pas inclus ici : ils sont repris au No 32).
18	Grand-père, grand-mère	Il s'agit d'un grand-parent du C.M. (y compris par remariage du grand-père, de la grand-mère).
19	Arrière grand-père, arrière grand-mère	Il s'agit d'un arrière-grand-parent du C.M. (y compris par remariage de l'arrière-grand-père/mère).
20	Grand-père ou grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit d'un grand-parent de l'épouse du C.M., y compris par remariage du grand-père/de la grand-mère. (Les grands-parents de l'"épouse", ami, amie du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils figurent sous la rubrique No 32.
21	Arrière-grand-père, arrière-grand-mère par rapport à l'épouse	Il s'agit des arrière-grands-parents (y compris par remariage d'un(e) arrière-grand-père/mère) de l'épouse du C.M. (Ne sont pas inclus ici les arrière-grands-parents de l'"épouse", ami(e) du C.M. ; ceux-ci sont repris sous le No 32.
22	Neveu ou nièce	Neveu ou nièce du C.M. Cette personne est le fils ou la fille d'un frère ou d'une sœur du C.M.
23	Neveu ou nièce par rapport à l'épouse	Neveu ou nièce de l'épouse du C.M. Ce sont les enfants d'un frère ou d'une sœur de l'épouse (les neveux, nièces de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No. 32).
24	Oncle ou tante	Ce sont des frères ou sœurs des parents du C.M.
25	Oncle ou tante de l'épouse	Ce sont les frères ou sœurs des parents de l'épouse (les oncles, tantes de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici ; ils sont repris sous le No 32).
26	Cousin, cousine	Il s'agit de l'enfant d'une tante, d'un oncle du C.M.
27	Cousin, cousine de l'épouse	Il s'agit de l'enfant de l'oncle/la tante de l'épouse (les cousins de l'"épouse", ami(e) du C.M. ne sont pas inclus ici, mais sous le No 32).
28	Fils, fille de l'ami, ou amie du C.M.	Il s'agit de l'enfant de l'ami(e) du C.M., mais pas du C.M. (les enfants de l'"épouse" ne sont pas inclus ici, mais figurent sous le No 7).
29	Mari	C'est le mari d'une femme mariée qui est C.M. (cas où le mari se trouve en situation d'incapacité).
30	REL-C.M.	Il s'agit d'une personne apparentée au C.M. mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (non comptées dans les Nos 1 à 29). Ex : grande-tante.
31	REL-EPOUSE	Il s'agit d'une personne apparentée à l'épouse (pas à l'"épouse" ou ami(e), mais qui ne figure pas dans l'une des rubriques précédentes (Nos 1 à 29). Ex : la grande-tante de l'épouse du C.M.
32	REL-COMPAGNE/GNON	Cette personne est apparentée à l'"épouse", à l'ami(e) du C.M., mais ne tombe pas dans l'une des catégories prévues plus haut (Nos 1 à 29). Ex : grands-parents, cousins, neveux/nièces, oncles/tantes et petits-enfants de l'"épouse", ami, amie.
33	NON-REL-C.M.	Ces personnes ne sont pas apparentées au C.M. dans le sens traditionnel. On peut inclure dans cette rubrique divers types d'ami(e)s du C.M. (ex : couple homosexuel), des personnes qui partagent ensemble le même logement mais qui n'ont pas de lien de parenté avec le C.M., les amis des enfants de la famille, etc.

Colonne N°3 : Etat civil

Remarque : Pour les personnes mariées, qui n'ont pas leur conjoint dans le tableau familial, posez la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une séparation de fait. Néanmoins, il est possible d'être marié et de ne pas avoir son conjoint dans le tableau familial. C'est notamment le cas pour les travailleurs étrangers dont le conjoint est resté au pays.

Colonnes NOS 8 à 14 : La détermination des groupes de revenus

- Définition générale

Dans cette étude, on entend par "groupes de revenus" :

une entité constituée -à l'intérieur du ménage- par un, plusieurs ou tous les membres de ce ménage, en fonction de certaines règles relatives au partage des revenus.

- Un ménage peut ainsi être formé d'un seul groupe de revenus ou de plusieurs.

Cela dépend :

- tout d'abord, du nombre de membres qui ont des revenus dans le ménage (si une seule personne a des revenus, le groupe de revenus s'identifie au ménage);

- ensuite, de la manière dont les membres -disposant de revenus- règlent le partage de leurs revenus au sein du ménage.

- La notion de solidarité au sein d'un ménage
(Ménage = un seul groupe de revenus)

Dans la majorité des cas, les personnes qui appartiennent à un même ménage mettent largement en commun les ressources financières dont elles disposent. Ils font "caisse commune".

Cette "caisse commune" sert, en particulier, à payer les différentes dépenses ou charges financières auxquelles le ménage doit faire face (pour payer les "courses" du ménage, les frais relatifs au logement, etc.). De cette façon, on pourrait dire que les membres du ménage qui ont des revenus, prennent en charge -collectivement- les autres membres du ménage qui n'ont pas de revenus ou, alors, des revenus très

faibles (ex. les enfants, un parent dont la pension de survie est modeste, etc.)

Dans l'étude présente, on considérera que cette pratique de mise en commun des revenus est -de toute façon- automatique en ce qui concerne le mari et son épouse(1).

En général, on dira qu'un ménage est constitué d'un seul groupe de revenus lorsque toutes les personnes qui ont des revenus personnels mettent en commun au moins la moitié de leurs revenus.

Dans les ménages où l'on trouve une seule personne qui a des revenus personnels, il ne peut évidemment y avoir qu'un seul groupe de revenus.

- Possibilité de plusieurs groupes de revenus au sein du ménage

(Un ménage = plusieurs groupes de revenus)

Dans les ménages où plusieurs personnes disposent de revenus personnels, on peut toutefois rencontrer un mode de gestion de ces revenus qui sera différent de celui de la "caisse commune".

Dès lors que cette pratique de la "caisse commune" ne s'applique pas à tous les membres du ménage qui ont des revenus, il faut s'attendre à ce que la composition du groupe de revenus soit différente de celle du ménage; en d'autres mots, le ménage sera -dans de tels cas- formé de plusieurs groupes de revenus¹.

EXEMPLE 1 : Imaginons le cas d'un ménage composé de trois membres

- * un homme, chef de ménage, qui a des revenus personnels
- * l'épouse du C.M., sans revenu
- * et le fils du C.M. qui a 25 ans, travaille et dispose donc de revenus personnels.

Si, dans ce ménage, le "fils" ne partage pas ses revenus avec ses parents, le ménage sera formé de 2 groupes de revenus :

- G.R. N°1 : le C.M. + épouse
- G.R. N°2 : le fils du C.M.

1. Cette décision est, ici, arbitraire et doit être suivie en toutes circonstances, y compris lorsqu'il apparaît que le mari et l'épouse ne font pas "trésorerie commune"

Dans cet exemple, l'identification des différents groupes de revenus est un problème simple à résoudre.

En pratique, on peut toutefois rencontrer des situations plus complexes où l'identification des groupes de revenus ne sera pas résolue aussi facilement.

EXEMPLE 2 : Imaginons un ménage composé de quatre personnes

** un homme, chef de ménage, qui a des revenus personnels*

** l'épouse du C.M., sans revenu*

** le fils du C.M., qui a 25 ans, travaille et dispose donc de revenus personnels*

** une femme, 22 ans, non apparenté au C.M., qui est l'amie du fils du C.M. et qui n'a pas de revenus personnels*

Dans ce ménage, le C.M. partage ses revenus avec son épouse tandis que son fils partage les siens avec son amie.

Il y a donc, dans ce ménage, 2 groupes de revenus :

G.R. N°1 : C.M. + épouse

G.R. N°2 : fils du C.M. + amie du fils

Cet exemple illustre le fait suivant :

Deux personnes ont des revenus mais ne les partagent pas ensemble.

Le partage se fait dans un sens différent:

- le chef de ménage prend en charge son épouse,

- le fils du chef de ménage prend en charge son amie.

De telles situations sont sans doute exceptionnelles, mais il est tout à fait probable que vous en rencontrerez plusieurs au cours de vos enquêtes.

Par conséquent, il est indispensable que certaines règles soient fixées en vue de faciliter cette opération qui consiste à déterminer le contour de chaque groupe de revenus.

- Quatre règles fondamentales pour cerner les contours d'un groupe de revenus
(dès lors que le ménage comprend plusieurs groupes de revenus)

Règle N°1 : Un groupe de revenus, constitué de plusieurs membres du ménage, comprend :

1. Certains de ces membres qui ont des revenus personnels et qui mettent au moins la moitié de ces revenus en commun pour prendre en charge d'autres personnes dans le ménage;
2. les personnes qui dépendent financièrement de ces premiers membres (même si ces personnes ont des revenus et conservent plus de la moitié de ces revenus pour elles-mêmes).

Règle N°2 : Un groupe de revenus ne comprend qu'une seule personne

1. Cette personne possède un revenu personnel de 17000frs par mois au moins.
2. Cette personne garde pour elle seule au moins la moitié de son revenu personnel.

Règle N°3 :

L'affectation de chaque membre du ménage dans un groupe de revenus est une opération unique; autrement dit, aucun membre ne peut figurer dans deux groupes différents.

Règle N°4 :

Le premier groupe de revenus sera toujours celui dont fait partie le chef de ménage.

Note: Vous remarquez que le montant minimum pour constituer un groupe de revenus a augmenté de 16000 frs à 17000 frs.

Veillez à bien respecter ces consignes en 1987. L'année passée, nous avons trouvé des groupes mal constitués. La notion de "GROUPES de REVENUS" est une notion originale de l'étude.

Nous comptons sur votre savoir-faire pour nous aider à la valoriser de façon maximale.

Pratiquement, nous pensons qu'en suivant la marche décrite en tête du tableau familial, vous devriez pouvoir constituer ces groupes sans trop de difficultés.

A chacun des groupes que vous aurez constitués dans le tableau familial, vous poserez le questionnaire 'B' Groupe de revenus.

Colonne N°15 : Nom de la caisse de maladie

La CNAMO est la caisse de maladie des ouvriers. la CMOarbed est la caisse de maladie des ouvriers de l'ARBED.

Si les personnes sont sans caisse de maladie, veuillez l'indiquer clairement. Cela nous évitera des difficultés au moment du codage des données.

Dans la rubrique "AUTRES" reprenez notamment toutes les caisses de maladies étrangères.

Colonne N°16 : Handicap et type de handicap

Soyez attentifs à poser cette question avec doigté.

Dans la mesure du possible, ne relevez que les handicaps sérieux.

Souffrir de migraine n'est pas à proprement parler, un handicap.

Colonne N°18: Pourcentage d'invalidité reconnu officiellement

Il s'agit de reprendre ici les pourcentages de handicap reconnus officiellement, c.à.d. attribués par une Administration habilitée à le faire. Une personne qui se sent à moitié handicapée n'a pas pour autant un pourcentage d'invalidité de 50%.

Colonne NOS 19 à 22 : Orientation du questionnaire

C'est à partir de ces colonnes que vous allez déterminer pour chaque membre du ménage, le type de questionnaire individuel à utiliser :

- Utiliserez-vous un questionnaire 'C' ou un questionnaire 'D'?

Commencez par relever toutes les personnes qui ont seize ans et moins : donc celles qui sont nées en 1971 et après.

A ces personnes, vous poserez les questions du questionnaire 'C'

Parmi celles qui sont nées avant 1971 :

Commencez par distinguer celles qui sont toujours aux études et qui n'ont jamais travaillé : vous leur poserez les questions du questionnaire 'C'.

A toutes les autres, y compris les apprentis de plus de seize ans, vous poserez le questionnaire 'D'.

Lorsque vous aurez terminé cette opération, indiquez tout de suite les prénoms sur les questionnaires.

Vous éviterez ainsi d'oublier certains membres du ménage.

ATTENTION : Soyez attentifs à suivre ces consignes à la lettre. Une confusion des questionnaires 'C' et 'D' est impardonnable pour cette troisième année. Nous comptons sur vous pour ne pas nous faire cette mauvaise surprise.

Si les explications ne sont pas claires, posez des questions supplémentaires. Elles seront les bienvenues et nous y répondrons avec plaisir.

Les changements intervenus dans la composition du ménage

REMARQUE TRES IMPORTANTE

Votre point de repère pour juger d'un changement intervenu sera toujours et tout au long du questionnaire : avril 1986.

Une année (pour le panel) commence le premier mai de l'année qui précède et se termine le 30 avril de l'année au cours de laquelle se déroule l'enquête.

Nous vous avons expliqué que le Panel était une étude que nous recommencions chaque année, avec les mêmes familles de façon à relever les changements intervenus dans ces familles.

Les questions reprises sur la feuille annexée au tableau familial concernent ces changements.

Tout comme pour le tableau familial, mettez votre point d'honneur à les compléter avec soin.

Aidez-vous, dans cette tâche, des éléments que nous vous avons donnés concernant la composition familiales de 1986.

Avant d'aborder le questionnaire proprement dit, nous souhaitons vous faire part d'une réflexion que nous nous sommes faite à la lecture des questionnaires de 1986.

C'est vous, enquêteurs, qui êtes chargés d'interroger les ménages. Lorsque des données manqueront dans les questionnaires, c'est vous qui serez chargés de contacter la famille pour la seconde fois.

Par ailleurs, il ne nous est plus possible d'accepter des réponses du type "idem 86", "rien n'a changé". Les personnes n'ont pas pour mission de recopier les données de l'année précédente.

Tout questionnaire, où figureront des remarques semblables, sera considéré comme incomplet.

NUMERO DU MENAGE :

87				
----	--	--	--	--

[Ne rien inscrire dans cette zone]

NUMERO DU MENAGE :

86		8	1	6
----	--	---	---	---

[Eng. : inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte]

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SIMPLIFIE : "C"

Concerne les membres du ménage de moins de seize ans et ceux de plus de seize ans n'ayant jamais interrompu leur scolarité durant plus d'un an ; il est indispensable qu'ils suivent des cours à temps plein.

ATTENTION : Les apprentis qui travaillent chez un patron auront un QUESTIONNAIRE "D" COMPLET.

Dei vereinfacht Emfro "C" betreff

- *dei dei manner ewei 16 Joer hun*
- *dei dei mei aal ewei 16 Joer sin an hir Schoul net mei ewei 1 Joer laang ennerbrach hun.*

Fir d'Leierjongen an d'Leiermeedercher dei bei engem Patron schaffen (agestallt sin) soll een dei komplett Emfro "D" ubringen.

Renseignements individuels

Ne rien écrire ici
Réserve au codage

Prénom : *Jean*

--	--	--	--

Numéro du Groupe B : *01*

--	--

Numéro du père : *01*

--	--	--	--

Numéro de la mère : *02*

--	--	--	--

Numéro du conjoint :

--	--	--	--

Cette personne a-t-elle été interrogée en 1986 ?

1985 :

--

NON

OUI

1986 :

--

-2-

(-1-)

Numéro du ménage
1985

--	--	--	--

Numéro du ménage
1986

--	--	--	--

EVENEMENTS IMPORTANTS

C 1. Pourriez-vous nous dire si, depuis avril 1986, l'un des événements suivants est arrivé à M. ?
 Waat ass mam M. geschitt seit Abreël 1986 ?

	NON												OUI, à quelle période ?											
	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A
M. a été absent du ménage War den M. abwesend vun Doheem ?	X																							
M. a interrompu son activité scolaire pendant une semaine au moins pour raisons de santé Den M. huet seng Schoul op d'manst eng Woch ennerbrach weinst Gesondheetsprobleemer ?	X																							
M. a eu un accident M. haat en Onfall ?				X																				
M. a été hospitalisé M. war am Spedool ?				X																				

SANTE

C 2. Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été...
 Vum Ufang vum Joer un, wei oft war den M. ...

- Chez le médecin ;
bei den Dokter :
- Chez le dentiste ;
bei den Zenn Dokter :

C 3. M. éprouve-t-il des difficultés à parler...
 Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu schwetzen...

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P. (trop jeune)
le français Franseisch	-1-	(-2-)	-3-	-8-
le luxembourgeois Letzebuergesch	(-1-)	-2-	-3-	-8-
l'allemand Deitsch	(-1-)	-2-	-3-	-8-

C 4. M. éprouve-t-il des difficultés à comprendre...
 Huet den M. Schwiregkëten fir eng vun dese Sproochen zu verstoen... ?

	Aucune	Quelques-unes	Beaucoup	N.A.P.
le français Franseisch	(-1-)	-2-	-3-	-8-
le luxembourgeois Letzebuergesch	(-1-)	-2-	-3-	-8-
l'allemand Deitsch	(-1-)	-2-	-3-	-8-

REVENUS

C 5. M. touché-t-il l'un des revenus suivants ?
Huet den M. een vun deenen folgenden Akommen ?

	NON	OUI Quel en est le montant ? Wei heich ass dese Revenu ?	Reçoit-il cet argent Kritt den M. dest Akommen 1. par jour 2. par semaine 3. par mois 4. par semestre 5. par an
Pension d'orphelin Weiserent	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Argent de poche Taschegeld	<input type="checkbox"/>	100 F	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourse d'études Subsid fir Studien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

SCOLARITE

C 6. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?
An waat fir enger Schoulgattung ass den M. ?

- 0- Pas encore à l'école
- 1- Jardin d'enfants
- 2- Enseignement primaire ordinaire Année : Quatrième
- 3- Enseignement primaire spécial
- 4- Classe HMC
- 5- Classe d'accueil
- 6- Classe d'orientation
- 7- Enseignement secondaire général Division inférieure
- 8- Enseignement secondaire général Division supérieure (après la cinquième)
Section :
Option :
Année :
- 9- Lycée technique filière 1
- 10- Lycée technique filière 2
- 11- Lycée technique filière 3
Section :
Option :
Année :
- 12- Enseignement complémentaire
- 13- C.O.I.P.
- 14- Etablissement pour handicapés
- 15- Enseignement supérieure non-universitaire
Option :
Année :
- 16- Enseignement supérieur universitaire
Faculté :
Année :

Enq. : si les personnes ont des difficultés à situer leur enfant dans la classification, proposez-leur de regarder sur le dernier bulletin. En tête de celui-ci, ils trouveront les renseignements les plus importants.

C 7. Dans quel établissement, M. poursuit-il ses études ?

Nom de l'établissement : Ecole primaire
Localité : STRASSEN

--	--	--

NUMERO DU MENAGE :

8	7				
---	---	--	--	--	--

(ne pas inscrire de numéro dans cette zone)

NUMERO DU MENAGE :

8	6		8	1	6
---	---	--	---	---	---

(inscrire ici le numéro que vous a donné le responsable de la collecte)

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL COMPLET : "D"

concerne les membres du ménage de plus de seize ans qui ne sont plus scolarisés

concerne aussi les membres du ménage qui sont actuellement scolarisés et qui ont repris des études après une interruption d'une durée supérieure à un an.

concerne les membres du ménage qui poursuivent simultanément des études et travaillent plus de dix heures par semaine.

concerne les apprentis.

dei komplett Emfro "D"

betrefft d'Memberen vun Stoot déi méi wéi 16 Joer aal sin an net mei an d'Schoul gin.

betrefft och dei dei elo erem an d'Schoul gin nodeem si mei wei ée Joer opgehaten haaten.

betrefft och dei dei ganz an der Schoul sin an an engems 10 Stonnen schaffen.

betrefft och dei dei an der Leier sin.

Renseignements individuels

Réservé au codage

(ne rien écrire ci-dessous)

Prénom : ddy

--	--	--	--

Numéro du Groupe "B" :

0	1
---	---

--	--

Numéro du père :

--	--

--	--	--	--

Numéro de la mère :

--	--

--	--	--	--

Numéro du conjoint :

0	2
---	---

--	--	--	--

Cette personne a-t-elle été interrogée en 1986 ?

1985

OUI
 -1-
NON
 -2-

1986

Numéro du ménage 1985

--	--	--	--

Numéro du ménage 1986

--	--	--	--

FORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

D 1. M. suit-il actuellement une formation scolaire ou un stage de formation professionnelle ?
Mecht den Ament den M. eng Schoulbildung oder e Stage fir Berufsbildung mat ?

OUI NON
-1- -2-

si M. ne poursuit pas de formation, passer à D 5.

D 2. Dans quel type d'enseignement se trouve M. ?
A waat fir enger Schoulgattung ass hiën ?

- 1- Enseignement secondaire général
- 2- Enseignement technique à plein temps
- 3- Enseignement professionnel à plein temps
- 4- Enseignement professionnel concomittant
- 5- Enseignement supérieur non-universitaire
- 6- Enseignement supérieur universitaire
- 7- Brevet de maîtrise (Meesterprüfung)
- 8- Formation militaire à Diekirch
- 9- Ecole d'officiers
- 10- Formation complémentaire pour d'Administration
- 11- Autre formations complémentaires (computer...)

Code scolarité :

D 3. Dans quelle section se trouve M. ?
A waat fir enger sektioun ass hiën ?

Code section :

D 4. En quelle année se trouve M. ?
A waat fir engem Schouljoer ?

Eng. : Si M. est toujours en formation, ne pas poser les questions D5 et D6.

D 5. Quelle formation scolaire et professionnelle M. a-t-il terminée ?
Waat fir eng Schoul a beruflech Ausbildung huet den M. bis zum Schluss gemaach ?

Ecole professionnelle

Code :

D 6. A la suite de ses études, M. a-t-il suivi une formation professionnelle complémentaire ou de reconversion ?
No senge Studien, huet den M. nach eng weider Berufsausbildung oder Embildung matgemach ?

OUI NON
-1- -2-

CURRICULUM

D 7. A quel âge, M. a-t-il commencé son activité professionnelle ?
Mat wei engem Alter huet den M. ugefaangen ze schaffen ?

à 18 ans.

D 8. Quel est le premier emploi que M. a occupé pour gagner de l'argent ?
Wat war seng éischt Aarbecht fir Geld ze verdengen ?

Decrire en quelques mots :
Cide... chez son père comme...
agriculteur

Code BIT :

Eng. : Si M. travaille actuellement, passer à D 11.

D 9. Quel est le dernier emploi que M. a exercé ?

Waat war seng lescht Aarbechtsplaatz ?

Décrire en quelques mots :

.....
.....

Code BIT :

D 10. A quel âge M. a-t-il cessé son activité professionnelle ?

Bei waat fir engem Alter huet den M. opgehaalen beruflech ze schaffen ?

à ans.

D 11. A l'époque où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, quelle était la profession de son père ou de la personne qui s'occupait de lui (en cas d'absence du père)

Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehaalen huet, waat war de Beruf vun sengem Papp oder vu sengem Stellvertreider ?

..... Agriculteur

Code BIT :

-8- décédé (gestuerven)

-9- N.S.P. (Wees et net)

D 12. Depuis sa naissance, M. a-t-il changé de nationalité ?

Huet den M. zenter senger Gebuert, d'Nationaliteit geännert ?

OUI

NON

Code NAT. :

-1-

-2-

Enq. : Si M. n'a pas changé de nationalité, passer à D 15.

D 13. Quelle était sa première nationalité ?

Waat war seng eischt Nationaliteit ?

Code NAT. :

D 14. En quelle année, M. a-t-il changé de nationalité ?

A waat fir engem Joer, huet den M. d'Nationaliteit geännert ?

1 9

D 15. Quel était le niveau de formation de la mère de M. ?

Wei eng Schoulen huet dem M. seng Mann gemaacht ?

-1-

primaire

-2-

secondaire

-3-

supérieur

D 16. Au moment où M. a cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université, sa mère travaillait-elle ?
Zu der Zait wou den M. an der Schoul oder op der Uni opgehaalen huet, huet seng Mamm geschafft ?

OUI

NON

-1-

-2-

D 17. M. a-t-il des enfants qui ne vivent pas avec lui ?

Huet den M. Kanner dei net bei ihm wunnen ?

OUI

NON

-1-

→

Combien ?

-2-

- Question D22 : Si l'un des événements repris dans la question s'est passé pour M. (lors de l'interview, remplacez M. par Monsieur, Madame et le prénom de la personne concernée par le questionnaire) veuillez cocher le mois durant lequel l'événement s'est produit.

M étant le mois de mai, J le mois de juin, et ainsi de suite...

Une petite remarque, à ce stade : Le questionnaire forme un tout et les réponses aux questions doivent rester cohérentes les unes par rapport aux autres, tout au long du questionnaire.

Une personne qui a répondu qu'elle avait été malade en juin 86 et juillet 86 en D22 devrait vous faire une réponse identique à la question D24, point 5.

Et si ce n'est pas le cas, votre vigilance d'enquêteur doit se réveiller : "La personne a-t-elle bien compris la question ?"

"N'y-a-t-il pas une raison pour laquelle elle vous répond différemment en D22 et en D24 ?" S'il y en a une, soyez gentils et donnez-nous cette raison! Vous faciliterez tellement le travail des correcteurs!

Question D24 : Cette question est à la fois une question d'orientation et une question-calendrier (comme c'était déjà le cas pour la question D22).

Une question-calendrier :

Nous souhaiterions savoir comment, pour la personne concernée par le questionnaire, s'est déroulée l'année-panel (mai 1986 à avril 1987) du point de vue de l'activité professionnelle ou de la non-activité professionnelle de la personne.

Nous avons relevé 10 possibilités (et une onzième qui concerne les personnes que nous ne pouvons pas mettre dans les dix premières).

- Les points 1 à 3 concernent les pensionnés.

- Les points 4 à 6 concernent les personnes au travail ou en arrêt de maladie de longue durée (mais dont le contrat de travail continue) et aussi les apprentis. (Les apprentis doivent avoir répondu par l'affirmative à la question D1!).

Pour les personnes qui commencent à travailler après leur scolarité, vous cochez le mois du début de l'activité au point 6 de la question D22.

- Les points 7 et 8 concernent les personnes au chômage (qu'elles soient indemnisées ou non).

- Le point 10 concerne les personnes qui travaillent moins de dix heures par semaine (les années précédentes, nous avons eu un certain nombre de dames qui faisaient des ménages ou gardaient des enfants et qui étaient dans ce cas).

- Le point 11 concerne les situations que nous n'avons pas imaginées et que vous ne pouvez pas classer sous une autre rubrique reprise dans le tableau. Voudriez-vous, dans les cas où vous cochez ce point 11, préciser de quelle situation il s'agit.

Votre objectif, en posant cette question, est de voir si des changements se sont produits dans la situation professionnelle de la personne concernée par le questionnaire et de les localiser sur le calendrier.

Nous vous conseillons de vous informer d'abord sur la situation actuelle de M. (avril 1987) et, ensuite, de demander si des changements se sont produits entre avril 1986 et avril 1987.

S'il n'y a pas eu de changements, vous cochez une seule ligne.

Si, par contre, des changements se sont produits (p.ex. une personne au travail jusqu'au 31.12.86 prend sa pension au 01 janvier 1987, vous cochez une première ligne jusqu'au mois durant lequel l'événement s'est produit, vous cochez une autre ligne, ensuite, à partir du mois durant lequel une autre situation commence: dans l'exemple ci-dessus, vous cochez la ligne '4' jusqu'au mois de décembre, et la ligne '2' à partir de janvier.

S A N T E

D 23. Depuis le début de l'année, combien de fois M. a-t-il été... *Vum Ufang vum Joer un, wei oft war den M.*

- Chez le médecin
bei den Dokter

- Chez le dentiste
bei den Zenndokter

TABLEAU D'ORIENTATION

D 24. Activité principale de M. d'avril 1986 à avril 1987

	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	Avril 87	Suivant la situation en avril 87
1. Pensionné pour raison d'invalidité. <i>Pensionnéert well hien invalid ass</i>	<input type="checkbox"/>	poser les questions											
2. Retraité d'une activité professionnelle bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des affaires. <i>Kritt eng Pensioun, eng Pré-retraite well hien geschäft huet oder sech vum Geschäftsliewen zreckgezunn huet.</i>	<input type="checkbox"/>	D 25, 26, 27, 28											
3. Touche une pension de survie. <i>Kritt eng Witwerent</i>	<input type="checkbox"/>												
4. Travaille au moins 10H./ semaine. <i>Schafft wengstens 10 Stonnen d'Woch</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	poser les questions											
5. Est en congé de maladie de longue durée. <i>Ass fir eng lang Zait krank gemeld (plus d'un mois)</i>	<input type="checkbox"/>	D 29 à D 42											
6. Est en apprentissage. <i>Ass an der Leier</i>	<input type="checkbox"/>												
7. Cherche un emploi. Il est inscrit à l'agence pour l'emploi. <i>Sicht eng Arbecht. Hien ass am Arbeitsamt ugemelt.</i>	<input type="checkbox"/>	poser les questions											
8. Cherche un emploi. Il n'est pas inscrit à l'agence pour l'emploi. <i>Sicht eng Arbecht. Hien ass net am Arbeitsamt ugemelt.</i>	<input type="checkbox"/>	D 43 à D 46											
9. S'occupe principalement du ménage. <i>Bekemert sech hauptsachlech em den Haushalt</i>	<input type="checkbox"/>	Passer aux Revenus											
10. M. travaille moins de 10H./ semaine. <i>Den M. schafft keng 10 Stonnen d'Woch</i>	<input type="checkbox"/>	Passer aux Revenus											
11. M. est dans une situation qui n'est pas reprise ci-dessus. Veuillez préciser laquelle. <i>Ass an enger anerer Situatioun. Präzis ugin em waat et geet.</i>	<input type="checkbox"/>	Passer aux Revenus											

ATTENTION : Il n'est pas possible, pour cette question, d'avoir plus de douze croix! Si la situation d'une personne change au milieu d'un mois, vous procéderez avec bon sens et cocherez ce qui vous semble le plus important.

Cette question est aussi une aide pour vous orienter dans la suite du questionnaire.

Suivant la situation de la personne concernée par le questionnaire, durant le mois d'avril 1987, la dernière colonne du questionnaire vous indiquera les questions à poser ensuite.

Les retraités

Question D25 : N'oubliez pas de poser la question de savoir si les personnes ont recours à un service de repas sur roues. Veuillez ajouter le '1' et le '2' qui ont été oubliés en regard de la question.

Question D26 : Cette question est divisée en deux parties :

- La première partie concerne les personnes âgées qui vivent seules (c.à.d. sans une personne de moins de soixante ans dans leur ménage).
- La seconde partie concerne les personnes âgées qui vivent avec leurs enfants.

Il nous semble un peu superflu de poser la question de savoir quelles dispositions prendraient les secondes, alors qu'elles vivent déjà chez leurs enfants. Il nous semble plus intéressant de savoir pourquoi elles sont venues vivre chez leurs enfants, ou peut-être est-ce l'inverse qui s'est passé. A vous de trouver!

Pour les personnes âgées qui vivent seules, nous avons modifié la question par rapport à l'année passée. Qu'entendons-nous par "ne plus pouvoir se débrouiller seul(e)"?

Il s'agit, en fait, des personnes qui n'ont plus suffisamment de forces pour prendre elles-mêmes en charge les tâches de la vie courante : cela peut-être plus ou moins grave.

Nous voudrions savoir si les personnes ont autour d'elles un réseau qu'elles pourraient mobiliser en cas de difficultés et, si ce n'est pas le cas, à quelles solutions elles pourraient faire appel.

Question D27 : est une question sur les souhaits et, lorsque vous la posez, vous ne tenez pas compte du possible : "Que souhaiteraient les personnes si tout leur était possible?".

RETRAITES

Enq. : Concerne les personnes qui ont répondu 1, 2, 3 au tableau d'orientation

D 25. Bénéficiez-vous actuellement...
Kennt dir fir de Moment op d'Hellef zielen vun...

	OUI	NON
de l'aide d'une aide familiale <i>enger aide familiale</i>	-1-	(-2)
de l'aide d'une infirmière à domicile <i>enger Krankeschwester dei bei iech Heem kennt</i>	-1-	(-2)
d'un kinésiste <i>engem Kinesist</i>	-1-	(-2)
d'un pédicure	-1-	(-2)
d'un service de repas sur roues <i>Kritt Dir d'lessen Heem bruecht</i>	! -1-	(2-)

D 26. Avez-vous dans votre entourage quelqu'un qui pourrait prendre soin de vous au cas où vous ne pourriez plus vous débrouiller seul(e) ?

OUI	NON
(-1-)	-2-
<u>De qui s'agit-il ?</u>	<u>A quelle solution auriez-vous recours ?</u>
-1- Votre conjoint <i>Ere Mann oder Fra</i>	-1- Vous demanderiez à être momentanément hospitalisé <i>Dir gift froen fir an de Spedaal</i>
(-2-) Vos enfants <i>Er Kanner</i>	-2- Vous iriez dans une maison de retraite <i>Dir gift an éen Altersheim goen</i>
-3- Un autre membre de la famille <i>Een Aanere vun der Familjen</i>	-3- Vous resteriez chez vous et demanderiez l'aide de services à domicile <i>Dir gift versichen aleng eens zË ginn mat Hellef vun</i>
-4- Un voisin ou des amis <i>E Frenn oder Nooper</i>	

Pour les personnes âgées qui vivent avec leurs enfants

Depuis quand vivez-vous avec vos enfants ?

Année : 19

-8- Depuis toujours

Quelles sont les raisons qui vous ont poussé(e) à choisir cette situation ?

- 1- Les enfants avaient besoin de votre aide
- 2- La peur d'être seul(e)
- 3- Votre état de santé
- 4- Votre rente était insuffisante pour vivre seul(e)
- 5- Autres raisons.

Précisez.....
.....
.....

"Services à domicile" : Repos sur Roues, aide familiale ...

D 27. Quelle serait, si elle était possible, la meilleure solution au cas où vous ne pourriez plus rester seul(e) ?

- 1- Rester chez vous et faire appel aux enfants et aux amis.
- 2- Rester chez vous et faire appel à des services d'aide à domicile.
- 3- Demander à être hébergé par une maison de repos.

D 28. A côté de votre retraite, avez-vous encore une activité professionnelle ?

OUI	NON
-1-	(-2-)

Enq. : Passer à la question sur les revenus.

**Pour les personnes qui exercent
une activité professionnelle.**

Soyez précis dans la description de cette activité. Elle est destinée à être transformée en un code chiffré. Si votre description est insuffisante, nous ne pouvons pas faire cette opération et l'information est perdue.

Question D31 : Point 6 : mise-au-travail dans le cadre de la loi RMG : la nouvelle loi sur le revenu minimum garanti prévoit une mise-au-travail dans des secteurs d'utilité collective pour les personnes qui bénéficieraient de ce revenu. Il est possible que vous en rencontriez dans vos enquêtes.

Question D34 : Pour les travailleurs indépendants, ne posez pas la question du nombre d'heures supplémentaires. Elle n'a aucun sens dans leur cas. Cochez '1' et passer immédiatement à D35.

Question D41 : Il s'agit ici d'une activité professionnelle secondaire et non pas d'un hobby. Ne sont à considérer ici que les activités rémunérées (soit en argent, soit en nature).

M. exerce une activité professionnelle de plus de dix heures/semaine en avril 1987
Den M. ass beruflech léteg am Abrel 1987

Enq. : Concerne les personnes qui ont répondu 4, 5, 6 au tableau d'orientation.

Réservé au codage

Code BIT :

D 29. Quelle est la profession de M. ?
Waat ass äre Beruf ?

travaille à l'ARBED
du laminoir

[Décrivez ici son travail. Que fait-il concrètement en avril 1987 ?]

[Seng Arbecht beschreiwen. Waat mecht den M. konkret all Daach dese Mount ?]

Enq. : Donner le plus de précision possible à la description de la profession. "Travaille dans un bureau" ne suffit pas. Que fait-il au bureau ? "Employé C.F.L." ne suffit pas. Que fait-il aux C.F.L. ? "Ouvrier d'usine" est insuffisant. Que fait-il à l'usine ? Il va de soi qu'il n'est pas question ici de la profession qu'il a apprise mais de celle qu'il exerce . . .

D 30. Combien d'heures de travail, M. fait-il par semaine ?
Wievill Stonnen pro Woch schafft hien ?

40

Heures par semaine.

D 31. Sa profession, M. l'exerce-t-il...

à son compte

-1-

M. est-il agriculteur ?

-2-NON : Passer à D 32.

-1-OUI : Quelle est la superficie totale de l'exploitation ?

..... HA

Quelle est la superficie utilisée ?

..... HA

comme salarié

-2-

Est-il...

-1- Ouvrier

-2- Employé

Est-il lié à son employeur par un contrat ?

-1- sans contrat

-2- contrat à durée déterminée

-3- contrat à durée indéterminée (engagement définitif)

-4- fonctionnaire

-5- division anticrise ou autre mesure de résorption du chômage

-6- mise-au-travail dans le cadre de la loi du RMG (revenu minimum garanti)

-9- N.S.P.

M. travaille-t-il pour...

une commune

-1-

l'Etat

-2-

une organisation internationale CEE / OTAN

-3-

une entreprise privée

-4-

C.F.L.

-5-

Autre possibilité : préciser

D 32. Pouvez-vous décrire l'activité de l'établissement dans lequel M. travaille ?

- 1- Agriculture
- 2- Energie et eau
- 3- Extraction et transformation de minéraux, chimie
- 4- Industrie transformatrice de métaux
- 5- Autres industries manufacturières
- 6- Bâtiment et génie civil
- 7- Commerce, hébergement et réparations
- 8- Transport et communications
- 9- Banque et services financiers
- 10- Autres services

D 33. A quelle date, M. a-t-il commencé...

(s'il est salarié : à travailler pour l'entreprise qui l'emploie ?)

(s'il est indépendant : à diriger cette affaire ?)

Année :

1	9	7	9
---	---	---	---

Mois :

0	9
---	---

D 34. Arrive-t-il à M. de faire des heures supplémentaires ?
Mecht den M. och alt iwwerstonnen ?

Indépendant

Jamais

Parfois

Souvent

-1-

-2-

-3-

-4-

Combien d'heures supplémentaires M. a-t-il faites durant le mois d'avril 1987 ?
Wivill Iwwerstonnen huet den M. warend desem Mount gemacht ?

--	--

heures.

Comment cela se passe-t-il pour les heures supplémentaires ?
Waat geschitt mat desen Iwwerstonnen ?

OUI

NON

- Elles sont payées
Si gin bezuelt

-1-

-2-

- Elles sont récupérées
Si gin noogeholl

-1-

-2-

D 35. Souhaiteriez-vous pouvoir travailler...

- 1- plus d'heures que vous ne le faites actuellement
- 2- moins d'heures que vous ne le faites actuellement
- 3- autant d'heures que vous le faites actuellement

Enq. : Une seule réponse possible

D 36. Dans votre entreprise, y a-t-il des risques que vous perdiez votre emploi ?
Besteet eng Gefoor an Erem Betriib dass dir är Plattz kénnst verleiren ?

[Indépendant : Que pensez-vous de la marche de vos affaires ?]

[Fir deen deen an engem freie Beruf steet, froen wei d'Geschäft geet ?]

Très gros risques
Ganz grouse Risiko
[très mal]

-1-

Gros risques
Grousse Risiko
[mal]

-2-

Peu de risques
Weineg Gefoor
[bien]

-3-

Aucun risque
Keng Gefoor
[très bien]

-4-

D 37. Durant le mois de mars 1987, combien de jours M. a-t-il été absent de son travail ?
(Pour raison de non-emploi, chômage technique, intempéries, maladie, accident, congé...)
Während dem Mount März 1987, wiewill Dég huet den M. net geschafft ?
(Keng Arbecht, Chômage, schlecht Wieder, Krankhét, Unfall, Congé...)

Nombre de jours :

D 38. Quel est le coût de transport mensuel, domicile-travail, qui est à la charge de M.... (qui reste à charge de M., après déduction de ce que lui rembourse, le cas échéant, son employeur).
Wiewill kascht den Transport hien fir op seng Schaff ze goen ? (Wiewill bleift ihm noch ze bezuelen ofgesin vun dem wat hien eventuell erem bezuelt krett ?)

Francs par mois :

D 39. A quelle distance de votre domicile se trouve votre lieu de travail ?

Kilomètres :

D 40. Dans l'entreprise où vous travaillez, combien de personnes sont employées ?

- 1- une personne
- 2- de deux à dix personnes
- 3- de onze à cent personnes
- 4- de cent et une à mille personnes
- 5- plus de mille personnes

D 41. A côté de son activité principale, M. a-t-il une activité accessoire ?
Huet den M. eng nieweschäftegung ?

OUI
 -1-

NON → Eng. : Passer à D 45.
-2-

a. Combien d'heures cela représente-t-il par semaine ? (en moyenne)
Wiewill Stonnen Arbecht bedeit se durchschnittlech an enger Woch ?

Heures :

Eng. : Si le nombre est fluctuant; prendre le mois précédant l'enquête comme référence

b. M. a-t-il la possibilité de développer cette activité au point qu'elle puisse devenir son activité principale ?
Huet den M. d'Meigllechkéet dess Beschäftegung auszubauen, esou dass se kann, wann et néideg witr, seng Hauptbeschäftegung gin ?

Pas du tout
Guer net

Oui, à long terme
Jo, op laang sicht

Oui, à moyen terme
Jo, mettelfristeg

Oui, à court terme
Jo, kurzfristeg

-1-

-2-

-3-

-4-

Les personnes à la recherche d'un emploi

Questions D42 à D44

Ces questions concernent les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, qu'elles soient indemnisées ou non.

Elles concernent donc un public plus large que celui des bénéficiaires du chômage.

Bien que le chômage soit un problème économique mondial, l'opinion publique a toujours tendance à culpabiliser les personnes qui sont sans emploi. Beaucoup de personnes ont honte d'être bénéficiaires du chômage.

Nous n'avons pas l'intention par nos questions de renforcer ce malaise. Au contraire, notre intention est de mettre en évidence tous les efforts faits par les personnes pour retrouver un emploi.

Lorsque vous sentez que les personnes interrogées ont un peu honte de se trouver dans cette situation délicate, rassurez-les et expliquez-leur que nos objectifs, en réalisant cette étude, sont de déceler des problèmes et surtout de proposer des solutions à ces problèmes.

M. est à la recherche d'un emploi
Den M. sicht eng Aarbecht

Enq. : Concerne uniquement les personnes qui ont répondu
7 ou 8 au tableau d'orientation.

D 42. Pourriez-vous nous dire si, dans le cas de M., l'un des éléments suivants est (a été) un obstacle pour trouver un emploi :
Huet eng vun dese folgende Ursachen den M. behennert fir eng Schaff ze fannen ?

	OUI	NON
- sa qualification (insuffisante ou non-demandée) seng Ausbildung (ongenügend oder net gefroot)	-1-	(-2-)
- son âge (trop jeune ou trop vieux) sain Alter (Ze jonk oder ze aal)	(-1-)	-2-
- son sexe sain Geschlecht	-1-	(-2-)
- sa situation familiale (par ex. la garde d'un enfant) sain Familieverhältnes	-1-	(-2-)
- autres raisons : préciser	-1-	(-2-)
oaner Ursachen		

D 43. Depuis que M. est sans emploi, quelles sont les démarches qu'il a entreprises en vue de retrouver un emploi.
Waat huelt den M. ennerholl fir eng Schaff ze fannen zenter dass hien ouni Schaff ass ?

M. s'est...	OUI	NON
- inscrit à l'agence pour l'emploi beim Arbeitsamt gemellt	(-1-)	-2-
- inscrit dans une agence de travail temporaire bei enger privat agence gemellt	-1-	(-2-)
- a fait des démarches directes auprès d'employeurs ass direkt bei de Patron froen gangen	(-1-)	-2-
- a fait passer une annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage huet eng Annonce opginn	(-1-)	-2-
- a répondu à des offres d'emploi publiées dans les journaux ou sur des tableaux d'affichage huet op Annoncen geäntwert	(-1-)	-2-
- a cherché par des relations personnelles huet durch Privat Relatiounen gesicht	(-1-)	-2-
- a été conseillé ou envoyé chez des employeurs par l'agence de l'emploi ass virgeschloen oder bei de Patron gescheckt gin vum Arbeitsamt	-1-	(-2-)

D 44. A combien évaluez-vous le coût de ces démarches au cours du mois de mars 1987 ?
Wievill hut dir dobei ausginn am Laaf vum Mount März 1987 ?

FRANCS :

Enq. : Passer à la question
sur les revenus.

s'agit d'une recherche à caractère "scientifique" (et non commercial); le travail de l'équipe de scientifiques est lui-même soumis au contrôle de cette Commission.

Pour l'équipe de recherche, le caractère confidentiel des informations récoltées auprès de 2000 ménages luxembourgeois constitue une **LOI IMPERATIVE**. De ce point de vue, toutes les précautions nécessaires ont été prises.

- Chaque ménage est uniquement identifié, au cours de notre travail scientifique, par un numéro (ce numéro est différent du numéro séquentiel attribué à chaque ménage au moment des enquêtes).
- Ainsi, ni le nom, ni l'adresse de chaque ménage n'intervient dès que l'interview est terminée. Le nom et l'adresse du ménage sont séparés du questionnaire dès que l'interview a été réalisée.
- La liste des noms et adresses nous sert uniquement à contacter les ménages; elle se trouve dans un lieu différent de celui où se trouvent les questionnaires.
- L'annuaire qui contient le nom de chaque ménage et le numéro qui lui correspond est détenu par une personne digne de confiance, soumise au secret professionnel.
- L'équipe de recherche apporte un soin tout particulier à la protection de l'anonymat des informations récoltées, pour une raison bien simple :

- cette enquête aura lieu chaque année, dans les mêmes ménages;

- dans ce cas, il est évident que l'équipe chargée de cette étude prend toutes les garanties nécessaires pour préserver le contact privilégié qu'elle a avec chaque ménage qui collabore au projet.

3. Les revenus seuls ne nous intéressent pas; ce qui nous intéresse, c'est la relation entre les revenus et d'autres aspects importants pour la vie des ménages.

Pour établir un bilan des conditions de vie des ménages au Luxembourg, de même pour proposer au Gouvernement des perspectives de réforme ou -encore- pour évaluer l'efficacité de celles-ci, nous devons disposer de certains renseignements à propos des revenus de ces ménages qui représentent l'ensemble des ménages luxembourgeois.

4. Enfin, comme le montrent de nombreuses questions dans ce questionnaire, ce qui nous intéresse c'est globalement :

Comment vivent les ménages luxembourgeois ?

Plus ou moins bien, avec beaucoup ou peu de difficultés, et dans quels domaines, etc. ?

Pour comprendre ces différentes situations, il nous est -bien entendu- utile de connaître aussi les conditions de revenus de ces ménages.

Le tableau D45 est subdivisé en plusieurs rubriques suivant le type de revenu.

Ce tableau des revenus pourrait d'une certaine manière, être mis en parallèle avec le tableau de l'activité professionnelle.

Quelques explications à ce sujet :

Les revenus du travail concernent tous les salariés. Cette rubrique concerne aussi des aidants familiaux. Si un aidant ne perçoit pas de salaire, indiquez-le clairement.

Les bénéfiques: concernent tous les indépendants: commerçants, artisans et professions libérales. On ne peut en aucun cas se retrouver ici, ce qui est versé à des aidants familiaux.

Les pensions : concernent les personnes retraitées.

Les revenus de remplacement : concernent toutes les personnes en âge d'être actives mais, qui, pour des raisons comme la maladie ou la pénurie d'emploi, se retrouvent dans une autre situation.

Lorsque donc, vous remplirez le questionnaire, veuillez à bien mettre en parallèle la situation professionnelle et le type de revenus.

Quelques explications supplémentaires concernant les revenus

Le salaire en nature : Rémunération donnée sous une autre forme que monétaire : p.ex. logement, nourriture ou autres avantages (une agence de voyage qui accorde gratuitement un voyage à ses employés, la CFL qui permet des facilités à ses employés pour l'utilisation du réseau ferroviaire, une usine qui accorde les produits qu'elle fabrique à des prix réduits pour ses employés...).

Gain d'une activité professionnelle accessoire : Si vous avez une activité accessoire en D41, n'oubliez pas de noter ici les gains que cette activité rapporte.

Salaire d'apprentissage : C'est dans cette rubrique qu'il faut indiquer les salaires des apprentis.

Les pensions : Les lois qui régissent les pensions sont un domaine très complexe. Il est difficile de donner à leur sujet des explications à la fois courtes et claires.

Néanmoins, retenir quelques principes tout à fait élémentaires :

- La pension de vieillesse concerne les personnes qui ont travaillé et qui ont cotisé.
- La pension de survie est destinée aux personnes qui n'ont jamais travaillé mais qui reçoivent la pension du chef du travail d'une autre personne qui est décédée. (p.ex. une veuve qui n'a jamais travaillé touche une pension de survie en raison du travail de son époux).
- La pension alimentaire : Pension payée à un conjoint divorcé ou séparé et/ou à ses enfants. Dans de très rares cas, il peut s'agir aussi de la pension payée par d'autres débiteurs d'aliments.
- La pension d'invalidité : Pension payée aux personnes qui ne peuvent plus travailler pour des raisons de santé.
- La prestation spéciale : Cette prestation (régie par des lois tout à fait particulières) est prévue pour des personnes qui ne remplissent pas certaines conditions pour obtenir la pension normale.
- Fonds National de Solidarité : Pour l'année 86, certaines personnes ont encore continué à bénéficier de ce fonds.
- Revenu minimum garanti : Vous recevrez en même temps que cette brochure un texte de la loi sur le Revenu minimum garanti. Vous pourrez éventuellement le laisser dans les ménages que vous rencontrez et qui pourraient être intéressés par cette nouvelle loi.

- Rentes viagères : Ce sont les rentes payées suite à la vente d'un bien (généralement une maison). (ATTENTION : Les luxembourgeois utilisent le terme "Rent" pour désigner les pensions. Soyez donc attentifs à ne pas confondre les rentes viagères avec les autres pensions.)

